

Bulletin du

**Conseil communal**

Lausanne

N<sup>o</sup> 20/I

Séance du mardi 30 juin 2009, première partie

Présidence de M. Claude Bonnard (Les Verts), président

**Sommaire**Ordre du jour (voir bulletin N<sup>o</sup> 19/I, p. 993)

Ouverture de la séance . . . . . 1101

**Divers :**

1.	Election du président du Conseil communal pour l'année 2009-2010 . . . . .	1107
2.	Résultats de l'élection du président du Conseil communal pour l'année 2009-2010 . . . . .	1109
3.	Election du premier vice-président du Conseil communal pour l'année 2009-2010. . . . .	1109
4.	Résultats de l'élection du 1 <sup>er</sup> vice-président du Conseil communal pour l'année 2009-2010 . . . . .	1147
5.	Election du 2 <sup>e</sup> vice-président du Conseil communal pour l'année 2009-2010. . . . .	1148
6.	Résultats de l'élection du 2 <sup>e</sup> vice-président du Conseil communal pour l'année 2009-2010 . . . . .	1150
7.	Election du 2 <sup>e</sup> vice-président du Conseil communal pour l'année 2009-2010, deuxième tour . . . . .	1150
8.	Résultat de l'élection du 2 <sup>e</sup> vice-président du Conseil communal pour l'année 2009-2010, deuxième tour. . . . .	1153
9.	Election de deux scrutateurs . . . . .	1153
10.	Résultat de l'élection de deux scrutateurs . . . . .	1155
11.	Election de deux scrutateurs suppléants . . . . .	1155
12.	Résultats de l'élection de deux scrutateurs suppléants . . . . .	1204
13.	Election du Bureau du Conseil communal pour l'année 2009-2010 . . . . .	1205
14.	Annexes : Election du président . . . . .	1223
	Election du 1 <sup>er</sup> vice-président . . . . .	1224
	Election du 2 <sup>e</sup> vice-président . . . . .	1225
	Election du 2 <sup>e</sup> vice-président (2 <sup>e</sup> tour) . . . . .	1226
	Election de deux scrutateurs . . . . .	1227
	Election de deux scrutateurs suppléants . . . . .	1228

**Communication :**

	Ouverture d'un compte d'attente de Fr. 350'000.– pour le troisième volet d'études portant sur le barrage et l'aménagement hydroélectrique de Lavey et augmentation du montant du compte d'attente pour les études de simulation sur le modèle physique construit à l'EPFL avec intégration de la nouvelle prise d'eau Lavey+ . . . . .	1102
--	--	------

**Question :**

N <sup>o</sup> 69	«Etablissements publics propriétés de la Ville» (M <sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts) . . . . .	1103
-------------------	---	------

**Lettre :**

	Démission du Conseil communal de M. Paul Ntumba Kahumbu (Soc.) (M. Paul Ntumba Kahumbu) . . . . .	1101
--	---	------

**Interpellations :**

1. «TVRL, qu'en est-il des employés ?» (M<sup>me</sup> Marlène Bérard). *Dépôt* . . . . . 1107
2. «Quelle sécurité pour les enfants et les jeunes sur l'avenue Gindroz ?» (M<sup>me</sup> Florence Germond). *Dépôt* . . . . . 1107

**Questions orales** . . . . . 1107

**Préavis :**

N° 2009/20	Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2008 (Administration générale et Finances). . . . .	1111
	<i>Rapport</i> de l'organe de révision au Conseil communal de la Commune de Lausanne. Exercice 2008 . . . . .	1141
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Fabrice Ghelfi, président de la Commission permanente des finances, rapporteur . . . . .	1144
	<i>Discussion générale</i> . . . . .	1146
	Administration générale et Finances . . . . .	1154
	Sécurité publique et Sports . . . . .	1154
	Culture, Logement et Patrimoine. . . . .	1154
	Travaux . . . . .	1154
	Enfance, Jeunesse, Education . . . . .	1154
	Sécurité sociale et Environnement . . . . .	1155
	Services industriels . . . . .	1155
N° 2009/28	Crédits supplémentaires pour 2009 (1 <sup>re</sup> série) (Administration générale et Finances). . . . .	1157
	<i>Rapport photocopié</i> de M. David Payot, rapporteur pour la Commission permanente des finances . . . . .	1196
	<i>Discussion générale</i> . . . . .	1197
	<i>Discussion</i> . . . . .	1198
N° 2008/61	Projet d'agglomération Lausanne – Morges (PALM) – 1 <sup>re</sup> étape. Octroi d'un crédit d'étude (Travaux, Administration générale et Finances) . . . . .	1199
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Laurent Guidetti, rapporteur. . . . .	1203
	<i>Discussion</i> . . . . .	1204
N° 2009/4	Pour l'intégration sociale et la vie de quartier: la Caravane interculturelle, nouvelle manifestation (Sécurité sociale et Environnement) . . . . .	1206
	<i>Rapport photocopié</i> de M <sup>me</sup> Nicole Grin, rapportrice . . . . .	1214
	<i>Discussion</i> . . . . .	1215
N° 2009/15	Centre Chissiez – Saint-Jacques. Réfection des dalles-toitures et remplacement des barrières garde-corps. Demande de crédit d'ouvrage (Enfance, Jeunesse et Education). . . . .	1218
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Guy Gaudard, rapporteur . . . . .	1221

# Séance

du mardi 30 juin 2009, première partie

**Membres absents excusés:** M<sup>me</sup> Caroline Alvarez, M<sup>me</sup> Susana Carreira, M<sup>me</sup> Marie Deveaud, M<sup>me</sup> Sarah Frund, M. Fabrice Ghelfi, M<sup>me</sup> Diane Gilliard, M. Albert Graf, M<sup>me</sup> Claude Grin, M<sup>me</sup> Evelyne Knecht, M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron, M. Gilles Meystre, M. Philippe Mivelaz, M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz, M. Yvan Salzman, M<sup>me</sup> Magali Zuercher, M<sup>me</sup> Anna Zürcher.

**Membres absents non excusés:** M. André Gebhardt, M. Paul Ntumba Kahumbu, M. Francis Pittet.

Membres présents	81
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	<u>100</u>

A 18 h 00, à l'Hôtel de Ville.

**Le président:** – Mesdames et Messieurs, l'assemblée étant en nombre, j'ouvre la vingtième séance du Conseil communal. Puis-je vous demander un petit peu de silence? Merci.

Nous commençons par les communications. Je vous donne lecture d'une lettre de démission, qui nous est parvenue le 29 juin. Elle est signée de M. Paul Ntumba Kahumbu.

## Démission du Conseil communal de M. Paul Ntumba Kahumbu (Soc.)

*Lettre*

Lausanne, le 29 juin 2009

Paul Ntumba Kahumbu  
Rue des Amis 7  
1018 Lausanne

Au Président du Conseil communal  
Place de la Palud 2  
1002 Lausanne

Lausanne, le 29 juin 2009

Concerne: démission

Monsieur le Président,

Je viens ce mardi 30 juin 2009 auprès de votre distinguée personnalité présenter ma démission du sein du Conseil communal.

En effet, dès la rentrée prochaine, mes projets professionnels et associatifs vont m'imposer du temps de présence sur le terrain, autant que plusieurs voyages à travers l'espace de l'Union européenne et au-delà de l'Europe. Ceci hélas n'est pas de nature à me permettre une marge de manœuvre suffisante pour mener au mieux ma vie parlementaire.

Je me réjouis par ailleurs du temps que j'ai passé sous votre auguste présidence. J'ai beaucoup appris sur le mécanisme de la pratique parlementaire dans le système de séparation des pouvoirs. Ce qui est bien sûr profitable et bénéfique à tout citoyen vivant dans un Etat de droit.

Mon congé politique n'est pas définitif. C'est tout simplement momentané; le moment venu, je me remettrai à nouveau au service de cette ville de Lausanne, qui m'a beaucoup donné.

Veillez croire, Monsieur le Président, à mes meilleurs sentiments.

(Signé) *Paul Ntumba K.*

**Le président:** – M. Paul Ntumba Kahumbu est entré au Conseil il y a juste deux ans. Son passage parmi nous a donc été très court. Nous lui souhaitons grand succès dans ses différentes activités associatives et peut-être pourrions-nous l'accueillir un jour à nouveau dans ce Conseil.

**Le président:** – Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> la secrétaire pour la suite des communications.

**M<sup>me</sup> Vanessa Benitez Santoli, secrétaire:** – Merci, Monsieur le Président.

Je me permets de rappeler la lettre d'urgence de la Municipalité, qui concerne les points R155, préavis 2008/61, R157, préavis 2009/4, R161, préavis 2009/15, R166, préavis 2009/14, R167, préavis 2009/17, R170, préavis 2009/12.

Je passe aux communications municipales.

**Ouverture d'un compte d'attente de Fr. 350'000.– pour le troisième volet d'études portant sur le barrage et l'aménagement hydroélectrique de Lavey et augmentation du montant du compte d'attente pour les études de simulation sur le modèle physique construit à l'EPFL avec intégration de la nouvelle prise d'eau Lavey+**

*Communication*

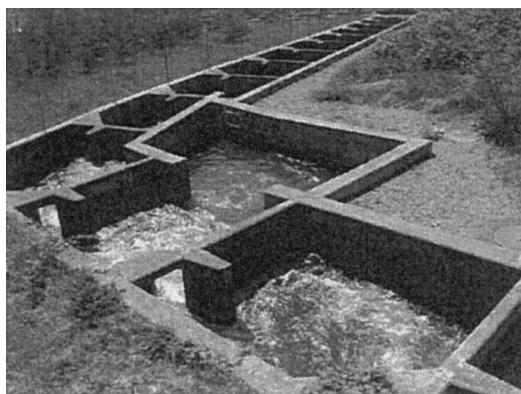
Lausanne, le 18 juin 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a ouvert un compte d'attente de Fr. 350'000.– afin de pouvoir mener à bien les études portant sur la création d'un canal d'évacuation des crues et d'une passe à poissons. Conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, cette décision a été transmise à la Commission des finances qui l'a approuvée dans sa séance du 8 juin 2009.

Ce compte d'attente vient compléter ceux déjà accordés pour l'étude du transit des sédiments sur un modèle physique du barrage à l'échelle 1/40 construit à l'EPFL (Fr. 250'000.– accordés par la Commission des finances dans sa séance du 20 juin 2007) et pour l'étude du projet «Lavey+» qui devrait permettre d'augmenter la production de l'aménagement (Fr. 350'000.– accordés par la Commission des finances dans sa séance du 3 novembre 2008). Le compte d'attente pour l'étude sur modèle physique a été porté à Fr. 350'000.– pour prendre en compte la nouvelle prise d'eau prévue par le projet «Lavey+». Cette augmentation a été approuvée par la Commission des finances dans sa séance du 6 mai 2009.

Ce troisième compte d'attente permettra d'étudier la création d'un canal d'évacuation comme alternative à la construction d'une quatrième passe au barrage afin de permettre le passage des débits de crues sensibles et extrêmes définis par les directives cantonales. Cette étude tiendra compte de la création d'une passe à poissons naturelle comme mesure de compensation écologique.



*Passe à poissons en béton  
au barrage de Verbois près de Genève (SIG)*



*Passe à poissons naturelle  
au barrage de Winznau près d'Oltten (Alpiq)*

Une entreprise de production hydroélectrique est en cours de négociations pour la création d'une passe à poissons en béton pour le barrage de Lavey comme mesure de compensation à l'exploitation de leur propre centrale. Les Services industriels ont ainsi proposé la prise en charge du complément d'investissement requis pour la réalisation d'une passe à poissons naturelle, plus longue de fait mais beaucoup mieux intégrée dans le paysage.

Les premiers contacts ont montré que ces importantes mesures de compensation en faveur de la préservation du biotope et du paysage ont reçu un accueil favorable des Autorités et des associations de protection de la nature. Des ajustements sont encore en cours de négociation.

Le montant de ce compte d'attente, de même que les deux autres, sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement qui sera soumis cette année au Conseil communal dans un préavis qui fera la synthèse de ces trois volets d'études d'avant-projets et qui demandera le financement de l'étude de projet. Ce préavis d'étude présentera la solution optimale, tenant compte des éléments suivants:

- augmentation de la production de l'aménagement;
- amélioration du transit des sédiments pour éviter l'ensablement du barrage;
- passage des crues sensibles et extrêmes selon les directives cantonales;
- création d'une passe à poissons naturelle.

Le préavis de réalisation, sous réserve de l'obtention à chaque étape des autorisations nécessaires, pourrait être présenté fin 2010 au Conseil communal.

En vous remerciant par avance de prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:  
Daniel Brélaz

Le secrétaire:  
Philippe Meystre

**«Etablissements publics propriétés de la Ville»**

*Question (N° 69) de Mme Françoise Longchamp et consorts*

**Réponse de la Municipalité**

Lausanne, le 17 juin 2009

La Ville de Lausanne est propriétaire de 38 établissements publics dont s'occupent trois services, à savoir Sports, Forêts, domaines et vignobles, Logement et gérances. Ces établissements publics sont remis à des exploitants par l'intermédiaire d'un bail à loyer.

*1. Le Conseil Communal pourrait-il obtenir la liste des établissements publics propriétés de la Ville de Lausanne, liste incluant les données suivantes:*

- *numéro de la parcelle propriété de la Ville de Lausanne*
- *adresse*
- *nom de l'établissement (enseigne à ce jour)*
- *type d'établissement (restaurant, pizzeria, kebab, hôtel garni, hôtel-restaurant, etc.)*
- *à quelle direction municipale l'établissement est-il rattaché (Gérance, FoDoVi, Sports, etc.)*
- *nombre de semaines ou mois de fermeture (si ces données sont disponibles)*

Le tableau ci-joint intitulé «Etablissements publics propriétés de la Ville de Lausanne», répertorie les établissements propriétés de la Ville en incluant les renseignements demandés à l'exception des semaines ou mois de fermeture (données non disponibles).

*2. Le Conseil Communal pourrait-il obtenir les indications suivantes pour ce qui concerne les baux à loyer de chaque établissement public mentionné dans la liste ci-dessus (si certaines données ne peuvent pas être données, merci d'en indiquer la raison):*

- *durée du bail (5, 10, 15, 20 ans, etc.), pour des questions de protection des données et de la sphère privée, merci de ne pas indiquer la date de début ni celle de fin de bail.*
- *y a-t-il des sous-locations? si oui*
  - *quels établissements sont concernés?*
  - *la ville connaît-elle le contrat de sous-location?*
  - *la ville connaît-elle les montants de sous-location perçus?*
- *type de loyer perçu*
  - *fixe\*, indexé\*, non indexé\**
  - *au pourcentage du chiffre d'affaires\**
  - *mixte\*, c'est-à-dire partiellement fixe et partiellement proportionnel au chiffre d'affaires (avec indication s.v.p. des proportions, comme par exemple 1/3 fixe, 2/3 proportionnel au chiffre d'affaires)*

*\* pour des questions de protection des données de la sphère privée, merci de ne pas donner de montants.*

Dans le même tableau sont mentionnées la durée du contrat en mois ainsi qu'une sous-location éventuelle. Le type de loyer encaissé est également reporté. Une colonne «Remarque» complète le tableau.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

Philippe Meystre



**Etablissements publics propriétés de la Ville de Lausanne**

Adresses/enseignes	No/parcelle	Rattaché à	Type	Durée du bail en mois	Type de loyer	S/locataire	Remarques
<b>Rue de l'Ale 43</b> <i>Chez Jaime</i>	6934	SLG	café/restaurant	60	fixe indexé	non	
<b>Allée Ansermet 1</b> <i>Le MYO</i>	5812	SLG	restaurant	60	CA avec minimum et maximum	non	
<b>Allée Ansermet 3</b> <i>Le Grand-Café</i>	5811	SLG	café/restaurant	12	chiffre d'affaires	non	
<b>Avenue des Bergières 15</b> <i>Auberge de Beaulieu</i>	1381	SLG	café/restaurant	60	fixe indexé	non	
<b>Route de la Blécherette 2</b> <i>Café-restaurant du Stand de Vermand</i>	14014	SLG	restaurant/pizzeria	60	chiffre d'affaires	non	
<b>Bois-de-Vaux 36</b> <i>Auberge de Jeunesse</i>	4220	SLG	hôtel/restaurant	60	fixe indexé	non	
<b>Chemin du Boisy 41</b> <i>Le Boisy</i>	14	SLG	café/restaurant	60	chiffre d'affaires	non	
<b>Chemin des Celtes 1</b> <i>Auberge du Lac de Sauvabelin et pinte à fromage</i>	3014	SLG	café/restaurant	60	fixe indexé	non	
<b>Rue César-Roux 5</b> <i>Café des Amis</i>	2996	SLG	café/restaurant	60	fixe indexé	non	
<b>Avenue de Chailly 59</b> <i>Café du Village</i>	6821	SLG	café/restaurant	60	fixe indexé	non	
<b>Quai J.-P. Delamuraz 1</b> <i>Le Lacustre</i>	7486	SLG	café/restaurant	60	fixe indexé	non	

<b>Escaliers du Marché 27</b> <i>Le Barbare</i>	10025	SLG	bar à café	12	fixe indexé	non	
<b>Route du Jorat 80, 80A et B</b> <i>Hostellerie Les Chevreuils</i>	15293	SLG	hôtel/restaurant	60	fixe indexé	non	
<b>Avenue Mon-Repos 3</b> <i>La Cave à Jazz</i>	10521	SLG	café musical	60	fixe indexé	non	
<b>Parc Mon-Repos</b> <i>Folie-Voltaire</i>	6394	SLG	buvette	prêt	gratuit	non	Exploitation saisonnière
<b>Place de la Navigation 1A</b> <i>Buvette d'Ouchy</i>	9100	SLG	buvette estivale	60	fixe indexé	non	
<b>Rue Neuve 2</b> <i>Le Lavaux</i>	1519	SLG	café/restaurant	60	fixe indexé	non	résilié à fin 2010
<b>Quai d'Ouchy 1</b> <i>Buvette du Parc Olympique</i>	3177	SLG	buvette estivale	60	chiffre d'affaires	non	
<b>Place de la Palud 7</b> <i>Confiserie Tea-room de la Palud</i>	10071	SLG	tea-room	120	mixte	non	
<b>Place de la Palud 10</b> <i>Café de l'Hôtel de Ville</i>	10063	SLG	café/restaurant	6	fixe indexé	non	
<b>Route des Plaines-du-Loup 11</b> <i>Tea-room Fleur de pains</i>	1963	SLG	tea-room	12	fixe indexé	non	
<b>Place du Port 3</b> <i>Café du Vieil Ouchy</i>	5154	SLG	café/restaurant	60	chiffre d'affaires	non	
<b>Place du Port 5</b> <i>Hôtel du Port</i>	5155	SLG	hôtel/restaurant	60	fixe indexé	non	
<b>Place du Port 7</b> <i>Crêperie d'Ouchy</i>	5155	SLG	restaurant	60	fixe indexé	non	
<b>Place de la Riponne 10</b> <i>Haiku - restaurant japonais</i>	10283	SLG	restaurant	60	fixe indexé	oui	sous-locataire agréé

L a u s a n n e

<b>Place de la Riponne 10</b> <i>La Grenette</i>	10283	SLG	bar à café	60	fixe indexé	non	
<b>Avenue du Théâtre 12</b> <i>Café-restaurant du Théâtre</i>	6029	SLG	restaurant	60	fixe indexé	non	
<b>Route Plaines-du-Loup 7</b> <i>Café restaurant du Lausanne-Sports</i>	1936	Sports	café-restaurant	60	fixe indexé	non	exploitation annuelle
<b>Route Plaines-du-Loup 7</b> <i>Club du Lausanne-Sports</i>	1963	Sports	buvette-restaurant	144	fixe indexé	non	exploitation annuelle
<b>Avenue du Servan 30</b> <i>Patinoire et piscine de Montchoisi</i>	5551	Sports	café-restaurant	120	fixe indexé	non	exploitation annuelle
<b>Avenue de l'Elysée 15</b> <i>Café "Le Club" de Montchoisi</i>	5551	Sports	buvette-restaurant	120	fixe indexé	non	exploitation annuelle
<b>Avenue de Rhodanie 23</b> <i>Restaurant de la piscine de Bellerive</i>	4660	Sports	café-restaurant	60	chiffre d'affaires avec loyer minimal	non	exploitation estivale 4,5 mois
<b>Avenue de Rhodanie 53</b> <i>Café du Stade Lausanne Tennis</i>	4285	Sports	café-restaurant	120	fixe indexé	non	exploitation annuelle
<b>Avenue du Tir-Fédéral 4</b> <i>Restaurant de la piscine de Mon-Repos</i>	10521	Sports	café-restaurant	120	fixe indexé	non	exploitation annuelle fermeture 5 semaines estivales
<b>Rte de Praz-Véquey 12 - Chavannes</b> <i>Buvette des terrains de sports</i>	280	Sports	buvette	60	fixe indexé	non	Saison sportive 9 mois d'exploitation
<b>Route du Chalet-des-Enfants</b> <i>Auberge du chalet des enfants</i>	15494	Fodovi	restaurant	24	chiffre d'affaires avec loyer minimal	non	
<b>Montheron - 1053 Cugy</b> <i>Auberge de l'Abbaye</i>	15545	Fodovi	restaurant	12	chiffre d'affaires avec loyer minimal	non	Bail résilié
<b>Route de Berne 300</b> <i>Auberge du Chalet à Gobet</i>	15281	FODOVI	hôtel/restaurant	60	Fixe non indexé	no	

Pour l'ensemble des établissements, les dates de fermeture annuelle pour cause de vacances ne sont pas connues avec précision.



**Interpellation de M<sup>me</sup> Marlène Bérard :**  
**«TVRL, qu'en est-il des employés?»**

*Dépôt*

Lausanne, le 30 juin 2009

(Signé) *Marlène Bérard*

**Interpellation de M<sup>me</sup> Florence Germond :**  
**«Quelle sécurité pour les enfants et les jeunes sur l'avenue Gindroz?»**

*Dépôt*

Lausanne, le 30 juin 2009

(Signé) *Florence Germond*

**Le président :** – Merci, Madame la secrétaire. Peut-être faut-il encore ajouter la composition du bureau de dépouillement pour les élections du Bureau 2009-2010, que vous avez sous les yeux. C'est le prochain point de notre ordre du jour. Je vous redonne la parole.

**M<sup>me</sup> Vanessa Benitez Santoli, secrétaire :** – Oui, excusez-moi, Monsieur le Président.

Pour l'élection du futur président, qui est en principe M. Yves-André Cavin, le bureau de dépouillement est composé, pour le Parti socialiste de MM. Chautems et Clivaz, pour Les Verts, de MM. Rossi et Schlachter, pour Lausann-Ensemble, de MM. Picard et Martin, pour A Gauche Toute ! de M<sup>mes</sup> Auderset et Tétaz, pour le groupe UDC, de M<sup>me</sup> Saugeon et de M. Fracheboud. Pour l'élection du président, le président du bureau de dépouillement est M. Clivaz. Pour l'élection du premier vice-président, c'est M. Olivier Martin. Le bureau de dépouillement pour l'élection des scrutateurs est présidé par M. Vincent Rossi. Et pour l'élection des scrutateurs suppléants, il est présidé par M. Cédric Fracheboud.

**Le président :** – Merci, Madame la secrétaire. Vous cassez là toute surprise, c'est terrible ! Nous allons peut-être assister à un coup de théâtre...

Je mets en discussion l'élection du président du Conseil pour l'année 2009-2010, et j'attends vos propositions.

**Election du président du Conseil communal pour l'année 2009-2010**

**M. Philippe Jacquat (LE) :** – LausannEnsemble a l'honneur de vous présenter la candidature de M. Yves-André Cavin à la future présidence de notre Conseil.

Né à Lausanne, il est Lausannois de cœur et de toujours, comme il se plaît à le dire. Il habite actuellement dans l'enclave des Vernand. Il est entré au Conseil communal en 1987, a été membre de la Commission de gestion, puis pendant dix ans de la Commission des finances, qu'il a présidée en 1998. Durant cette période, il n'a eu de cesse de traquer notre endettement. Depuis ces trois dernières années, il est membre du Bureau. Il l'avait déjà été auparavant durant deux ans. Il est actuellement le premier vice-président. Son expérience du Conseil et de ses rouages fait de lui le candidat parfait pour en reprendre la présidence.

Marié, il est père de deux enfants. De formation financière, il est depuis dix ans au service de l'Etat de Vaud, actuellement en qualité de contrôleur de gestion à la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).

Inconditionnel de l'histoire de notre pays et en particulier du canton de Vaud, il appartient à la Confrérie des bourgeois vaudois, association mettant en avant les us et coutumes du canton et la préservation des sites historiques. Appréciant les beaux paysages, la marche et la montagne, il est aussi un grand photographe. Toutes ces cordes à son arc font de lui un personnage riche, avec un esprit ouvert, mais qui ne s'en laisse pas conter !

Nous vous encourageons à voter pour M. Yves-André Cavin.

**Le président :** – Merci. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Je demande donc aux huissiers de distribuer les bulletins.

Je remercie le bureau de dépouillement de récupérer les bulletins une fois retournés dans l'urne, puis de se réunir au secrétariat du Conseil.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

Merci aux huissiers de ramasser les bulletins. Si vous avez récolté tous les bulletins, je prie le bureau désigné de se réunir sous la présidence de M. Clivaz, pour le dépouillement de cette première élection du président du Conseil communal 2009-2010.

En leur absence, nous passons au point suivant de l'ordre du jour, les questions orales.

**Questions orales**

*Question*

**M. Alain Hubler (AGT) :** – Ma question s'adresse sans doute au municipal des Services industriels. Il y a quelque temps, lorsque je travaillais à l'Ecole professionnelle de l'EPSIC, en bas de la rue de Genève, je passais par les escaliers de Chauderon et je pouvais voir, sur les bâtiments des Services industriels, un écriteau indiquant la production

d'énergie électrique effectuée par les panneaux photovoltaïques. Il me semble que cette indication a disparu. Où cela a-t-il passé ?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels :** – En effet, cet indicateur a disparu, depuis assez longtemps. Le Service commercial m'a dit que ce n'était que provisoire et qu'il allait renaître beaucoup plus beau qu'avant.

Je vous remercie de cette question, qui va me permettre en effet d'accélérer le mouvement pour que cette renaissance se passe dans un futur tout proche.

*Question*

**M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE) :** – Comme chaque année depuis au moins dix ans, les habitants de l'avenue des Bergières subissent des travaux pour le chauffage à distance sur un petit tronçon de dix mètres devant le Palais de Beaulieu. Ces travaux entraînent la fermeture d'une voie est-ouest à la circulation, transports publics exceptés, via des feux intermittents. Tout autre véhicule doit emprunter les déviations. L'une par l'avenue de France, 1,8 km, tout en zone 30 km/h, habitation dense et rues exigües. L'autre par les Grandes-Roches, chantier des écuries, chantier sur le giratoire du Grey, et nouvelle interdiction.

Mes questions s'adressent au municipal des Services industriels. La Municipalité est-elle consciente de la pollution, du gaspillage et de l'augmentation de trafic dans les ruelles qu'occasionnent des travaux de cette nature ? N'y a-t-il pas moyen de mieux les planifier ? Et subséquemment, pourquoi les feux intermittents ne seraient-ils pas valables pour tout véhicule ?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels :** – Je confirme que des travaux concernant le chauffage à distance sont en cours sur l'avenue des Bergières et sur la rue André-Gindroz. Ils sont destinés à permettre le raccordement au chauffage à distance de bâtiments importants, le collège de Beaulieu et le gymnase de Beaulieu. Le premier étant sur l'avenue des Bergières, le deuxième en dessous, sur la rue du Maupas.

Dans un second temps, ce qui dépend aussi de divers éléments, il pourra être question de raccorder les Halles sud du Palais de Beaulieu et de boucler le réseau vers l'avenue Jomini.

Nous sommes tout à fait conscients que cela occasionne des désagréments. Cela dit, la coordination inter-directions des travaux nous empêche, heureusement, d'organiser des chantiers dix mètres par dix mètres, année par année. Je ne crois pas que votre présentation soit tout à fait exacte.

En l'occurrence, les travaux vont durer sur Gindroz sauf erreur jusqu'en août, et les travaux sur Bergières jusqu'à la fin du mois de juillet. Nous sommes conscients que des travaux sur l'avenue des Bergières sont très pénalisants pour la circulation. Ils l'ont d'ailleurs aussi été pour le Palais de Beaulieu et, en particulier, pour la toute récente grande manifestation de l'Union des communes vaudoises. C'est pourquoi le réseau du chauffage à distance a coordonné ces travaux et s'est approché de la direction afin que l'accès au parking de Beaulieu soit rendu possible par le nord. Il a fallu trouver une solution particulière et, à cet effet, des panneaux de signalisation ont été posés au carrefour Jomini-Bergières-Vinet, au haut de Vinet.

En ce qui concerne la pollution, certes, il y a une charge supplémentaire et momentanée, liée à la circulation. Elle sera cependant plus que compensée par des économies tout à fait notables d'émissions de particules fines, de substances polluantes, de CO<sub>2</sub>, grâce au raccordement au chauffage à distance de bâtiments de volume considérable et dont les installations de chauffage pèsent très lourdement sur l'environnement.

Je suis conscient que les habitants ont enduré des désagréments. Sauf erreur, les riverains ont été prévenus dès le début du mois de mai 2009. Des avis distribués dans leurs boîtes aux lettres les informaient des inconvénients qui seraient occasionnés en termes de transit et pour les entrées principales de plusieurs bâtiments sur Bergières, Gindroz et Maupas. Notre souci de coordonner les travaux entre la Direction des travaux, le Service des routes et de la mobilité et les services liés à l'entretien et à l'extension de réseaux est constant. Nous avons au moins trois fois par année des réunions inter-directions qui doivent nous permettre, tout en continuant ces travaux, de minimiser autant que possible les désagréments pour les habitants. Mais évidemment, ceux-ci ne peuvent pas être réduits à zéro.

*Question*

**M. Jacques Pernet (LE) :** – Ma question s'adresse au responsable des Parcs et promenades ou à celui des Services industriels.

Hier soir, en remontant le parc Mon-Repos, sur sa partie nord, derrière le Tribunal fédéral, j'ai constaté que cinq lampes sur je crois douze ou treize étaient hors service, provoquant des zones d'ombre assez importantes. Je n'ai pas compté le nombre total de lampes, mais beaucoup ne fonctionnaient pas. J'aimerais savoir si la Ville de Lausanne fait des économies à ce niveau ou si c'est une question de maintenance.

*Réponse de la Municipalité*

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels :** – Je ne suis pas au courant de cette panne, qui me paraît assez inquiétante. D'habitude, c'est une ampoule, de loin en loin, qu'il faut remplacer. C'est donc une série de

luminaires qui sont en panne. Ce n'est pas le cas? Si ce n'est pas le cas, ça va. Il n'empêche, je vais me renseigner auprès de la division de l'éclairage public et voir ce qui ne fonctionne pas dans cette partie nord et supérieure du parc du Tribunal fédéral. Il s'agit donc bien d'une partie habituellement éclairée? En effet, certains parcs ne le sont pas.

#### Question

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC):** – Ma question s'adresse à M. le municipal Bourquin, je présume. Sa direction a publié une information sur le remplacement d'appareils électriques, voire à moteur, par des faux pour l'entretien des talus de la ville de Lausanne. Cette idée paraît séduisante, à première vue. Mais lorsqu'on y regarde de plus près et qu'on connaît la manière dont travaillent les personnes qui effectuent ces travaux d'entretien, j'aimerais savoir si, avant de lancer ce projet, le municipal a pris contact avec le médecin du travail. Parce que, en connaissance de cause, je ne pense pas que cette démarche puisse se faire de cette manière.

#### Réponse de la Municipalité

**M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement:** – Il n'y a pas eu de contact avec le médecin du travail, parce que ces activités ne seront pas accomplies de manière extensive. Il s'agit d'un cours de formation pour apprendre à faucher correctement. Il sera donné à partir de la fin de la semaine, je vais d'ailleurs le suivre. Les faux ne seront utilisées que sur certains talus, dans certaines circonstances. On ne commencera pas à faucher à la main dans les grands talus du parc de Valency, par exemple. On peut être pour la décroissance, mais pas à ce point! Dans certains endroits entretenus par le Service des parcs et promenades, faucher à la machine est tout à fait malpratique et plus pénible pour les employés. C'est sur ces talus en pente que sera pratiqué le fauchage à la main, et pas de manière étendue, évidemment.

Une précision encore: toutes les personnes qui suivront le cours pour apprendre à faucher correctement sont volontaires, aucune contrainte ne sera exercée sur les jardiniers de la Ville pour qu'ils passent tous à la faux. Ceux qui n'en auront pas envie ne le feront pas.

On m'a déjà rendu attentif au problème que peut poser un gros fauchage. Je demanderai au chef de service d'être particulièrement attentif à ce que les jardiniers de la Ville ne soient pas pénalisés par ce travail. En échangeant une débroussailleuse à moteur contre une faux, il y a un gain de poids, de puissance, de bruit, etc. Mais je serai attentif que les choses se passent dans les meilleures conditions possibles.

**Le président:** – Y a-t-il d'autres questions? Ce n'est pas le cas. Ça tombe bien, je vais pouvoir vous donner le premier résultat de l'élection du président du Conseil communal pour l'année 2009-2010.

#### Résultats de l'élection du président du Conseil communal pour l'année 2009-2010

M. Yves-André Cavin est élu. Bulletins délivrés: 76. Bulletins rentrés: 75. Bulletins blancs: 6. Bulletins nuls: 0. Bulletins valables: 75. Majorité absolue: 38. M. Yves-André Cavin est élu avec 64 suffrages.

(Applaudissements.)

Obtiennent des voix M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva, M<sup>me</sup> Marlène Voutat et M<sup>me</sup> Graziella Schaller.

Monsieur Cavin, vous demandez la parole.

**M. Yves-André Cavin (LE):** – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux.

Permettez-moi de vous remercier sincèrement de la confiance et de l'honneur que vous me témoignez avec votre vote. J'espère que je saurai être à la hauteur de la tâche qui m'attend.

Je désire vous transmettre ce message. Je serai d'abord le président de tous les conseillers communaux. En effet, j'attribue une grande importance au respect mutuel et à l'éthique. Je formule donc l'espoir, même si nous sommes en campagne électorale quasi permanente, que nos débats seront fructueux et empreints de dignité.

Je me suis fixé un devoir pour les vacances: parcourir le Règlement de notre Conseil, afin d'être prêt pour démarrer cette année 2009-2010 le 1<sup>er</sup> septembre prochain. A cette date, et à l'issue de la première séance, je vous invite tous au nom des partis qui forment LausanneEnsemble et en mon nom, à marquer dignement l'événement en fêtant mon accession à ce perchoir.

J'ai choisi pour cadre la nouvelle Maison de quartier de Chailly. Nous vous distribuerons, par l'intermédiaire des présidents de groupe, vos cartons d'invitation. Réservez leur bon accueil. Encore merci de votre confiance.

**Le président:** – Merci, Monsieur Cavin et félicitations.

Nous connaissons bientôt la composition du *dream team* qui vous accompagnera durant l'année prochaine. J'attends vos propositions de candidature pour le premier vice-président.

#### Election du premier vice-président du Conseil communal pour l'année 2009-2010

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.):** – M. Roland Rapaz a exercé plusieurs professions dans sa vie. Il a été entre autres opérateur télégraphiste, enseignant et, comme vous le savez, directeur d'établissement secondaire. Mais il a aussi été militant syndicaliste pendant de nombreuses années et très engagé dans le monde associatif.

Il siège au Conseil communal, dans lequel il est très actif, depuis 2002. Il a notamment été membre de la Commission consultative des naturalisations pendant plusieurs années. Il est membre du Bureau depuis deux ans et il souhaite ardemment s'engager plus avant en tant que premier vice-président de ce Conseil.

Je ne peux que le recommander chaleureusement à vos suffrages.

**Le président :** – Y a-t-il d'autres candidatures ? Apparemment pas.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

Avez-vous tous reçu un bulletin, à part moi ?

Si vous avez tous pu vous exprimer, je demande aux huissiers de récolter les bulletins et je clos le scrutin. Merci de remettre les bulletins au président du bureau, M. Olivier Martin. Que les membres du bureau suivent le président dans la salle pour le dépouillement.

—————  
**Le président :** – Nous avons ce soir passablement d'urgences, et en plus des urgences municipales, il y en a d'autres, qui sont légales, je veux parler de l'examen des comptes.

J'ouvre la discussion sur le point R168, préavis 2009/20, « Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2008 ». Et je demande au vice-président de la Commission des finances, M. Denis Pache, de venir à la tribune.

—————

## **COMMUNE DE LAUSANNE**

### **Comptes de l'exercice 2008**

Préavis N° 2009/20

Lausanne, le 22 avril 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 93, lettre c), de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 112 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de 2008.

La matière dudit préavis est répartie dans les chapitres suivants :

- 1. Introduction**
- 2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2008**
  - 2.1 Compte de fonctionnement*
  - 2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif*
  - 2.3 Bilan général*
- 3. Conclusion**



## 1. Introduction

Après les excédents de revenus de Fr. 8,6 millions et de Fr. 6,2 millions enregistrés respectivement en 2006 et en 2007, le compte de fonctionnement de l'exercice 2008 boucle à nouveau dans les chiffres noirs avec un léger excédent des revenus de Fr. 0,1 million ; le budget affichait un excédent des charges de Fr. 27,7 millions, crédits supplémentaires compris. L'amélioration constatée est donc de Fr. 27,8 millions.

Il est à relever que l'essentiel de ce boni résulte des recettes fiscales, qui sont une nouvelle fois globalement en progression, de l'ordre de Fr. 23 millions par rapport au budget, l'amélioration étant encore de près de Fr. 17 millions en regard des chiffres des comptes de 2007. Cette amélioration s'explique par la conjoncture économique exceptionnelle que nous avons connue ces dernières années et qui s'est poursuivie jusqu'à mi-2008.

Les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif ont dépassé les prévisions (+ Fr. 6,2 millions) pour s'inscrire à Fr. 130,8 millions, montant cependant en recul par rapport à l'exercice précédent d'une quinzaine de millions de francs en raison de recettes d'investissements importantes.

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement atteint à nouveau un niveau historiquement élevé, soit de Fr. 122,8 millions et permet, compte tenu de l'importance des investissements consentis en 2008, de limiter l'insuffisance d'autofinancement à Fr. 8 millions, laquelle n'a contribué à augmenter que légèrement l'endettement.

Malgré ce résultat, que l'on peut estimer satisfaisant, le brutal retournement de la conjoncture économique intervenu depuis quelques mois incite la Municipalité à rester vigilante dans le cadre des prochains exercices, une baisse significative des recettes fiscales étant à craindre, accompagnée vraisemblablement d'une hausse des dépenses dans le secteur social.

## Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2008 :

COMPTES 2007	BUDGET 2008 (y c. crédits suppl.)		COMPTES 2008		ECARTS
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.
		<b>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</b>	CHARGES	REVENUS	
1'568'157'840.68	1'525'303'300	Total des revenus		1'564'614'582.17	39'311'282.17
1'561'913'785.49	1'552'968'100	Total des charges	1'564'511'188.82		11'543'088.82
6'244'055.19	-27'664'800.00	<b>Excédent de revenus ou de charges (-)</b>	<b>103'393.35</b>		27'768'193.35
		<b>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</b>	DEPENSES	RECETTES	
152'244'136.77	156'872'300	Total des dépenses	158'166'923.49		1'294'623.49
6'459'216.34	32'221'000	Total des recettes		27'359'808.04	-4'861'191.96
145'784'920.43	124'651'300	<b>Investissements nets</b>		<b>130'807'115.45</b>	6'155'815.45
		<b>FINANCEMENT</b>			
-145'784'920.43	-124'651'300	Investissements nets	130'807'115.45		6'155'815.45
105'064'363.33	108'721'600	* Amortissements		113'957'449.85	5'235'849.85
10'623'490.27	375'400	* Mouvement sur les provisions et fonds de réserve		8'705'636.19	8'330'236.19
6'244'055.19	-27'664'800	* Reprise du résultat du compte de fonctionnement		103'393.35	-27'768'193.35
-23'853'011.64	-43'219'100	<b>Insuffisance (-) ou excé- dent d'autofinancement</b>		<b>-8'040'636.06</b>	-35'178'463.94
121'931'908.79	81'432'200	* <b>Autofinancement</b>		<b>122'766'479.39</b>	41'334'279.39

## 2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2008

2.1 Compte de fonctionnement

	Charges	Revenus	Excédent des charges (-) ou des revenus
Budget initial	1'518'956'600.00	1'509'797'700.00	-9'158'900.00
Crédits supplémentaires	34'011'500.00	15'505'600.00	-18'505'900.00
Budget final	1'552'968'100.00	1'525'303'300.00	-27'664'800.00
Comptes 2008	1'564'511'188.82	1'564'614'582.17	103'393.35
Ecart	11'543'088.82	39'311'282.17	27'768'193.35
	0.74%	2.58%	

Le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2008 s'établit comme il suit :

	Comptes 2008	Budget 2008 + crédits sup- plémentaires	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
<b>3 CHARGES</b>	<b>1'564'511'188.82</b>	<b>1'552'968'100</b>	<b>11'543'088.82</b>	<b>0.74</b>
30 Charges de personnel	491'777'759.24	494'116'700	-2'338'940.76	-0.47
31 Biens, services et marchandises	509'100'809.64	497'923'200	11'177'609.64	2.24
32 Intérêts passifs	74'171'151.40	73'945'500	225'651.40	0.31
33 Amortissements	122'236'904.31	116'425'800	5'811'104.31	4.99
35 Dédommagements à des collectivités publiques	173'659'505.75	176'416'300	-2'756'794.25	-1.56
36 Subventions accordées	77'832'499.13	79'107'300	-1'274'800.87	-1.61
38 Attributions aux réserves	10'975'683.95	4'517'800	6'457'883.95	142.94
39 Imputations internes	104'756'875.40	110'515'500	-5'758'624.60	-5.21
<b>4 REVENUS</b>	<b>1'564'614'582.17</b>	<b>1'525'303'300</b>	<b>39'311'282.17</b>	<b>2.58</b>
40 Impôts	481'041'914.52	457'800'000	23'241'914.52	5.08
41 Patentes, concessions	2'208'626.05	2'073'500	135'126.05	6.52
42 Revenus des biens	83'782'979.91	78'365'100	5'417'879.91	6.91
43 Taxes, ventes et prestations facturées	727'933'711.62	712'015'600	15'918'111.62	2.24
44 Part à des recettes sans affectation	4'029'896.15	3'500'000	529'896.15	15.14
45 Dédommagements de collectivités publiques	156'583'907.16	154'968'200	1'615'707.16	1.04
46 Subventions acquises	2'006'623.60	1'923'000	83'623.60	4.35
48 Prélèvements sur les réserves	2'270'047.76	4'142'400	-1'872'352.24	-45.20
49 Imputations internes	104'756'875.40	110'515'500	-5'758'624.60	-5.21
<b>RESULTAT</b>				
<b>Excédent de charges</b>		<b>-27'664'800</b>		
<b>Excédent de revenus</b>	<b>103'393.35</b>		<b>27'768'193.35</b>	

Les écarts par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

**CHARGES** **+ 11,5 mios**

**30 Charges de personnel** **- 2,3 mios**

Le détail par direction s'établit comme il suit :

	Comptes 2008	Budget 2008	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	<b>491'777'759.24</b>	<b>494'116'700</b>	<b>-2'338'940.76</b>	<b>-0.5</b>
Administration générale et finances	42'342'145.71	43'104'000	-761'854.29	-1.8
Sécurité publique et sports	119'734'691.75	124'168'300	-4'433'608.25	-3.6
Culture, logement et patrimoine	26'121'661.62	26'999'700	-878'038.38	-3.3
Travaux	92'573'443.21	96'943'000	-4'369'556.79	-4.5
Enfance, jeunesse et éducation	74'127'624.49	75'160'800	-1'033'175.51	-1.4
Sécurité sociale et environnement	73'143'392.24	75'605'800	-2'462'407.76	-3.3
Services industriels	63'734'800.22	65'135'100	-1'400'299.78	-2.1
Correctifs de la masse salariale	0.00	-13'000'000	13'000'000.00	-100.0

Dans ce secteur de charges, on relèvera que les économies salariales nettes anticipées au niveau du budget, d'un montant de Fr. 13 millions, ont été pleinement réalisées, puisque l'on enregistre encore un boni supplémentaire de Fr. 2,3 millions.

**31 Biens, services et marchandises** **+ 11,2 mios**

	Comptes 2008	Budget 2008	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	14'120'811.20	15'987'100	-1'866'288.80	-11.7
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans les SI)	21'757'533.18	21'013'500	744'033.18	3.5
Marchandises	17'174'267.64	17'125'400	48'867.64	0.3
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	30'799'328.40	32'854'800	-2'055'471.60	-6.3
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	26'439'936.00	26'621'100	-181'164.00	-0.7
Honoraires et prestations de services	86'129'732.34	88'954'200	-2'824'467.66	-3.2
Autres dépenses en biens, services et marchandises	34'303'841.28	36'612'100	-2'308'258.72	-6.3
Sous-total	230'725'450.04	239'168'200	-8'442'749.96	-3.5
Achats d'énergie par les SI	278'375'359.60	258'755'000	19'620'359.60	7.6
<b>Total</b>	<b>509'100'809.64</b>	<b>497'923'200</b>	<b>11'177'609.64</b>	<b>2.2</b>

Aux Services industriels, les achats d'énergie ont dépassé de quelque Fr. 19,6 millions les prévisions, soit :

(en mios de Fr.)

- Gaz et chauffage à distance (forte augmentation du prix d'achat) + 16,3
- Electricité (prix d'achat moyen plus élevé) + 3,2

Au niveau des ventes, le Service du gaz et du chauffage à distance a enregistré des chiffres dépassant largement le budget, soit de quelque Fr. 33,7 millions, suite aux trois hausses de prix de vente du gaz et aux deux augmentations intervenues au chauffage à distance, d'où une nette amélioration du résultat dudit service par rapport au budget. Rappelons qu'en 2007 la situation avait été inverse. Prises globalement au Service de l'électricité, les redevances et ventes sont restées environ Fr. 3,8 millions en dessous du budget du fait que la répercussion de la hausse des tarifs 2008 ne sera entière qu'en 2009.

Abstraction faite des éléments évoqués ci-dessus, l'on peut constater les principaux écarts suivants :

(en mios de Fr.)

- Services industriels – Achats de matériel et de fournitures – 1,4
- Consommation d'énergie au sein de l'Administration (hausse des tarifs) + 0,7
- Travaux d'entretien immobiliers – 0,8
- Economie sur travaux d'entretien des installations des SI – 0,8
- Economies sur les prestations de service (AGF, Travaux, SI) – 2,8
- SEL – Frais de transport d'énergie facturés par EOS – 2,4

**32 Intérêts passifs** + 0,2 mio

Le dépassement, qui correspond à 0,3 % du budget, n'appelle pas de commentaire particulier.

**33 Amortissements** + 5,8 mios

	Comptes 2008	Budget 2008	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	<b>122'236'904.31</b>	<b>116'425'800</b>	<b>5'811'104.31</b>	<b>5.0</b>
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	4'661'123.38	5'700'000	-1'038'876.62	-18.2
Autres pertes, défalcatons et moins-values	3'618'331.08	2'004'200	1'614'131.08	80.5
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	71'164'214.69	71'388'600	-224'385.31	-0.3
Amortissements du patrimoine administratif des SI	42'793'235.16	37'333'000	5'460'235.16	14.6

Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, outre les pertes comptabilisées dans les comptes, qui se sont révélées inférieures aux prévisions, le risque portant sur les créances d'impôts figurant au bilan a été évalué à la baisse à quelque Fr. 24,7 millions à fin 2008. Il est couvert par la provision générale pour risques de pertes sur débiteurs, qui s'élève à Fr. 39 millions.

S'agissant des «Autres pertes», il convient de constater d'une manière générale une baisse continue de la qualité des débiteurs.

S'agissant du patrimoine administratif des SI, le dépassement résulte de l'amortissement des projets terminés effectués dans le cadre des extensions ordinaires 2006 et 2007, dont aucun amortissement n'avait été prévu au budget.



35 *Dédommagements à des collectivités publiques*

– 2,8 mios

	Comptes 2008	Budget 2008	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	<b>173'659'505.75</b>	<b>176'416'300</b>	<b>-2'756'794.25</b>	<b>-1.6</b>
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	63'786'618.00	63'800'000	-13'382.00	0.0
Participation à des entreprises de transports	42'704'496.10	41'200'000	1'504'496.10	3.7
Frais de taxation et de perception facturés par l'Etat (impôts)	1'889'758.95	2'500'000	-610'241.05	-24.4
Participation aux frais de la centrale d'alarme de l'ECA (SSI)	140'000.00	140'000	0.00	0.0
Part aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton	475'612.00	469'000	6'612.00	1.4
Contribution à la fondation chargée d'administrer l'accueil de jour des enfants	997'024.00	1'040'000	-42'976.00	-4.1
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	8'960'318.40	8'960'000	318.40	0.0
Facture sociale	54'308'833.00	57'840'000	-3'531'167.00	-6.1
Autres dédommagements	396'845.30	467'300	-70'454.70	-15.1

S'agissant de la **péréquation intercommunale thématique**, il convient tout d'abord de préciser que les résultats définitifs 2007 ont abouti globalement, en 2008, à un solde à la charge de la Ville de quelque Fr. 3,8 millions. Cette charge nette supplémentaire a été neutralisée par un prélèvement d'un montant identique sur la provision constituée à cet effet.

Par ailleurs, on peut relever que la **participation aux entreprises de transports publics urbains** a bénéficié d'une ristourne de Fr. 0,8 million en correction de l'exercice 2007, alors que notre participation provisoire pour 2008 a dépassé de Fr. 1,7 million le montant budgétisé pour le trafic urbain et de Fr. 0,6 million le montant réservé au trafic régional.

Quant à la **facture sociale**, elle laisse apparaître un boni d'environ Fr. 3,5 millions, correspondant grosso modo au décompte final de 2007, le décompte final 2008 n'étant pas connu au moment du bouclage.

36 *Subventions accordées*

– 1,3 mio

	Comptes 2008	Budget 2008	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	<b>77'832'499.13</b>	<b>79'107'300</b>	<b>-1'274'800.87</b>	<b>-1.6</b>
Administration générale et finances	3'787'449.63	3'884'000	-96'550.37	-2.5
Sécurité publique et sports	4'850'506.10	4'927'800	-77'293.90	-1.6
Culture, logement et patrimoine	33'976'523.35	34'838'400	-861'876.65	-2.5
Enfance, jeunesse et éducation	19'929'238.07	20'038'200	-108'961.93	-0.5
Sécurité sociale et environnement	14'597'021.65	14'868'900	-271'878.35	-1.8
Services industriels	691'760.33	550'000	141'760.33	25.8

L'économie constatée dans ce chapitre provient principalement de la Division du logement (participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières et allocation communale au logement), les subventions étant restées globalement Fr. 0,8 million en dessous des prévisions suite à diverses mutations intervenues dans ce domaine.

**38 Attributions aux réserves****+ 6,5 mios**

	<b>Comptes 2008</b>	<b>Budget 2008</b>	<b>Ecart (+/-)</b>	
	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>%</b>
	<b>10'975'683.95</b>	<b>4'517'800</b>	<b>6'457'883.95</b>	<b>142.9</b>
Fonds de régularisation des loyers	11'843.00	1'000	10'843.00	1'084.3
Fonds d'eau service	1'489'811.95	1'548'800	-58'988.05	-3.8
Fonds des SI	9'474'029.00	2'968'000	6'506'029.00	219.2

Aux Services industriels, le Service du gaz et du chauffage à distance a opéré des attributions supplémentaires de quelque Fr. 4 millions, compte tenu du bon résultat obtenu en 2008, tandis que le Service de l'électricité a effectué des allocations supplémentaires pour Fr. 2,5 millions environ, essentiellement au fonds de renouvellement de Lavey, suite à l'introduction en 2008 du nouveau règlement des fonds de réserve SI.

**39 Imputations internes****- 5,8 mios**

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier.

**REVENUS****+ 39,3 mios****40 Impôts****+ 23,2 mios**

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	<b>Comptes 2008</b>	<b>Budget 2008</b>	<b>Comptes 2007</b>
	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>
<b>Total</b>	<b>481'041'914.52</b>	<b>457'800'000</b>	<b>464'126'241.25</b>
Produit de l'impôt sur les personnes physiques :	<u>305'610'433.87</u>	<u>292'000'000</u>	<u>294'928'707.30</u>
– sur le revenu	269'649'674.52	257'000'000	258'704'121.60
– sur la fortune	30'111'040.55	29'000'000	28'985'972.80
– perçu des étrangers	5'124'830.30	5'500'000	6'414'904.25
– à la source des artistes et administrateurs de société domiciliés à l'étranger	724'888.50	500'000	823'708.65
Produit de l'impôt sur les personnes morales :	<u>109'164'338.30</u>	<u>100'000'000</u>	<u>104'054'181.70</u>
– sur le bénéfice	98'046'682.85	85'000'000	87'912'300.55
– sur le capital	11'117'655.45	15'000'000	16'141'881.15
Produit des autres impôts :	<u>66'267'142.35</u>	<u>65'800'000</u>	<u>65'143'352.25</u>
– foncier	27'524'624.10	27'000'000	26'818'620.90
– complémentaire sur les immeubles	3'478'914.00	3'000'000	3'143'909.15
Droits de mutation sur les transf. imm.	7'909'453.15	10'000'000	10'959'153.40
Produit de l'impôt :			
– sur les successions et les donations	21'397'770.25	20'000'000	18'458'056.75
– sur les divertissements	5'742'321.85	5'600'000	5'520'272.05
– sur les chiens	214'059.00	200'000	243'340.00

Personnes physiques

Ainsi que le fait apparaître le tableau ci-dessus, le rendement global des personnes physiques pour 2008 a atteint le montant record de Fr. 305,6 millions, soit une amélioration de Fr. 13,6 millions en comparaison du budget, et de Fr. 10,7 millions par rapport aux comptes de l'année précédente. Les effets de la bonne conjoncture économique de ces deux dernières années ainsi que, dans une moindre mesure, l'évolution positive de la démographie lausannoise, expliquent ce chiffre dépassant les attentes, résultat bénéficiant également des bonnes rentrées enregistrées au niveau de l'impôt à la source et sur les frontaliers. Cette évolution risque malheureusement de se dégrader dès 2009.

Au 31 décembre 2008, l'Administration cantonale des impôts déclarait que 99,1 % des contribuables lausannois étaient taxés pour 2005, 96,9 % pour 2006 et 62,6 % pour 2007.

Les impôts comptabilisés en 2008 correspondent aux acomptes facturés pour dite année, additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes. En voici le détail avec le rappel des données de 2007 :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
2003 et antérieures	0,2	4,0
2004	1,5	2,6
2005	3,6	15,5
2006	15,6	11,3
2007	10,6	261,5
2008	<u>274,1</u>	<u>0,0</u>
	<u>305,6</u>	<u>294,9</u>

Personnes morales

Le produit des impôts sur le bénéfice des personnes morales a une nouvelle fois dépassé toutes les prévisions en bénéficiant de la conjoncture économique particulièrement favorable de ces deux dernières années, démontrant bien le caractère volatile de ce type de revenus. En revanche, le produit de l'impôt sur le capital a subi un net recul, effet de la baisse du taux appliqué aux sociétés de base, qui passe de 0,75 à 0,1 %, suite aux nouvelles dispositions en la matière.

Le décompte ci-après donne, par année de taxation, les impôts des personnes morales comptabilisés en 2007 et en 2008.

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
2004	0,0	8,2
2005	2,8	8,0
2006	3,1	10,0
2007	24,6	77,3
2008	77,1	0,5
2009 (sociétés ne bouclant pas au 31 décembre)	<u>1,5</u>	<u>0,0</u>
	<u>109,1</u>	<u>104,0</u>

Autres impôts

On peut encore relever que les droits de mutation sont restés quelque Fr. 2,1 millions en dessous du budget et en recul de plus de Fr. 3 millions par rapport aux comptes 2006 et 2007, seuls exercices avec des chiffres supérieurs à Fr. 10 millions. Cette évolution est la conséquence de la diminution des transactions immobilières observée depuis quelque temps.

**42 Revenus des biens****+ 5,4 mios**

	<b>Comptes 2008</b>	<b>Budget 2008</b>	<b>Ecart (+/-)</b>	
	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>%</b>
	<b>83'782'979.91</b>	<b>78'365'100</b>	<b>5'417'879.91</b>	<b>6.9</b>
Intérêts, prêts et participations	9'410'763.52	6'719'000	2'691'763.52	40.1
Revenu des immeubles du patrimoine financier	32'231'098.38	31'156'000	1'075'098.38	3.5
Revenu des biens du patrimoine administratif	35'287'704.67	35'624'000	-336'295.33	-0.9
Autres revenus	6'853'413.34	4'866'100	1'987'313.34	40.8

Les intérêts moratoires relatifs aux impôts ont dépassé la prévision de près de Fr. 1,2 million en raison principalement des retards de paiements et, dans une moindre mesure, au fait que les contribuables n'adaptent pas leurs acomptes à la hausse. Quant au produit des participations permanentes, il a procuré des recettes supplémentaires pour plus de Fr. 1,3 million, suite à l'augmentation sensible du dividende EOS ainsi qu'à celui versé par RE Holding.

Au niveau des revenus des biens du patrimoine financier, les loyers enregistrés au Service du logement et des gérances ont procuré des recettes supplémentaires pour Fr. 1,5 million, alors que le produit des vignes est resté quelque Fr. 0,5 million en dessous du budget.

Dans le poste «Autres revenus», signalons des recettes supplémentaires au Service financier pour Fr. 0,4 million, découlant de la récupération de créances précédemment défalquées, à «Protection et sauvetage» pour un montant de Fr. 0,5 million, suite à un prélèvement sur la provision liée au crédit-retraite des sapeurs-pompiers professionnels partis durant l'année sous revue, et aux Services industriels pour Fr. 0,9 million correspondant à des escomptes et ristournes plus élevés ainsi qu'à la valorisation non prévue de déchets.

**43 Taxes, ventes et prestations facturées****+ 15,9 mio**

	<b>Comptes 2008</b>	<b>Budget 2008</b>	<b>Écarts (+/-)</b>	
	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>%</b>
Taxes, redevances et prestations de services (sans les SI)	84'786'713.85	87'154'900	-2'368'186.15	-2.7
Ventes diverses (sans les ventes des SI)	59'264'479.59	65'295'000	-6'030'520.41	-9.2
Frais facturés à des tiers, remboursements	12'671'975.34	9'755'800	2'916'175.34	29.9
Amendes	14'024'604.50	19'500'000	-5'475'395.50	-28.1
Autres contributions	15'711'615.53	18'103'900	-2'392'284.47	-13.2
Sous-total	186'459'388.81	199'809'600	-13'350'211.19	-6.7
Redevances, prestations et ventes des SI	541'474'322.81	512'206'000	29'268'322.81	5.7
	<b>727'933'711.62</b>	<b>712'015'600</b>	<b>15'918'111.62</b>	<b>2.2</b>

Aux Services industriels, ainsi que déjà relevé au chapitre 31, les redevances, prestations et ventes ont enregistré une hausse globale de 29,3 millions, les écarts dans le détail étant les suivants :

*(en mios de Fr.)*

- Ventes de gaz et d'énergie-chaleur (hausse des tarifs) + 33,7
- Ventes d'électricité - 3,8
- Prestations multimedia - 0,7

Voici les principaux autres écarts qui peuvent être mis en exergue dans ce chapitre :

*(en mios de Fr.)*

- Taxe d'épuration des eaux - 1,9
- Prestations facturées par le Service d'assainissement - 1,1
- Ventes du Service d'assainissement + 0,7
- Ventes d'eau - 6,5
- Centres de vie infantine communaux – Remboursement de subventions + 0,8
- Dédommagements de tiers (notamment allocations de maternité) + 2,1
- Amendes – Diminution du nombre des amendes et retard dans le traitement des cas - 5,5
- Facturation des SI aux crédits d'investissements (intérêts et prestations) - 1,6

**44 Part à des recettes sans affectation****+ 0,5 mio**

Notre part à l'impôt sur les gains immobiliers, bien qu'en régression, est restée toutefois supérieure aux prévisions.



45 *Dédommagements de collectivités publiques*

+ 1,6 mio

	<b>Comptes 2008</b>	<b>Budget 2008</b>	<b>Ecart (+/-)</b>	
	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>%</b>
	<b>156'583'907.16</b>	<b>154'968'200</b>	<b>1'615'707.16</b>	<b>1.0</b>
Fonds de péréquation intercommunal	65'833'258.00	65'200'000	633'258.00	1.0
Contribution du fonds de péréquation intercommunal aux dépenses routières et de transports	16'200'000.00	16'200'000	0.00	0.0
Participation des collectivités publiques aux charges du secteur "protection et sauvetage"	7'774'109.45	7'809'100	-34'990.55	-0.4
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	2'469'965.41	2'064'000	405'965.41	19.7
Contribution de la fondation chargée d'administrer l'accueil de jour des enfants	5'374'060.65	4'723'000	651'060.65	13.8
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la DEJE	17'526'765.80	17'161'900	364'865.80	2.1
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	4'961'295.20	5'184'800	-223'504.80	-4.3
Participations diverses aux charges du Service social	19'904'007.00	19'707'700	196'307.00	1.0
Participation des collectivités publiques aux charges de l'Office régional de placement (ORP)	8'923'897.65	9'017'500	-93'602.35	-1.0
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés	5'976'080.30	6'207'800	-231'719.70	-3.7
Autres dédommagements	1'640'467.70	1'692'400	-51'932.30	-3.1

Rappelons ici, s'agissant de la péréquation intercommunale, que les résultats définitifs de l'exercice 2007 ont abouti globalement, en 2008, à un solde à la charge de la Ville de quelque Fr. 3,8 millions. Cette charge nette supplémentaire a été neutralisée par un prélèvement d'un montant identique sur la provision constituée à cet effet. Pour 2008, le retour du Fonds a été légèrement supérieur aux prévisions.

Au Service de protection et sauvetage, la participation versée par le Service cantonal de la santé publique a été augmentée de Fr. 0,4 million pour couvrir un excédent de charges du Groupe sanitaire supérieur aux prévisions suite à une baisse des revenus consécutive à une diminution des interventions.

A la DEJE, les recettes en provenance de la Fondation chargée d'administrer l'accueil de jour des enfants (FAJE) ont dépassé les prévisions de Fr. 0,65 million suite au versement d'une subvention rétroactive relative à l'exercice 2007 ainsi que d'aides au démarrage (APEMS de Chailly et de Vanil/Chissiez).

Enfin, les charges nettes d'exploitation de la STEP ayant été légèrement inférieures aux prévisions, il en découle une moindre participation des Communes, de Fr. 0,2 million.

**46 Subventions acquises****+ 0,1 mio**

Le détail de ce chapitre se présente comme il suit :

	<b>Comptes 2008</b>	<b>Budget 2008</b>	<b>Ecart (+/-)</b>	
	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>%</b>
	<b>2'006'623.60</b>	<b>1'923'000</b>	<b>83'623.60</b>	<b>4.3</b>
Subvention de la Confédération et du Canton pour les forêts	771'990.10	700'000	71'990.10	10.3
Subventions de l'ECA au Service de secours et incendie	238'785.30	170'000	68'785.30	40.5
Subventions de l'Etat relatives aux structures d'accueil pour sans-abri	740'284.25	799'000	-58'715.75	-7.3
Autres subventions	255'563.95	254'000	1'563.95	0.6

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier.

**48 Prélèvements sur les réserves****- 1,9 mio**

	<b>Comptes 2008</b>	<b>Budget 2008</b>	<b>Ecart (+/-)</b>	
	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>%</b>
	<b>2'270'047.76</b>	<b>4'142'400</b>	<b>-1'872'352.24</b>	<b>-45.2</b>
Fonds de péréquation des PFO	67'439.75	0	67'439.75	-
Fonds de renouvellement "compostière"	23'400.00	84'000	-60'600.00	-72.1
Fonds de régularisation des loyers	3'814.00	1'000	2'814.00	281.4
Fonds de péréquation de la STEP	1'831'173.21	1'457'400	373'773.21	25.6
Fonds des SI	344'220.80	2'600'000	-2'255'779.20	-86.8

Les Pompes funèbres officielles ont à nouveau enregistré un déficit, qui a entraîné un recours au Fonds de péréquation, lequel est désormais épuisé.

Par ailleurs, compte tenu des bons résultats du Service du gaz et du chauffage à distance, il a été renoncé au prélèvement budgétisé sur le Fonds de péréquation du gaz.

**2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif**

Ce compte se présente comme suit :

<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements	144'924'513.51	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	7'383'263.80	
Marchandises et approvisionnements (augmentation du stock)	151'858.80	
Prêts et participations permanentes	4'609'399.70	
Autres dépenses à amortir (comptes d'attente) - variation	1'097'887.68	
Subventions et recettes pour investissements		27'168'667.21
Recettes sur les véhicules, machines et matériel		191'140.83
<b>Investissements nets</b>		<b>130'807'115.45</b>
Sous-total	158'166'923.49	158'166'923.49
<b>OPERATIONS COMPTABLES</b>		
Plus-values sur les installations du SEL à Lavey	39'308'593.00	
Moins-values enregistrées sur le patrimoine administratif de la Bourse communale		39'308'593.00
	<b>197'475'516.49</b>	<b>197'475'516.49</b>
<b>FINANCEMENT</b>		
Investissements nets	130'807'115.45	
Amortissement du patrimoine administratif		113'957'449.85
Reprise de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement		103'393.35
Augmentation des provisions		8'705'636.19
<b>Insuffisance d'autofinancement</b>		<b>8'040'636.06</b>
	<b>130'807'115.45</b>	<b>130'807'115.45</b>

Les dépenses nettes d'investissements 2008 se sont établies à Fr. 130,8 millions, soit quelque Fr. 6 millions au-dessus du chiffre prévu au budget (Fr. 124,7 millions).

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à Fr. 122,8 millions, montant définissant un taux de couverture des dépenses nettes d'investissements de 93,9%. L'insuffisance d'autofinancement de quelque Fr. 8 millions a dû ainsi être financée par le recours à l'emprunt.

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2008 :

	<b>Dépenses 2008</b>	<b>Tranche annuelle budgétisée</b>
	<i>(en millions de francs)</i>	
<b>Sécurité publique et Sports</b>		
Assainissement des installations du Centre funéraire de Montoie	3,2	2,5
<b>Culture, Logement et Patrimoine</b>		
Immeuble administratif Flon-Ville	4,6	1,0
<b>Travaux</b>		
Réaménagement des espaces publics – Métro m2 et réseau tl 08	10,1	6,0
Rénovation et extension de la voirie	6,3	4,6
Nouveau centre intercommunal de logistique de gestion des déchets	7,7	3,0
Travaux d'entretien et de modernisation divers à la STEP	6,5	5,2
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics	3,6	3,2
Remplacement et extension du réseau de distribution d'eau	6,4	6,1
Rénovation et modification des installations du réservoir de Montétan	2,6	1,5
Amélioration de la distribution de l'eau dans le Nord lausannois	4,4	6,0
<b>Enfance, Jeunesse et Education</b>		
Construction d'une maison de quartier à Chailly	3,1	2,5
Construction et transformation au groupe scolaire de Vers-chez-les-Blanc	1,8	0,4
Réfection et agrandissement du collège de Villamont	3,6	6,0
<b>Services industriels</b>		
Remplacements et extensions ordinaires	17,4	17,6
Centre de formation de Malley	2,2	1,3
Financement et maintenance de sous-stations électriques tl/TSOL/MLO	11,2	1,2
Renouvellement du réseau de distribution électrique	15,4	12,0

Au cours de l'exercice 2008, le Service de l'électricité a adapté la valeur au bilan des aménagements de production de l'usine électrique de Lavey afin qu'elle corresponde à sa valeur économique réelle selon les dispositions de la Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques. Cette valeur est équivalente à celle remise annuellement à la « Commission cantonale de surveillance des entreprises électriques ». Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, cette opération, qui a entraîné une plus-value de Fr. 39'308'593.– portée en augmentation de la provision pour insuffisance d'amortissement, a été compensée par un prélèvement d'un montant identique qui a servi à amortir divers crédits d'objets anciens de la Bourse communale.

### 2.3 Bilan général

Le bilan ainsi que le détail de certaines rubriques figurent en annexe au présent préavis.

Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

#### ACTIF

##### 112 Impôts à encaisser

**Fr. 175'595'793.66**

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'Administration cantonale des impôts, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2008 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2008 mais non encore encaissés au 31 décembre 2008.

##### 115 Débiteurs

**Fr. 173'500'766.18**

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2008. La sensible augmentation de ce poste à fin 2008 résulte principalement des montants importants facturés par les Services industriels au cours du dernier trimestre 2008 et qui n'ont été encaissés qu'au début 2009.

**123 Immeubles****Fr. 325'552'919.23**

La diminution de ce poste par rapport à 2007 (de près de Fr. 29 millions) résulte de l'amortissement pour Fr. 35'098'625.– des terrains de Rovéréaz (ex hoirie Fallot), dont l'aspect « placement » n'est plus avéré à l'heure actuelle ; cette opération a été prise en charge par la provision pour insuffisance d'amortissement. On peut relever par ailleurs quatre acquisitions pour un montant global de Fr. 8,3 millions (terrain pour le P+R de Vennes, Valentin 27, Chavannes 45 et Bérée 14), montant partiellement compensé par l'aliénation de diverses parcelles de peu d'importance pour Fr. 3 millions.

**13 Actifs transitoires****Fr. 54'043'671.52**

Sont compris dans cette position les abonnements de journaux, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, certaines prestations à facturer, de même que des acomptes de l'Etat concernant l'exercice fiscal 2008 encaissés au début 2009.

**Patrimoine administratif****Fr. 1'298'803'693.03**

Ce montant est notamment composé des éléments suivants :

**14 Investissements du patrimoine administratif****Fr. 931'549'850.32**

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels. En application du Règlement cantonal sur la comptabilité des Communes, ces biens doivent obligatoirement être amortis. Précisons qu'en 2008, à l'occasion de leur passage sur le système SAP, les Services industriels ont procédé à une reclassification de leurs investissements, d'où des écarts importants de ce chef dans les rubriques 140 à 149.

Notons que la provision pour insuffisance d'amortissement diminue du montant équivalant à la mise à zéro des parcelles de Rovéréaz évoquée plus haut (Poste 123). Rappelons, par ailleurs, qu'au cours de l'exercice 2008, les Services industriels ont procédé à une revalorisation des installations de Lavey afin d'obtenir une valeur comptable correspondant à la réalité économique. Le montant de cette opération, de quelque Fr. 39,3 millions, a été mis en augmentation de ladite provision, puis a été intégralement compensé par des prélèvements portés en amortissement de divers crédits d'objets anciens de la Bourse communale.

**15 Prêts et participations permanentes****Fr. 357'380'962.26**

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public. Par définition, ces actifs ne peuvent pas être aliénés.

On y retrouve notamment des participations dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, de l'environnement, des activités sociales et de l'économie, ainsi que celles, importantes, relevant du domaine de l'énergie. Voir le détail dans l'annexe au bilan.

**16 Subventions d'investissements****Fr. 1'355'976.01**

Ces subventions ont été allouées principalement pour les constructions ou les rénovations des églises, des abris de protection civile et des équipements gériatriques.

**17 Autres dépenses à amortir****Fr. 8'516'904.44**

Jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 « Investissements » ou de leur amortissement, les comptes d'attente et crédits d'étude sont rangés sous ce titre.

**19 Découvert****Fr. 675'091'590.95**

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de francs) :

Etat au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	675'195
Excédent de revenus du compte de fonctionnement de 2008	<u>– 103</u>
<b>Etat au 31 décembre 2008</b>	<b><u>675'092</u></b>



**PASSIF****21 Dettes à court terme** **Fr. 111'400'000.00**

Ce poste est resté stable d'un exercice à l'autre.

**22 Dettes à moyen et à long termes** **Fr. 2'206'200'000.00**

Le détail de ces dettes figure dans l'annexe au bilan. Au cours de l'exercice 2008, les opérations suivantes ont été réalisées :

	<b>Montant</b>	<b>Intérêt nominal %</b>	<b>Durée</b>
<b>Emprunts effectués</b>			
Emprunt privé	100'000'000	2.920	2008 - 2018
Emprunt privé	100'000'000	3.185	2008 - 2023
Emprunt privé	100'000'000	3.393	2008 - 2018
Emprunt privé	100'000'000	3.350	2008 - 2011/2021
<b>Total</b>	<b>400'000'000</b>		
<b>Remboursements</b>			
Banque	75'000'000	1.860	1998 - 2008
Banque	80'000'000	4.350	2000 - 2008
Banque	20'000'000	4.625	2000 - 2008
Assurance	10'000'000	4.625	2000 - 2008
Banque	40'000'000	3.410	1999 - 2008
Banque	40'000'000	4.435	1999 - 2008
Banque	100'000'000	4.605	2000 - 2008
<b>Total</b>	<b>365'000'000</b>		
Variation des emprunts consolidés	35'000'000		

**232 Fondations** **Fr. 1'991'867.87****233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique** **Fr. 24'476'869.66**

Les disponibilités de trois fondations et de plusieurs fonds spéciaux sont placées auprès de la Ville, laquelle leur sert un intérêt.

**24 Provisions** **Fr. 85'001'434.79**

Ce poste augmente principalement en raison de l'alimentation nette de la provision prévue pour couvrir le crédit-retraite en faveur des sapeurs-pompiers professionnels, d'un montant d'environ un million. Par ailleurs, le provisionnement des risques financiers liés aux litiges pendants en fin d'exercice, qui figurait à tort précédemment dans la provision pour risque de perte sur débiteurs, a été transféré pour Fr. 1 million dans un compte ad hoc sous la rubrique intitulée « Provision pour risques non assurés ».

**25 Passifs transitoires** **Fr. 73'660'245.92**

Cette rubrique est constituée notamment des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2008. La forte diminution intervenue à fin 2008 s'explique principalement par un changement de pratique au niveau de l'Administration cantonale des impôts, les acomptes expédiés en novembre et décembre pour l'année suivante n'étant plus pris en considération dans le décompte de l'année précédente.

**28 Fonds de renouvellement et réserve** **Fr. 80'167'865.36**

Le détail de ce poste figure dans l'annexe au bilan ci-après. Ce sont les attributions nettes des Services industriels, de quelque Fr. 7,8 millions, qui expliquent principalement la nette augmentation de ce poste.

### 3. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2009/20 de la Municipalité, du 22 avril 2009 ;  
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver les comptes de 2008 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2009/20, du 22 avril 2009.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

**BILAN GENERAL**

		<b>2008</b>	<b>2007</b>
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>2'720'388'077.79</b>	<b>2'667'504'079.06</b>
	<b>Patrimoine financier</b>	<b>746'492'793.81</b>	<b>745'398'992.33</b>
<b>10</b>	<b>Disponibilités</b>	<b>17'799'643.22</b>	<b>11'646'921.63</b>
100	Caisse	496'989.80	477'296.70
101	Chèques postaux	16'639'300.87	6'164'569.43
102	Banques	663'352.55	5'005'055.50
<b>11</b>	<b>Avoirs</b>	<b>349'096'559.84</b>	<b>310'188'944.50</b>
112	Impôts à encaisser	175'595'793.66	180'577'982.98
115	Débiteurs	173'500'766.18	129'610'961.52
<b>12</b>	<b>Placements</b>	<b>325'552'919.23</b>	<b>354'559'268.68</b>
120	Titres	576'229.00	604'211.50
123	Immeubles	324'976'690.23	353'955'057.18
<b>13</b>	<b>Actifs transitoires</b>	<b>54'043'671.52</b>	<b>69'003'857.52</b>
	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>1'298'803'693.03</b>	<b>1'246'910'102.43</b>
<b>14</b>	<b>Investissements</b>	<b>931'549'850.32</b>	<b>883'584'999.40</b>
140	Terrains	7'713'914.68	6'584'186.45
141	Ouvrages de génie civil	730'701'307.99	737'427'519.13
143	Bâtiments	269'361'345.01	261'370'553.98
145	Forêts	12'802'999.00	12'857'699.00
146	Véhicules, machines et matériel	33'256'572.37	31'594'748.82
147	Marchandises et approvisionnements	9'152'504.89	9'000'646.09
149	Autres biens	41'852'483.26	33'139'547.81
	Provision pour insuffisance d'amortissement	-173'291'276.88	-208'389'901.88
<b>15</b>	<b>Prêts et participations permanentes</b>	<b>357'380'962.26</b>	<b>354'677'062.56</b>
	Prêts et participations permanentes	366'879'087.26	364'175'187.56
	Provision pour risques de pertes sur titres	-9'498'125.00	-9'498'125.00
<b>16</b>	<b>Subventions d'investissements</b>	<b>1'355'976.01</b>	<b>752'546.36</b>
<b>17</b>	<b>Autres dépenses à amortir</b>	<b>8'516'904.44</b>	<b>7'895'494.11</b>
<b>19</b>	<b>DECOUVERT</b>	<b>675'091'590.95</b>	<b>675'194'984.30</b>

		2008	2007
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>2'720'388'077.79</b>	<b>2'667'504'079.06</b>
	<b>Engagements</b>	<b>2'640'220'212.43</b>	<b>2'596'041'849.89</b>
<b>20</b>	<b>Engagements courants</b>	<b>137'489'794.19</b>	<b>113'107'334.22</b>
200	Créanciers	103'147'529.38	86'436'084.69
206	Comptes courants créanciers	69'052.12	2'144'982.50
209	Autres engagements courants	34'273'212.69	24'526'267.03
<b>21</b>	<b>Dettes à court terme</b>	<b>111'400'000.00</b>	<b>111'000'000.00</b>
210	Banques	111'400'000.00	111'000'000.00
<b>22</b>	<b>Dettes à moyen et à long termes</b>	<b>2'206'200'000.00</b>	<b>2'171'200'000.00</b>
221	Emprunts à moyen et à long termes	1'296'200'000.00	1'261'200'000.00
223	Emprunts par obligations	910'000'000.00	910'000'000.00
<b>23</b>	<b>Engagements envers des entités particulières</b>	<b>26'468'737.53</b>	<b>23'014'364.74</b>
232	Fondations	1'991'867.87	1'463'620.51
233	Fonds spéciaux sans personnalité juridique	24'476'869.66	21'550'744.23
<b>24</b>	<b>Provisions</b>	<b>85'001'434.79</b>	<b>84'076'141.97</b>
240	Provision pour risques de pertes sur débiteurs	39'000'000.00	40'000'000.00
241	Provision pour risques non assurés	2'896'936.51	1'941'037.09
241	Provision relative au crédit-retraite des sapeurs-pompiers	7'945'988.28	6'976'594.88
243	Provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité	35'158'510.00	35'158'510.00
<b>25</b>	<b>Passifs transitoires</b>	<b>73'660'245.92</b>	<b>93'644'008.96</b>
<b>28</b>	<b>PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT</b>	<b>80'167'865.36</b>	<b>71'462'229.17</b>

## ANNEXE AU BILAN

	31.12.2008	31.12.2007
<b>112 IMPOTS A ENCAISSER</b>	<b>175'595'793.66</b>	<b>180'577'982.98</b>
<i>Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, le risque de pertes sur ce poste est de l'ordre de 24,7 millions de francs. Ce risque est entièrement couvert par la provision de 39 millions de francs figurant au passif du bilan.</i>		

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2008	31.12.2007
		31.12.2008		
<b>120 TITRES</b>			<b>576'229.00</b>	<b>604'211.50</b>
<i>Actions</i>			<b>576'229.00</b>	<b>604'211.50</b>
Banque Cantonale Vaudoise	30.00	861	40'897.50	68'880.00
La Vidynette A SA	50.00	2'735	510'079.50	510'079.50
Le Geai SA	50.00	425	21'250.00	21'250.00
Logis Familial SA	250.00	16	4'000.00	4'000.00
Medipol SA	1.00	8000	1.00	1.00
Minizepp SA	10.00	2950	1.00	1.00

	31.12.2008	31.12.2007
<b>123 IMMEUBLES</b>	<b>324'976'690.23</b>	<b>353'955'057.18</b>
Bâtiments locatifs *	239'790'863.70	219'417'563.70
Travaux en cours	1'098'000.00	16'568'480.95
Domaines agricoles	3'539'800.00	3'539'800.00
Vignobles	5'549'000.00	5'549'000.00
Terrains	36'494'439.53	74'394'925.53
Droits de superficie	38'504'587.00	34'485'287.00

\* Valeur ECA à l'indice 113 à fin 2008 : fr. 592'006'519.--

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2008	31.12.2007
		31.12.2008		
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES</b>			<b>366'879'087.26</b>	<b>364'175'187.56</b>
<b>Bourse communale</b>				
<i>Parts sociales</i>			<b>1'072'307.00</b>	<b>1'072'307.00</b>
Association forestières vaudoise et du Bas-Valais	250.00	60	0.00	0.00
Boipac, société coopérative	25.00	4'000	1.00	1.00
Compagnie du train à vapeur de la Vallée de Joux	100.00	5	0.00	0.00



	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2008	31.12.2007
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)</b>				
<b>Bourse communale (suite)</b>				
<i>Parts sociales (suite)</i>				
Coopérative vaudoise de cautionnement (CVCH)	10.00	300	1.00	1.00
Coopérative vaudoise de cautionnement (CVC)	10.00	850	1.00	1.00
Fondation Feriendorf Fiesch	500.00	40	1.00	1.00
Société Coopérative Immobilière La Maison Ouvrière, Lausanne	100.00	223	22'300.00	22'300.00
Logacop	100.00	10	1.00	1.00
Office des vins vaudois Lausanne	10'000.00	1	0.00	0.00
Office du tourisme de Château-d'Oex	250.00	3	1.00	1.00
Société coopérative Cité-Derrière	500.00	50	0.00	0.00
Société coopérative COLOSA	100.00	10'500	1'050'000.00	1'050'000.00
Société coopérative d'habitation, Lausanne	300.00	50	0.00	0.00
Société coopérative d'habitation La Concorde	500.00	30	0.00	0.00
Société de l'Asile du Marchairuz	75.00	60	0.00	0.00
Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise	100.00	200	1.00	1.00
Sodefor II	5'000.00	15	0.00	0.00
<i>Actions</i>			<b>331'449'436.70</b>	<b>326'658'579.00</b>
Aventi-Bois SA	100.00	300	0.00	0.00
Biopôle SA	10'000.00	5	0.00	0.00
Boisy TV SA	1'000.00	501	501'000.00	501'000.00
Centre intercommunal de glace de Malley	500.00	21	0.00	0.00
Centre intercommunal de glace de Malley	100.00	3'000	0.00	0.00
Centre intercommunal de glace de Malley, actions privilégiées	100.00	3'000	0.00	0.00
CGN ordinaires B	100.00	1'110	1.00	1.00
CGN privilégiées A	100.00	10'322	1.00	1.00
CN Serpentine SA en liquidation	1'000.00	10	0.00	0.00
Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher	250.00	677	1.00	1.00
Cridec SA	1'000.00	500	0.00	0.00
DigiTV SA	1'000.00	100	100'000.00	100'000.00
EOS Holding	100.00	649'821	304'300'000.00	304'300'000.00
Forces motrices de l'Aboyeu	1'000.00	100	100'000.00	100'000.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2008	31.12.2007
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)</b>				
<b>Bourse communale (suite)</b>				
<i>Actions (suite)</i>				
Forces motrices Hongrin-Léman SA	10'000.00	193	1'930'000.00	1'930'000.00
Gaznat SA	1'000.00	5'082	5'082'000.00	5'082'000.00
Gedrel SA (libérées à 50 %)	3'000.00	2'355	36'000.00	36'000.00
Globaz SA	100.00	181	0.00	0.00
Heliswiss, hélicoptère suisse SA	500.00	60	1.00	1.00
ISDS Oulens SA	1'000.00	20	0.00	0.00
LO Holding Lausanne-Ouchy SA	100.00	200	20'000.00	20'000.00
Maison du sport international SA	1'000.00	50	0.00	0.00
Matterhorn Gotthard Verkehrs AG, Brigue	75.00	60	1.00	1.00
Métro Lausanne-Ouchy SA, capital -actions	1'000.00	50	0.00	0.00
Parking-Relais lausannois SA	1'000.00	100	100'000.00	0.00
Port franc et entrepôts de Lausanne-Chavornay SA (PESA)	1'000.00	10	1.00	1.00
Romande énergie holding SA, Morges	25.00	16'413	19'073'322.70	14'382'465.00
SI Conservatoire Lausanne SA	1'000.00	500	1.00	1.00
SI EJMA Lausanne SA	1'000.00	37	0.00	0.00
Société de construction Lausanne	500.00	100	50'000.00	50'000.00
Société des TL – nouvelles	250.00	975	0.00	0.00
Société des TL – ordinaires	250.00	2'548	1.00	1.00
Société des TL – privilégiées	250.00	1'095	0.00	0.00
Société du Tunnel du Grand-Saint-Bernard	500.00	3'300	1.00	1.00
Société foncière Bâtir A SA – actions ordinaires	250.00	508	127'000.00	127'000.00
Société foncière Bâtir A SA – actions privilégiées	100.00	301	30'100.00	30'100.00
Sucreries d'Aarberg et de Frauenfeld SA	10.00	140	1.00	1.00
Swissmetro	50.00	2	0.00	0.00
Swissmetro	50.00	10	1.00	1.00
Télé-Villars-Gryon SA	50.00	100	0.00	0.00
Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO)	1'000.00	20	0.00	0.00
Transhelvetica SA	1'000.00	150	1.00	1.00
Transports publics du Chablais SA, Aigle	10.00	19	1.00	1.00
Travys - Transports Vallée-de-Joux - Yverdon-les-Bains - Ste-Croix SA	10.00	312	1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2008	31.12.2008	31.12.2007
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)</b>				
<b>Bourse communale (suite)</b>				
<i>Actions (suite)</i>				
TSOL, société du tramway du sud-ouest Lausannois SA	1'000.00	13'380	0.00	0.00
<b>Prêts hypothécaires</b>			<b>31'654.00</b>	<b>31'654.00</b>
Association du Foyer de la Maison des jeunes (sans intérêts ni amortissement)	610'000.00		1.00	1.00
Caisse-association bétail bovin des Râpes, IIème rang (sans intérêts)	5'500.00		1.00	1.00
Fondation de l'Hôpital de l'Enfance (sans intérêts ni amortissement)	500'000.00		1.00	1.00
Fondation des constructions paroissiales catholiques (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
Fondation Dr Adolphe Combe (sans intérêts ni amortissement)	800'000.00		1.00	1.00
Fondation Renée Delafontaine (sans intérêts ni amortissement)	150'000.00		1.00	1.00
Fondation vaudoise en faveur des handicapés mentaux (sans intérêts ni amortissement)	1'056'000.00		1.00	1.00
Foyer du Servan, III <sup>ème</sup> rang (sans intérêts ni amortissement)	50'000.00		1.00	1.00
La Maison familiale, III <sup>ème</sup> rang (sans intérêts)	31'644.00		31'644.00	31'644.00
LOGACOP	280'000.00		1.00	1.00
Paroisse catholique du Saint-Esprit (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
<b>Capitaux de fondations à amortir</b>			<b>16'500'000.00</b>	<b>18'010'000.00</b>
Comptoir Suisse – Fonds droit privé	33'000'000.00		16'500'000.00	18'000'000.00
Fondation du Centre de formation omnisports	100'000.00		0.00	10'000.00
<b>Prêts</b>			<b>16'560'098.56</b>	<b>17'383'904.56</b>
COLOSA – rte A.-Fauquez/ch. des Bégonias (sans intérêts)			0.00	0.00
Compagnie générale de Navigation			1.00	1.00
Coopérative Tunnel-Riponne (sans intérêts)			1'160'000.00	1'200'000.00
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri – Clochatte 22, 34			1'676'000.00	1'676'000.00
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri – Mont-d'Or 42			845'000.00	845'000.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2008	31.12.2007
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)</b>				
<b>Bourse communale (suite)</b>				
<i>Prêts (suite)</i>				
Fondation Daniel et Liliane Courvoisier			25'000.00	30'000.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Boveresses			1'926'430.30	1'996'430.30
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – La Bourdonnette			5'222'553.86	5'392'553.86
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – St-Roch			276'371.05	286'371.05
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Florency			594'410.45	614'410.45
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Prélaz			1'409'779.90	1'459'779.90
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Rôtillon îlot B			652'350.00	672'350.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Clochatte			1'391'200.00	1'411'200.00
Fondation Pro Habitat – av. du Temple			941'002.00	959'808.00
LOGACOP – ch. du Petit-Flon (sans intérêts)			0.00	0.00
LOGACOP – ch. du Petit-Flon			440'000.00	440'000.00
LOGACOP – rte du Châtelard 30-32			0.00	400'000.00
<b>Services industriels</b>				
<i>Participations permanentes</i>			<b>990'348.00</b>	<b>743'500.00</b>
Association suisse de l'industrie gazière, Zurich (parts libérées à 60 %)	3'000.00	14	0.00	0.00
Association des industries vaudoises	100.00	1	0.00	0.00
Batsol SA	1'000.00	39	0.00	0.00
Neo Technologies SA	100.00	9'775	195'500.00	391'000.00
RhônEole SA	100.00	4'500	0.00	0.00
Romande Energie Commerce SA	100.00	3'000	300'000.00	300'000.00
Securelec Vaud SA	100.00	425	42'500.00	42'500.00
Spontis SA	10.00	1'000	10'000.00	10'000.00
Swissmetro (part sur le dépôt collectif géré par l'OFEL)	1'000.00	25	0.00	0.00
Vaud-Fribourg TV SA	100.00	6'128	442'348.00	0.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2008	31.12.2007
		31.12.2008		
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)</b>				
<b>Services industriels (suite)</b>				
<i>Prêts</i>			<b>275'243.00</b>	<b>275'243.00</b>
TVRL			1.00	1.00
Spontis SA			275'242.00	275'242.00

	31.12.2008	31.12.2007
<b>21 DETTES A COURT TERME</b>	<b>111'400'000.00</b>	<b>111'000'000.00</b>
Banques	66'400'000.00	46'000'000.00
Autres	45'000'000.00	65'000'000.00
La dette à court terme est partiellement protégée contre une hausse des taux par une opération dérivée "swap" conclue en 2002 et venant à échéance en 2012.		

	31.12.2008	31.12.2007
<b>22 DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES</b>	<b>2'206'200'000.00</b>	<b>2'171'200'000.00</b>
<b>221 Emprunts à moyen et à long termes</b>	<b>1'296'200'000.00</b>	<b>1'261'200'000.00</b>
<i>Emprunts auprès de la SUVA</i>	<b>10'000'000.00</b>	<b>10'000'000.00</b>
3.2500 % 1999-2009	10'000'000.00	10'000'000.00
<i>Emprunts auprès de la FLAT</i>	<b>1'200'000.00</b>	<b>1'200'000.00</b>
2.4500 % 2006-2011	1'200'000.00	1'200'000.00
<i>Emprunts auprès des compagnies d'assurances</i>	<b>45'000'000.00</b>	<b>75'000'000.00</b>
4.0000 % 1997-2009	20'000'000.00	20'000'000.00
4.2500 % 2000-2010	10'000'000.00	10'000'000.00
4.6250 % 2000-2008	0.00	20'000'000.00
4.6250 % 2000-2008	0.00	10'000'000.00
3.4800 % 2002-2011	15'000'000.00	15'000'000.00
<i>Emprunts auprès de banques</i>	<b>1'240'000'000.00</b>	<b>1'175'000'000.00</b>
1.8600 % 1998-2008 1)	0.00	75'000'000.00
3.3500 % 1999-2009	10'000'000.00	10'000'000.00
3.4100 % 1999-2008	0.00	40'000'000.00
3.4350 % 1999-2008	0.00	40'000'000.00
4.3500 % 2000-2008	0.00	80'000'000.00
4.6050 % 2000-2008 2)	0.00	100'000'000.00
4.5075 % 2000-2010 2) et 3)	100'000'000.00	100'000'000.00
2.7200 % 2003-2013 3)	80'000'000.00	80'000'000.00
2.1000 % 2004-2009	50'000'000.00	50'000'000.00
3.0500% 2005-2015 2) et 3)	150'000'000.00	150'000'000.00

31.12.2008

31.12.2007

**22 DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES (SUITE)****221 Emprunts à moyen et à long termes (suite)***Emprunts auprès de banques (suite)*

2.4880%	2006-2016		150'000'000.00	150'000'000.00
3.2950%	2006-2020		100'000'000.00	100'000'000.00
3.1460%	2007-2019	3)	100'000'000.00	100'000'000.00
2.8900%	2007-2017	3)	100'000'000.00	100'000'000.00
2.9200%	2008-2018	3)	100'000'000.00	0.00
3.3925%	2008-2018	3)	100'000'000.00	0.00
3.3500%	2008-2018	3)	100'000'000.00	0.00
3.1850%	2008-2023	3)	100'000'000.00	0.00

1) *Emprunt à taux flottant combiné avec un swap de taux et des ventes de "call" sur trois anciens emprunts*2) *Emprunt à taux flottant combiné avec un swap de taux*3) *Placement privé***223 Emprunts par obligations****910'000'000.00**      **910'000'000.00**

4.0000 %	2001-2010	Emprunt public	100'000'000.00	100'000'000.00
3.6250 %	2002-2013	Emprunt public	125'000'000.00	125'000'000.00
3.6250 %	2002-2009	Emprunt public	125'000'000.00	125'000'000.00
3.3750 %	2002-2011	Emprunt public	110'000'000.00	110'000'000.00
2.5000 %	2003-2012	Emprunt public	150'000'000.00	150'000'000.00
3.0000 %	2003-2012	Emprunt public	150'000'000.00	150'000'000.00
2.7500 %	2004-2014	Emprunt public	150'000'000.00	150'000'000.00



	31.12.2008	31.12.2007
<b>23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES</b>	<b>26'468'737.53</b>	<b>23'014'364.74</b>
<b>232 Fondations</b>	<b>1'991'867.87</b>	<b>1'463'620.51</b>
Fondation Edouard et Hortense Pache	79'991.10	986.58
Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise	1'254'788.58	830'618.84
Fondation lausannoise d'aide par le travail	657'088.19	632'015.09
<b>233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique</b>	<b>24'476'869.66</b>	<b>21'550'744.23</b>
<b>Administration générale et finances</b>		
<i>Fonds :</i>		
de secours en faveur de l'ensemble du personnel communal (maladie)	1'263'244.64	1'404'622.59
du développement durable	13'641'448.16	12'532'364.11
Raphaël Garbiras	39'260.00	39'260.00
<b>Sécurité publique et sports</b>		
<i>Fonds :</i>		
Formation professionnelle	88'174.65	86'715.00
Contribution de remplacement pour les constructions de protection civil	1'769'519.20	1'575'819.20
Jules Blanc	3'748.35	4'080.45
en faveur des jeunes sportifs lausannois	6'071.00	7'961.00
Commun promotion piscines rég.	0.05	3'114.55
<b>Culture, logement et patrimoine</b>		
<i>Fonds :</i>		
Jean-Jacques Mercier pour la salle de lecture	0.00	22'000.00
des arts plastiques de la commune de Lausanne	632'408.85	715'257.60
de l'art brut	87'293.77	73'165.44
Mudac, musée de design	51'778.00	50'222.92
Binding - Equipement didactique et pédagogique	7'678.60	7'678.60
Musée Historique de Lausanne	29'109.05	12'793.35
<b>Enfance, jeunesse et éducation</b>		
<i>Fonds :</i>		
de création et de développement des prestations d'accueil en faveur des enfants lausannois	174'088.31	171'206.41
aide à la formation post-obligatoire	156'223.80	159'352.70
J.-J. Faure	76'000.00	78'000.00
Giovanni Gialdini	52'095.60	51'649.50
Soutien projets d'ados + jeunes adultes	48'550.00	38'350.00
des écoles primaires	7'462.10	27'090.70
des écoles secondaires	182'712.50	194'425.55
<b>Sécurité sociale et environnement</b>		
<i>Fonds :</i>		
culturel pour les communautés étrangères	31'243.00	1'243.00
lausannois du 700 <sup>ème</sup> anniversaire de la Confédération	913'880.27	187'023.36

	31.12.2008	31.12.2007
<b>23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES (SUITE)</b>		
<b>233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)</b>		
<b>Sécurité sociale et environnement (suite)</b>		
<i>Fonds :</i>		
compensatoire pour les arbres abattus et non remplacés	168'816.30	165'816.30
d'action sociale DSS+E	1'524'612.30	1'507'082.90
pour projets spéciaux DSS+E	376'253.30	421'074.70
<b>Services industriels</b>		
<i>Fonds :</i>		
pour l'utilisation rationnelle de l'électricité	3'145'197.86	2'013'374.30

	31.12.2008	Variation 2008	31.12.2007
<b>28 PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT</b>	<b>80'167'865.36</b>	<b>8'705'636.19</b>	<b>71'462'229.17</b>
Fonds de péréquation des Pompes funèbres officielles	0.00	-67'439.75	67'439.75
Fonds de régularisation des loyers	19'791.50	8'029.00	11'762.50
Fonds de péréquation de la STEP	7'277'979.97	-1'831'173.21	9'109'153.18
Fonds de renouvellement station de St-Sulpice	7'000'000.00	1'200'000.00	5'800'000.00
Fonds de péréquation du Service du gaz	6'377'866.05	3'000'000.00	3'377'866.05
Fonds de péréquation du chauffage à distance	3'048'362.00	800'000.00	2'248'362.00
Fonds de péréquation du Service de l'électricité	319'211.50	0.00	319'211.50
Fonds de péréquation pour le financement de l'éclairage public	-330'567.65	-330'567.65	0.00
Fonds de renouvellement équipement compostière	116'600.00	-23'400.00	140'000.00
Fonds de réserve et de renouvellement d'Eauservice	13'151'255.41	289'811.95	12'861'443.46
Fonds de réserve et de renouvellement gaz	8'860'331.85	1'013'236.85	7'847'095.00
Fonds de réserve et de renouvellement chauffage à distance	3'669'369.97	241'275.00	3'428'094.97
Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité	0.00	-12'156'700.76	12'156'700.76
Fonds de réserve et de renouvellement distribution d'électricité	2'575'100.00	1'600'000.00	975'100.00
Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité Lavey	12'470'288.00	12'470'288.00	0.00
Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité Autres production	2'158'108.76	2'158'108.76	0.00
Fonds de réserve et de renouvellement multimédia	3'454'168.00	334'168.00	3'120'000.00
Réserves pour impôts et fonds de péréquation	10'000'000.00	0.00	10'000'000.00

31.12.2008

31.12.2007

**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

<b>Garantie des rentes et des avoirs de vieillesse LPP en faveur de la CPCL</b>	<b>674'312'501.82</b>	<b>638'389'814.25</b>
<b>Risques liés aux procédures juridiques</b>	<b>2'754'000.00</b>	<b>1'673'000.00</b>
<b>Situation des heures supplémentaires</b>	<b>7'780'000.00</b> (153'007 heures)	<b>5'946'418.12</b> (140'744 heures)
<b>Cautionnements et garanties</b>	<b>307'158'473.95</b>	<b>308'489'074.11</b>
<b><i>Cautionnements de prêts avec garanties hypothécaires</i></b>	<b><i>199'804'600.35</i></b>	<b><i>200'264'310.25</i></b>
Domaine :		
– logement	163'576'783.95	164'390'122.25
– santé	553'425.25	615'743.50
– enseignement	11'125'344.15	11'497'231.00
– sport	2'802'963.50	2'854'963.50
– économie	21'746'083.50	20'906'250.00
<b><i>Cautionnements de prêts sans garanties hypothécaires</i></b>	<b><i>107'353'873.60</i></b>	<b><i>108'224'763.86</i></b>
Domaine :		
– social	0.00	164'382.06
– sport	7'353'873.60	7'747'443.85
– environnement	0.00	312'937.95
– transports	100'000'000.00	100'000'000.00

**Leasing en cours**

A fin 2008 les contrats de leasing en cours étaient les suivants (montants Hors Taxes) :

Nature de l'objet	Direction	Valeur à neuf	Date de conclusion	Echéance du contrat	Redevance annuelle	Cumul des redevances à payer
Equipements informatiques	SSE	195'167.30	01.07.06	30.10.09	66'952.00	50'213.75
Deux machines à café	CLP	3'980.00	22.08.07	31.08.09	3'000.00	2'000.00
Sept Aspirateurs de rue	TX	165'550.00	12.12.07	31.08.10	47'272.20	78'787.00
Sept Aspirateurs de rue	TX	165'550.00	12.12.07	30.09.10	47'281.80	82'743.15
Cinq voitures de service	TX	99'429.35	22.09.06	30.09.13	15'741.60	74'772.60
Trois balayeuses de trottoir	TX	430'390.65	04.12.07	30.09.13	66'911.40	317'829.15
Cinq balayeuses de trottoir	TX	715'061.75	04.12.07	31.10.13	111'103.80	537'001.70
Cinq balayeuses de trottoir	TX	714'224.20	04.12.07	30.11.13	98'602.20	484'794.15
Quatre camionnettes	TX	1'011'765.00	22.04.08	31.03.15	152'032.20	950'201.25
Dix-sept petits porte outils	TX	3'426'864.80	04.12.07	30.09.15	423'919.20	2'861'454.60
Cinq petits porte outils	TX	752'920.00	04.12.07	30.11.15	89'640.60	620'014.15
Une balayeuse de trottoir	TX	231'301.65	18.04.08	31.10.17	23'514.60	207'712.30

administration générale  
et finances

service de la révision



## RAPPORT

de l'organe de révision au Conseil Communal de la

## COMMUNE DE LAUSANNE

### Exercice 2008

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions de l'article 93b de la loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'article 35b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, ainsi qu'aux directives du 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour l'organe de révision des comptes communaux édictées par le département de l'intérieur de l'Etat de Vaud, nous avons vérifié les comptes annuels et le bilan de la Commune (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe aux comptes de la commune) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008. Les travaux de révision ont été achevés le 29 mai 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Municipalité, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales en terme de qualification professionnelle et que nous avons disposé, dans le cadre de nos travaux, de l'autonomie et de l'indépendance nécessaires à l'accomplissement de notre mandat.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci, en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

***Selon notre appréciation, les comptes annuels et le bilan de la Commune pour l'exercice 2008 sont conformes à la loi sur les communes, avec la réserve suivante :***

#### **IMPOTS COMMUNAUX**

La taxation des contribuables est, dans le canton de Vaud, de la compétence exclusive de l'Etat. S'agissant de la facturation et de la perception des impôts, les communes ont la faculté de confier cette tâche à l'Etat moyennant le paiement d'une indemnité. Lausanne a choisi cette solution plus rationnelle pour l'Etat et la Commune et plus simple pour le contribuable.

L'administration cantonale des impôts a fourni, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008, les bouclements des impôts pour les personnes physiques et les personnes morales, ainsi que pour l'impôt à la source. L'ensemble des montants ressortant de ces décomptes justifie le solde des postes ouverts au bilan de la Commune.



Cependant, il convient de relever que la Commune n'a pas les moyens matériels pour s'assurer de l'exactitude et de l'intégralité de ces décomptes. Par conséquent, elle ne peut, dans l'état actuel des choses, que se référer à l'appréciation qui est portée par le Contrôle cantonal des finances dans son rapport annuel des comptes de l'Etat de Vaud, concernant la tenue de la comptabilité de l'Administration cantonale des impôts.

Dès lors, nous relevons qu'au rapport des comptes de l'exercice 2008, le Contrôle cantonal des finances stipule notamment :

*"La non-complétude du système d'information et les carences en matière de système de contrôle interne ne permettent pas d'assurer la régularité de la comptabilité et des comptes de l'Administration cantonale des impôts".*

La Commune ayant confié la facturation et la perception de ses impôts à l'Etat, nous considérons que toute réserve formulée dans le rapport annuel des comptes de l'Etat de Vaud, concernant l'Administration cantonale des impôts, s'applique par analogie à la Commune.

***En dépit de cette réserve, nous sommes amenés à recommander au Conseil communal, au sens de l'article 93g de la loi sur les communes, d'approuver les comptes annuels et le bilan de la Commune pour l'exercice 2008 pour la raison suivante :***

*Considérant que le Contrôle cantonal des finances estime que l'administration cantonale des impôts n'est pas en mesure d'assurer la conformité de ses comptes et que les comptes de l'Etat ne peuvent être rectifiés dans l'immédiat, nous estimons que par analogie toute répercution dans les comptes de la Commune n'est également pas possible dans l'immédiat.*

Nous formulons par ailleurs les commentaires suivants, qui ne sont pas, à notre avis, de nature à affecter la légalité des comptes annuels, mais qui pourraient avoir un impact certain sur la détermination de l'état de la fortune communale et du résultat de l'exercice.

#### **IMMEUBLES**

La situation au bouclage des comptes 2008 présente toujours les mêmes lacunes (non intégralité de l'inventaire) qui conduisent à une valeur au bilan des immeubles du patrimoine financier globalement sous-évaluée.

Les mesures prises, notamment pour achever l'opération de valorisation des biens immobiliers de la Ville, sont encore en cours de réalisation.

#### **CPCL**

Nous attirons particulièrement l'attention du Conseil communal sur le faible degré de couverture de la Caisse de pensions du personnel communal qui, en regard de l'évolution de la législation fédérale en matière de financement des institutions de prévoyance, a débouché sur la prise de mesures supplémentaires à celles déjà mises en place, notamment par le biais du préavis 2004/16. Les modalités de ces mesures, matérialisées par une recapitalisation de la caisse, sont développées dans le préavis 2008/59 du 12 décembre 2008. Les conclusions de ce dernier font état d'un impact négatif de 189.5 mio sur les futurs comptes communaux.

## DÉCOMPTES DE L'ÉTAT DE VAUD

Nous tenons aussi à soulever la problématique liée aux différents décomptes émanant de l'Etat de Vaud, au titre de la péréquation communale, de la facture sociale et des transports, dont le résultat définitif n'est pas connu au jour de l'établissement de notre rapport et qui pourrait de façon significative impacter sur le résultat annuel des comptes communaux.

Par ailleurs, la responsabilité de la gestion des mécanismes péréquatifs étant de la compétence de l'Etat de Vaud, il nous paraît nécessaire d'entreprendre auprès du Conseil d'Etat les démarches utiles afin d'obtenir annuellement une attestation du Contrôle cantonal des finances, ou de tout autre organisme mandaté, confirmant l'exactitude des montants portés à la charge de la Commune.

## INTEGRALITE DES RECETTES

### *Facturation de l'énergie*

Le système de contrôle interne, en relation avec la gestion de la facturation de l'énergie n'est, à l'évidence, toujours pas optimal. Considérant la nature et l'importance des lacunes relevées, l'intégralité de ces recettes dans les comptes 2008 ne peut être assurée.

### *Amendes d'ordre – Sentences municipales*

En relation avec le changement de logiciel de gestion, et partant de philosophie de traitement des amendes, les amendes d'ordre en statut « à dénoncer » ne figurent plus dans la comptabilité. Elles ne sont réintroduites que lors de leur reprise en qualité de sentences municipales. Durant ce laps de temps, elles sont stockées dans un « conteneur » du nouveau logiciel dont l'état n'a pas pu nous être justifié par un inventaire.

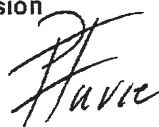
Enfin, nous relevons que les comptes communaux présentent, au 31 décembre 2008, un découvert de Fr. 675'091'590.95 et que la dette à moyen et long terme s'élève à Fr. 2'206'200'000.–.

De plus, la Ville, s'étant soumise depuis 2001 à l'appréciation de sa capacité à emprunter et à faire face à ses obligations, a obtenu en mai 2008, de Standard & Poor's la notation *A+ perspective stable*.

Lausanne, le 29 mai 2009

service de la révision

  
Jean-Michel Bissat  
chef de service

  
Pascal Favre  
réviseur

Les comptes annuels et le bilan de la Commune vérifiés par le service de la révision sont présentés dans le préavis 2009/20 du 22 avril 2009 et dans la brochure "Comptes de l'exercice 2008 – Ville de Lausanne".



## Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport polycopié de M. Fabrice Ghelfi (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur :**

### 1. Introduction

L'introduction du préavis 2009/20 décrit le contexte financier dans lequel s'inscrivent les comptes 2008 de la Ville de Lausanne. L'excédent de revenus de Fr. 103'400.– suit deux autres exercices excédentaires alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 27 millions.

L'équilibre des comptes résulte d'une série d'évolutions parmi lesquelles on peut noter :

- des achats et des ventes d'énergie dépassant largement les prévisions ;
- des hausses d'amortissement et des attributions aux réserves supérieures de Fr. 12 millions aux prévisions ;
- Fr. 23 millions de recettes fiscales supplémentaires.

L'année 2008 constitue le troisième exercice successif ayant connu une certaine stabilité financière. Ces résultats positifs ne permettent pourtant pas de fanfaronner. En effet, le renversement subit de la conjoncture depuis un peu moins d'une année est une source d'inquiétude majeure pour notre collectivité. S'il paraît évident que le refroidissement de l'économie aura aussi un impact sur les finances publiques, rien ne permet aujourd'hui d'en estimer l'ampleur. Dans ce contexte, on peut simplement prévoir que les états financiers des plus petits échelons de la démocratie suisse risquent de connaître prochainement des lendemains difficiles. Espérons que cette période soit aussi courte et limitée que possible et que les degrés supérieurs de notre Confédération ne mijotent plus dans leurs arrière-boutiques de nouveaux transferts de charges vers les Cantons et les Communes.

### 2. Thèmes transversaux

La Commission des finances a déterminé dans le cadre de ses travaux deux thèmes d'analyse transversale :

Mandats externes donnés en 2008 : la Commission des finances a analysé les travaux confiés à des experts ou à des consultants externes à l'Administration dans toutes sortes de domaines intellectuels (droit, comptabilité, ressources humaines, informatique, etc.). La Commission s'est penchée sur le nombre de mandats, leur coût, leurs objectifs, leur réussite.

Contentieux et débiteurs : la Commission des finances a analysé l'évolution de ce poste, le type de débiteurs concernés comme le taux de pertes par rapport à la facturation totale.

### 2.1 Mandats externes

A l'issue de son travail, la Commission des finances ne tire que peu d'enseignements de l'analyse des mandats que les services confient à des tiers. Le nombre de mandats (environ 600 par an), l'ampleur des sommes en jeu (en moyenne, un mandat coûte entre Fr. 20'000.– et Fr. 25'000.–), la diversité des objectifs poursuivis ne permettent pas de conclure à une sous-dotation ou à un manque de compétence du personnel communal. La Commission des finances recommande toutefois à la Municipalité d'abord de rester vigilante s'agissant de l'attribution des mandats qui engagent des sommes importantes (plus de Fr. 100'000.–) et, ensuite, de se soucier de l'internalisation possible au Service du personnel des actions touchant aux ressources humaines (audits, coaches, appuis de toutes sortes, etc.).

### 2.2 Contentieux et débiteurs

Le taux de pertes sur un volume de facturation est un des indicateurs de la bonne gestion d'une organisation. En Suisse, il atteint 1,8% en moyenne statistique. A la Ville de Lausanne, il est inférieur à 1% (valeur 2008, sans les impôts : moins de Fr. 4 millions). La Commission des finances prend acte de ce taux avec satisfaction, même si toutes les directions n'affichent pas les mêmes résultats. Pour que ce chiffre demeure aussi bas que possible, il est attendu de la Municipalité qu'elle maintienne la pression nécessaire pour que les services suivent avec rigueur les procédures de contentieux (rappels, poursuites). Le service financier pourrait produire à son intention (et à celle de la Commission des finances) un tableau de bord présentant la situation par direction.

### 3. Analyse direction par direction

Votre Commission a examiné les comptes de l'exercice en subdivisant son travail par sous-commissions. Des rapports fouillés, représentant un travail considérable, ont été élaborés à l'attention de la Commission des finances. Que chacune et chacun des commissaires en soit ici remercié.

#### 3.1 Administration générale et Finances

Les charges de cette direction représentent Fr. 291,3 millions. Ce résultat est inférieur au budget redressé du correctif de la masse salariale – qui est ventilé dans les comptes de toutes les directions – de Fr. 9,3 millions. Dans cette direction figurent les facturations de l'Etat pour la péréquation intercommunale, la facture sociale, les intérêts passifs.

Les recettes se montent à Fr. 612,1 millions. Elles sont composées pour l'essentiel par les recettes fiscales. A noter que les revenus réels de l'exercice dépassent de près de Fr. 24 millions ceux qui étaient prévus au budget, différence essentiellement due à l'évolution favorable des impôts.

La sous-commission formée de M. David Payot et de M. Denis Pache, rapporteur, recommandent l'approbation des comptes de cette direction, suivie à l'unanimité par la Commission des finances.

### 3.2 Direction de la sécurité publique et des sports

Les charges de cette direction représentent Fr. 156,5 millions, elles sont inférieures de Fr. 3,7 millions aux prévisions budgétaires. L'explication résulte essentiellement d'une moindre dépense pour les charges de personnel, en particulier au Corps de police.

Les recettes se montent à Fr. 64,6 millions, soit Fr. 4,6 millions de moins que ce qui était attendu. Cette perte résulte du retard de traitement par la Commission de police de près de huit mille rapports, dû à la mise en œuvre du nouveau programme de gestion des amendes d'ordre et à la diminution du nombre d'amendes d'ordre infligées pendant la période de l'Euro 2008.

La sous-commission, formée de M<sup>me</sup> Florence Germond, rapportrice, et de M. Ulrich Doepper a proposé trois recommandations, adoptées à l'unanimité par la Commission des finances.

#### *Recommandation 1 :*

La Commission des finances souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour encaisser dans les délais les amendes d'ordre dont la facturation a pris du retard suite à l'introduction défectueuse d'un nouveau logiciel, comme par exemple l'engagement de ressources supplémentaires temporaires. Par ailleurs, la Commission souhaite que la Municipalité exige du fournisseur qu'il indemnise la Ville, s'il est avéré qu'il n'a pas rempli correctement son mandat.

#### *Recommandation 2 :*

La Commission des finances souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour redresser la situation financière des Pompes funèbres officielles (PFO), notamment pour qu'elles soient plus présentes au centre ville. La Commission des finances estime qu'il est important de maintenir cette prestation sous la forme d'un service public parce qu'elle permet de tempérer l'évolution des tarifs pratiqués sur le marché. La Municipalité pourrait en particulier agir pour que les prestations sociales des PFO soient mieux reconnues.

#### *Recommandation 3 :*

La Commission des finances souhaite que la Municipalité prenne des mesures afin que la Commission du Conseil communal de recours en matière d'impôt ait les ressources administratives nécessaires pour effectuer son travail. Un retard important a été pris et plusieurs dossiers sont bloqués, dont certains bénéficient d'un effet suspensif automatique. Les montants en jeu sont importants et les délais de prescription courent.

La sous-commission recommande d'adopter les comptes de la Direction de la sécurité publique et des sports, proposition suivie à l'unanimité par la Commission des finances.

### 3.3 Direction de la culture, du logement et du patrimoine

Cette direction génère des charges de Fr. 122,6 millions et des recettes de Fr. 58,6 millions. En charge nette, l'exercice 2008 se solde par un écart au budget favorable pour environ Fr. 1 million.

La sous-commission, formée de MM. Claude Mettraux et Giampiero Trezzini, rapporteur, vous recommande d'approuver les comptes 2008 de cette direction, proposition suivie à l'unanimité par la Commission des finances.

### 3.4 Direction des travaux

Cette direction génère des charges de Fr. 207,4 millions et des recettes de Fr. 154,3 millions. En charge nette, l'exercice 2008 se solde par un écart au budget favorable pour à peine Fr. 200'000.—. A noter que les festivités liées à l'inauguration du m2 ont coûté Fr. 2'263'000.—. La Ville de Lausanne a subventionné cet événement par un versement de Fr. 149'000.—. Indirectement, les finances communales ont été sollicitées par le biais du Fonds pour le développement durable et du City Management.

La sous-commission composée de M<sup>mes</sup> Claude Grin et Elisabeth Wermelinger, rapportrice, vous propose d'approuver les comptes de la Direction des travaux, recommandation suivie à l'unanimité par la Commission des finances.

### 3.5 Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation

Cette direction génère des charges de Fr. 161 millions et des recettes de Fr. 40,5 millions. En charge nette, l'exercice 2008 se solde par un écart au budget favorable pour Fr. 4,4 millions, explicable pour Fr. 1,7 million par la maîtrise des charges et pour le solde par une augmentation des recettes.

La sous-commission composée de MM. Philippe Clivaz et Jean-François Cachin, rapporteur, vous propose d'approuver les comptes de la direction, recommandation suivie à l'unanimité par la Commission des finances.

### 3.6 Direction de la sécurité sociale et de l'environnement

Cette direction génère des charges de Fr. 104,4 millions et des recettes de Fr. 43,8 millions. En charge nette, l'exercice 2008 se solde par un écart au budget favorable pour Fr. 4,7 millions, explicable pour Fr. 3,9 millions par une maîtrise des charges.

La sous-commission composée de M<sup>mes</sup> Isabelle Truan et Myriam Tétaz, rapportrice, vous propose d'approuver les comptes de la direction, recommandation suivie à l'unanimité par la Commission des finances.

### 3.7 Direction des services industriels

Cette direction génère des charges de Fr. 521,3 millions et des recettes de Fr. 590,8 millions. En charge nette, l'exercice 2008

se solde par un écart au budget de Fr. 1,5 million, résultant de recettes supplémentaires de Fr. 25,3 millions et de charges accrues de Fr. 23,8 millions. Les Services industriels représentent toujours une source de revenus d'une importance vitale pour Lausanne puisqu'elle atteint près de Fr. 70 millions par an.

Les commissaires ont formulé trois observations que la Commission des finances a reprises à son compte. En premier lieu, la Municipalité est invitée à informer le Conseil communal des changements opérés en matière de télésurveillance (origine et bases légales de la prestation, stratégie poursuivie, coûts et recettes y relatives). Ensuite, s'agissant de la Serpentine, la Municipalité est sollicitée pour donner au Conseil communal une information finale. Enfin, la Commission des finances souhaite connaître la fréquence de la révision du droit à la gratuité du télé-réseau.

Les commissaires ayant examiné les comptes des SI, MM. Pierre-Antoine Hildbrand, rapporteur, et Jean-Charles Bettens vous en recommandent l'approbation, proposition suivie à l'unanimité par la Commission des finances.

#### 4. Conclusion

En conclusion, après avoir pris aussi connaissance du rapport de l'organe de révision de la Ville, la Commission des finances a approuvé les comptes 2008 de la Commune à l'unanimité tels que présentés et vous propose d'en faire de même.

**Le président:** – Monsieur le rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter au rapport ?

**M. Denis Pache (UDC), rapporteur remplaçant:** – Non, Monsieur le Président.

**Le président:** – J'ouvre la discussion générale sur les comptes.

#### Discussion générale

**M. Claude Mettraux (LE):** – J'interviens à cette tribune pour exprimer le point de vue des PDC, Radicaux et Libéraux.

Premièrement, l'union des partis PDC, Radical et Libéral du Conseil peut se réjouir que les comptes se révèlent meilleurs que le budget. L'exercice 2008 est excédentaire, mais de justesse, de Fr. 100'000.– seulement.

L'amélioration constatée de Fr. 27,8 millions, crédits supplémentaires compris, par rapport aux prévisions témoigne des efforts entrepris. Cet écart positif du résultat 2008 est encourageant, quoiqu'en recul par rapport à 2007. Mais 2009 s'annonce déjà moins faste, car les mauvaises nouvelles en provenance de certains établissements financiers importants auront un impact défavorable sur les recettes fiscales de ces prochaines années.

Toute notre énergie doit être mise sur l'assainissement de notre dette abyssale. Si nous n'y prenons garde, ce sera une bombe à retardement pour les générations futures.

N'en déplaise à la gauche de notre Conseil, ce chiffre important nous inquiète toujours. Depuis son arrivée, en 2001, le grand argentier lausannois est impuissant face à la dette qui ne cesse de se creuser, année après année, et dépasse désormais Fr. 2,3 milliards, augmentant de plus de Fr. 500 millions en dix ans. Dans le même laps de temps, le Canton a divisé la sienne par trois. Lausanne est en effet la seule grande Ville suisse à ne pas avoir réduit sa dette depuis neuf ans et à l'avoir bien plus que doublée en vingt ans de pouvoir de gauche. Une grosse fatigue.

Ces Villes ont entamé une politique de réduction de la dette, dès 1995 pour Zurich, dès 1998 pour Genève et dès 1999 pour Berne. Même Bâle-Ville, à la fois ville et canton, a réduit sa dette en 2003.

Lausanne laisse la sienne battre des records. La Ville a tout simplement raté l'occasion de se refaire une santé pour mieux affronter la crise qui s'annonce. La Municipalité est expressément invitée à réfléchir à court terme sur la manière planifiée et véritablement responsable dont elle entend rembourser sa dette qui représente une fois et demie le montant du ménage communal.

Mais un retour à un équilibre financier n'est pas encore pour demain !

La deuxième ville du canton, Yverdon-les-Bains, a réalisé un bénéfice d'exercice de Fr. 11,8 millions. Depuis 2001, sa bonne santé financière lui a permis de réduire sa dette à long terme de plus Fr. 46 millions. Cet excellent résultat est à l'image de celui du Canton et de nombreuses Communes vaudoises. Montreux, la cité du jazz, en dix ans, a épongé toutes ses dettes. Depuis quatre ans, Renens a des comptes positifs dignes d'une commune riche, et n'a aucune dette.

Contrairement au Canton, Lausanne n'a pas réussi à inverser cette tendance durant une période pourtant faste pour les collectivités publiques. La dette de la Ville est désormais proche de la dette cantonale, Fr. 2,96 milliards, pour un budget qui n'en représente que le cinquième ! Si dans le même temps le ministre des finances du Canton de Vaud, Pascal Broulis, a réduit, ces cinq dernières années, la dette du Canton de deux tiers, celle de la Ville a augmenté. Mais la « galère » Lausanne est particulièrement lourde et met du temps pour virer. Le capitaine, avec son écrasante majorité de gauche, qui ne fait pas preuve d'exemplarité au niveau financier, semble surtout avoir de la peine à mettre le cap sur les bénéfiques pour rembourser ses emprunts, préférant naviguer à vue.

Les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif ont dépassé les prévisions (+ Fr. 6,2 millions) pour s'inscrire à Fr. 130,8 millions.

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement atteint Fr. 122,8 millions et limite à Fr. 8 millions l'insuffisance d'autofinancement, qui a contribué à augmenter l'endettement.

Nous relevons avec fermeté que les comptes seront bons lorsque l'autofinancement sera assuré, mais pas aussi longtemps qu'il faudra emprunter et que les charges n'auront pas diminué.

Quarante-six pourcent des personnes au bénéfice du Revenu d'insertion habitent à Lausanne et pour 26% d'entre eux (contre 20% en moyenne cantonale) paient peu d'impôts, voire pas du tout. Il ne faut pas négliger l'importance d'offrir aussi des logements de qualité qui doivent trouver leur place dans le développement des nouveaux quartiers allant se créer à Lausanne, au nord et au sud, répondant aux critères de développement durable, et ce en concertation avec les Sociétés de développement et la population des quartiers, selon les principes d'Agenda 21.

Anne, ma sœur Anne, vois-tu la mixité venir? A quand une politique en matière de logement recommandant enfin la mixité demandée depuis de nombreuses années par nos élus au Conseil communal, non clientéliste, qui tiennent compte des vrais besoins du marché et rétablisse l'équilibre sociodémographique de Lausanne?

De plus, la Municipalité souhaite aussi retrouver au plus vite une notation financière de niveau AA. La Ville, qui s'est soumise depuis 2001 à l'appréciation de sa capacité à emprunter et à faire face à ses obligations, a obtenu en mai 2008 de Standard & Poor's la notation A+, perspective stable. Cette note donne une indication aux détenteurs d'obligations de la Ville sur sa solidité financière. Forte en l'occurrence, elle permet en outre à Lausanne d'emprunter sur les marchés internationaux des capitaux à des taux plus favorables, car sans trop de risques.

Une étude de la Banque Cantonale de Zurich (ZKB) vient de publier les notes de crédit revues à la hausse, car les Villes suisses sont en bonne santé financière. La ZKB analyse onze facteurs, de l'endettement à la situation de la Caisse de pensions. Les analystes s'appuient sur les chiffres de 2007, ce qui explique la très bonne qualité d'ensemble. Nouveaux ratings de Lausanne: A, Genève: AA, qui voit sa note de crédit revue à la hausse, Berne: AA- et Zurich: AA+.

Sur fond de crise économique, de grandes variations à la baisse sont cependant attendues au sein des «gros» contribuables lausannois, relevant les incertitudes qui planent sur l'économie locale, et l'augmentation du chômage pourraient cependant influencer négativement ces prévisions avec une hausse des dépenses dans le secteur social. Quant à la facture sociale, elle laisse apparaître un boni d'environ Fr. 3,5 millions, correspondant grosso modo au décompte final de 2007, le décompte final 2008 n'étant pas connu au moment du bouclage.

La Municipalité est satisfaite de ce résultat qui récompense les efforts d'assainissement consentis ces dernières années. La Ville doit accentuer la pression de redressement de la dette encore augmentée.

Si l'on tente d'analyser les causes de l'embellie financière, on relève les éléments suivants:

- Au chapitre des revenus, les impôts représentent le seul poste portant un changement spectaculaire. La conjoncture économique exceptionnelle nous a apporté des recettes fiscales, qui sont une nouvelle fois globalement en progression, de l'ordre de Fr. 23,2 millions par rapport au budget 2008, et n'est pas le fruit d'une rigueur de gestion municipale. Ces effets s'expliquent par le fait que la Ville a vu s'installer plus de 2000 nouveaux habitants.
- Au niveau du détail, on relèvera en particulier que le rendement global de l'impôt sur les personnes physiques a atteint le montant record de Fr. 305,6 millions, soit une amélioration de Fr. 13,6 millions en comparaison du budget. Mais il ne sera pas possible de compter sur ce changement comme durable. En 2009, quelques entreprises compenseront vraisemblablement une partie des déboires de certains établissements bancaires.

En conclusion, nous saluons le résultat positif des comptes 2008. Etant meilleur que prévu, nous nous en déclarons satisfaits, mais il aurait dû être à la hauteur de Fr. 23,2 millions, correspondant à la progression des recettes fiscales. Nous invitons la Municipalité et la gauche de ce Conseil à ne pas céder à l'euphorie. Les efforts doivent se poursuivre et la plus grande prudence est préconisée à l'égard de toute velléité d'augmenter les prestations et dans l'établissement du budget 2010. De ce fait, nous appelons de nos vœux une gestion rigoureuse planifiée d'assainissement de la dette comme les partis PDC, Radical et Libéral le recommandent vivement depuis plusieurs années déjà.

Le rapport de l'organe de révision au Conseil communal de la Commune de Lausanne exercice 2008, signé par le chef du Service de la révision et un réviseur, à Lausanne le 29 mai 2009, formule par ailleurs les commentaires suivants: CPCL «Les conclusions du rapport-préavis 2008/59 du 12 décembre 2008, recapitalisation de la CPCL, font état d'un impact négatif de Fr. 189,5 millions sur les futurs comptes communaux.»

Ces réflexions faites, dont je remercie d'avance la Municipalité de bien vouloir tenir compte, je vous invite, au nom du groupe LausanneEnsemble, à vous abstenir sur les comptes 2008 de la Ville de Lausanne.

#### **Résultats de l'élection du 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil communal pour l'année 2009-2010**

**Le président:** – Avant de passer la parole à l'intervenant suivant, je vous donne le résultat de l'élection du premier vice-président du Conseil communal pour l'année suivante.



Bulletins délivrés: 78. Bulletins rentrés: 75. Bulletins blancs: 5. Bulletins nuls: 1. Bulletins valables: 74. Majorité absolue: 38. M. Roland Rapaz est élu par 62 suffrages.

*(Applaudissements.)*

Obtiennent des voix: M. Jacques-Etienne Rastorfer, M. Blaise Michel Pitton, M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs, M. Jacques Pernet et M. Yvan Salzmann.

Afin d'avancer, je lance l'élection pour le deuxième vice-président avant de reprendre la discussion sur les comptes.

Pour le deuxième vice-président, y a-t-il des propositions de candidats?

### **Election du 2<sup>e</sup> vice-président du Conseil communal pour l'année 2009-2010**

**M. Jean-Luc Chollet (UDC):** – Pour l'élection à ce poste de deuxième vice-président, j'ai le plaisir de proposer à vos suffrages votre collègue, notre collègue, Claude-Alain Voiblet.

Né il y a 46 ans à Moutier, dans une famille d'agriculteurs, il a suivi une formation d'ingénieur à l'Ecole d'ingénieurs de Bienne, qui s'est terminée par un master en économie. Claude-Alain est tombé très tôt dans la marmite politique, puisque, à 22 ans, il était conseiller municipal dans la ville de Reconvilier, et à 24 ans député au Grand Conseil bernois.

Naturalisé vaudois depuis 2001, il a déposé ses valises dans notre ville et est entré au Conseil communal avec un effet dynamisant, pour ne pas dire dynamite, pour notre groupe.

Claude-Alain Voiblet, on aime ou on n'aime pas! Cependant, le nombre de ceux qui aiment augmente et, par conséquent, j'espère que le nombre de ceux qui n'aiment pas diminue. Je peux rassurer ces derniers en les invitant à voter pour Claude-Alain Voiblet, puisque si la procédure arrive à terme et que dans deux ans il est au perchoir, ils auront une année de tranquillité durant laquelle ils n'auront plus besoin de se creuser la tête pour le contrer!

**Le président:** – Messieurs les huissiers, veuillez distribuer les bulletins. Je vais quand même demander: y a-t-il d'autres candidats? Je manque cette procédure, je suis navré: y a-t-il d'autres candidats? Personne ne prend la parole, donc votons.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

Si tout le monde a pu s'exprimer, merci aux huissiers de ramasser les bulletins. Je demande au bureau pour cette élection de rejoindre M<sup>me</sup> Tétaz pour le dépouillement de cette élection du deuxième vice-président.

Nous reprenons la discussion sur les comptes.

*Reprise et suite de la discussion sur les Comptes 2008*

**M. Alain Hubler (AGT):** – D'abord, j'aimerais louer l'esprit de synthèse de M. Mettraux, dont l'intervention a duré très précisément trente secondes de moins que l'année dernière. En revanche, je déplore votre manque d'originalité, parce que vous avez ressorti une formule de l'année passée, à propos de la gauche qui serait selon vous victime d'une «grosse fatigue». Cela ne vous a pas empêché de vous déjuger dans les trente secondes qui ont suivi, puisque vous avez loué Renens, qui est une Commune aux finances saines. Je vous rappelle que Renens est dominée par la gauche et a même, ô horreur, une syndique popiste! *(Rires.)* Bref, passons.

Depuis que je fréquente ce Législatif et que je m'informe sur ce qui se passe dans les autres, j'entends dire que seul le budget est politique. Et que les comptes sont seulement l'occasion de faire le bilan comptable – c'est le cas de le dire – de l'année écoulée.

En réalité, les comptes sont surtout l'occasion de faire le bilan de la politique écoulée. S'ils ne donnent pas l'occasion de manifester des intentions politiques, ils constituent donc le moment de vérifier les conséquences heureuses ou malheureuses des intentions manifestées par le biais du budget. Des intentions que l'on qualifiera, année après année, de «systématiquement hyperprudentes». Des intentions qui, en 2006 et en 2007, ont conduit la Ville dans les chiffres noirs, sans pour autant déboucher sur une juste compensation pour les administrés et le personnel de la Ville ou des institutions subventionnées.

Ainsi, année après année, les conséquences de Prestations 2004 continuent à se faire sentir. Aucun ballon d'oxygène n'a été lâché. Les seuls ballons lâchés récemment à Lausanne, d'ailleurs, étaient remplis d'hélium et l'étaient dans d'autres circonstances. Bref, le garrot est maintenu bien serré, même si, comme le demande la Commission de gestion et comme je le demandais encore l'année dernière dans le même cadre à cette même tribune, aucune évaluation des conséquences de Prestations 2004 ne nous a été présentée. Nous attendrons, mais peut-être pas des éternités.

Ainsi, après deux années de vaches grasses, nous nous retrouvons avec un bovin à l'indice de masse corporelle presque parfait: Fr. 100'000.– d'excédent de revenus! Un chiffre pratiquement idéal pour le grand argentier, qui n'aura ainsi aucune peine à lutter contre les désirs de dépenses des uns et d'économies des autres.

Un chiffre idéal que l'on doit à des rentrées fiscales en progression. Il faut le rappeler. Malgré la grande méchante crise qui rôde. Grâce à des dépenses d'investissements

maîtrisées. Peut-être trop, si on croit aux politiques anticycliques. Grâce à une attribution aux réserves plus que doublée par rapport au budget, ainsi que des amortissements augmentés. Le tout agrémenté, si je puis dire, d'une stricte maîtrise de la masse salariale.

Bien évidemment, compte tenu des projections 2009, et même si Madoff vient d'écoper de 150 ans de prison, la Municipalité n'aura aucune peine à expliquer qu'il convient d'être raisonnable. Reste à savoir ce qu'est exactement la raison.

A ce titre, cette année, le groupe A Gauche Toute ! a décidé de ne pas s'intéresser à l'entier des comptes ni à vous abreuver de chiffres, mais a décidé de s'intéresser à une rubrique très précise, qui s'appelle «Correction de la masse salariale». Ce montant, statistique selon le syndic, est de Fr. 13 millions. Il correspond aux économies réalisées sur la rotation, naturelle ou non, du personnel. L'engagement d'un jeune collaborateur, suite au départ d'un ancien, est source d'économies. Et bon an, mal an, la Ville économise Fr. 13 millions. Cette année, cette rubrique présente – je cite la Municipalité – un «boni» de plus de Fr. 2 millions, dû en partie à des postes vacants. La Municipalité nous expliquera sans doute que ces vacances, qui ont des répercussions sur le volume de travail absorbé par celles et ceux qui ne quittent pas le service public lausannois, sont dues à la difficulté de recruter du personnel. Possible !

Mais qui a décidé, en raison d'un impérieux besoin d'économiser, de baisser les salaires à l'embauche de deux classes ? Qui ? Je vous le demande... La Municipalité d'abord, et ce Conseil ensuite, il faut le reconnaître. Mais pas A Gauche Toute ! Relevons à ce sujet que ce ne sont pas moins de vingt-deux services qui ont des postes vacants et qui réalisent ainsi des économies de personnel substantielles. La palme revient à Travaux, qui est touché dans tous ses services.

Cet élément permettra de relativiser les propos du municipal des Travaux, qui nous accuse volontiers, nous autres conseillers communaux, de gauche ou de droite, mais surtout de gauche, de surcharger ses services par nos nombreuses motions.

... Je vous ai menti, je vous ai dit que nous nous étions intéressés à une seule chose, mais en fait, ce sera à deux. Ou plus...

Une autre des mesures d'économies de 2004 consistait à faire payer les services publics lausannois aux ressortissants des autres communes. Parmi ces mesures, rendre payante la Bibliothèque municipale dès 18 ans pour les lecteurs hors Lausanne. A Gauche Toute ! qui était à l'époque POP & Progressistes, s'était insurgé et avait perdu. Et que constate-t-on maintenant ? On constate que la Bibliothèque n'en finit plus de perdre des «clients» des communes voisines. Presque un sur cinq pour cette dernière année. On appellera ça de l'immigration culturelle choisie, du lausannocentrisme ou, moins polémiquement, une erreur de gestion.

Ce genre d'exemples, qui nous fait estimer que la Municipalité mène, sur certains points, une politique s'apparentant plus à la gestion d'une entreprise qu'à celle d'une collectivité publique, vont conduire le groupe A Gauche toute ! à s'abstenir sur les comptes 2008. Pour des raisons diamétralement opposées à celles de LausannEnsemble, vous l'aurez compris.

Oh ! pas parce que ces comptes sont faux ! Mais parce qu'ils sont le reflet d'une politique pour laquelle nous n'avons pas été élus. Tout simplement.

Je désire cependant terminer cette prise de position sur une note positive, mettre une gommette dans le carnet municipal. Une fleur. Je dirais même un tournesol. Non, pas pour le syndic. Une fleur non partisane, puisqu'elle s'adresse à un municipal Vert des Services industriels. Un municipal qui a bien fait son travail. Un municipal qui a fait savoir aux bénéficiaires des prestations complémentaires de l'AVS qu'ils pouvaient obtenir la gratuité du télé-réseau. Du coup, ils l'ont demandée. Et ils l'ont obtenue ! Evidemment, ça coûte. Sans cette transparence louable, les comptes 2008 auraient vu leur bénéfice doubler.

Quand M. Mettraux disait qu'il faudrait qu'on arrive à Fr. 23 millions de bénéficiaires pour rembourser, il demande exactement le contraire de ce qu'a fait le municipal des SI en l'occurrence, il demande de diminuer le service public contre la volonté de la majorité de ce Conseil.

Ainsi donc, le groupe A Gauche toute ! estime que le service public, qui est gage de non-mercantilisme, a certes un prix. Mais il a aussi une valeur inestimable. Surtout à l'heure où la Ville de Lausanne affiche dans les rues son ambition d'être «le plus grand centre commercial de Suisse romande».

**M. Giampiero Trezzini (Les Verts) :** – Je ne souhaite pas prolonger. L'un ou l'autre des membres du groupe des Verts interviendra sur quelques détails qu'ils souhaite relever dans l'un ou l'autre des textes soumis à notre Conseil.

Je pourrais relire, à quelques mots près, mon intervention de l'année passée. Pour dire que ce serait bien si on pouvait ne pas avoir une dette, et que si Lausanne était une petite ville, elle aurait un peu plus d'argent. Ce n'est pas possible. Lausanne est une grande ville. Je n'ai ni l'intention ni l'envisage de faire une analyse socioéconomique ce soir.

J'aimerais en revanche donner l'avis du groupe, qui accepte les comptes à une très large majorité. Il vous recommande de faire de même.

**M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) :** – Lors de nos délibérations sur la Caisse de pensions, j'avais voulu réagir sur les interventions et amendements qui touchaient à la dette de la Ville. Je me suis abstenu, pour la paix des ménages, d'intervenir sur la proposition d'amendement relative à la réduction de l'endettement. Un objet dont une



partie de l'hémicycle avait fait une condition sine qua non de son acceptation du préavis municipal de la Caisse de pensions.

J'aimerais donc intervenir à cette phase sereine de l'examen des comptes 2008 sur la question de la dette. Maintenant que la même question est posée à nouveau.

La dette de la Ville se monte actuellement à Fr. 2'206'200'000.–. Au vu de l'importance nominale du montant, des voix s'élèvent pour fustiger sa non-maîtrise.

A mon humble avis, leur constat reste superficiel. Il découle d'une fixation statique sur des chiffres absolus, là où il convient d'appliquer une analyse dynamique relative.

Certes, le montant est important, et il faudra toujours y appliquer la même rigueur de gestion qu'aujourd'hui. Cependant, en matière de dette publique, voire de dette tout court, ce n'est pas tant le montant qui importe mais bien la capacité de remboursement de l'emprunteur et l'affectation qu'il fait des prêts.

Or qu'est-ce que je constate si j'analyse l'évolution de la dette, de l'affectation des emprunts, de la capacité d'assurer le service de la dette, et de l'autofinancement ?

S'agissant de l'évolution de la dette à moyen et à long terme, cette dernière est évaluée à Fr. 919 millions en 1990. A Fr. 1'856'000'000.– en 2000. Et à Fr. 2'206'200'000.– en 2008. On voit donc une augmentation de 240% depuis 1990 et de 118% depuis 2000. Si on fait une analyse relative, c'est donc plutôt une inversion baissière depuis 2000.

Qu'en est-il de l'évolution des charges de fonctionnement pour la même période? Elles sont passées de Fr. 862'400'000.– en 1990 à Fr. 1'137'700'000.– en 2000 et à Fr. 1'459'800'000.– en 2008. Soit une augmentation de 169% depuis 1990, et de 128% depuis 2000.

Et quid alors de l'évolution des investissements? Les chiffres qui nous sont présentés disent qu'ils étaient de Fr. 667'325'718.– en 1990, de Fr. 830'146'461.– en 2000 pour se retrouver à Fr. 1'298'803'693.– en 2008. Soit une évolution positive de 1,94 fois depuis 1990, et de 1,56 fois depuis 2000 sur la période.

Comparé à l'évolution des chiffres ci-dessus, il est aisé de constater que l'évolution de l'investissement est plus accentuée que celle de la dette ou des charges de fonctionnement. C'est dire que les emprunts de la Ville sont essentiellement allés à l'accroissement de la richesse commune.

Si l'on regarde la capacité d'assurer le service de la dette, qui est le ratio le plus important, et qui est aussi suivi par la Confédération – c'est-à-dire le ratio du rapport entre les charges nettes d'intérêts avec les recettes fiscales des impôts principaux, non compris les Services industriels – la progression est aussi favorable. Alors qu'ils étaient de

3,16% en 1990, de 8,61% en 2000, le ratio est tombé à 1,79% en 2008. S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement sur les dépenses nettes, alors qu'on avait un autofinancement de 85% en 1990, et de 63% en 2000, il s'établit à 94% en 2008.

En conclusion, en appliquant une analyse dynamique de quelques agrégats, et si l'on sait que le coefficient communal d'impôt est entre-temps passé de 105 à 83, ceci depuis 2004, on mesure l'effort accompli. Il manifeste une bonne maîtrise de l'endettement communal.

En fin de compte, le meilleur gage de la maîtrise de l'endettement futur en ces temps de dépression économique, et de déploiement de mesures anticycliques, c'est d'affecter le reste des dividendes perçus et à percevoir par les Services industriels dans l'agrandissement des ressources futures de la Ville, par un investissement plus grand encore dans les Services industriels, notamment à travers les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et, pourquoi pas, la fibre optique. Il s'agit à mon avis de secteurs porteurs.

J'ai discuté de l'analyse que je fais avec certaines personnes siégeant à droite de cet hémicycle, avec lesquels je partage une même communauté d'enseignement universitaire. C'est pourquoi je désirais replacer la question de la dette dans son vrai contexte et dans sa vraie dimension.

---

### Résultats de l'élection du 2<sup>e</sup> vice-président du Conseil communal pour l'année 2009-2010

**Le président :** – Avant de passer à l'intervenant suivant, je vous donne le résultat de l'élection du deuxième vice-président.

Bulletins délivrés : 79. Bulletins rentrés : 78. Bulletins blancs : 9. Bulletins nuls : 2. Bulletins valables : 76. Majorité absolue : 39. M. Claude-Alain Voiblet n'est pas élu, avec ses 35 suffrages. Obtiennent des voix : M. Denis Pache, M. Jean-Luc Chollet, M. Raphaël Abbet, M. Cédric Fracheboud, M<sup>me</sup> Esther Saugeon, M. Guy Gaudard et M<sup>me</sup> Isabelle Mayor.

Nous procéderons à un deuxième tour, à la majorité relative. Je demande à M<sup>me</sup> Tétaz de continuer à présider ce bureau de dépouillement.

---

### Election du 2<sup>e</sup> vice-président du Conseil communal pour l'année 2009-2010, deuxième tour

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Peut-être que la perspective de ne plus avoir à combattre notre collègue Voiblet paraît insupportable à certains... Peut-être que d'autres veulent lui montrer que l'accession au perchoir, loin d'être un grand fleuve tranquille ou une voie royale peut être un

chemin parsemé d'embûches. Toujours est-il qu'aux yeux de l'UDC, il représente toujours un candidat qu'en notre âme et conscience nous estimons apte à présider ces débats et à représenter la Ville. Voilà pourquoi nous le recommandons une deuxième fois à vos suffrages.

**Le président:** – Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas. Je demande donc aux huissiers de distribuer les bulletins pour ce deuxième tour de l'élection du 2<sup>e</sup> vice-président du Conseil communal.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

Tout le monde a-t-il reçu son bulletin? Tout le monde a-t-il pu s'exprimer? Merci aux huissiers de ramasser les bulletins. Le scrutin est clos. Merci au bureau, sous la conduite de M<sup>me</sup> Tétaz, de procéder au dépouillement de ce deuxième tour.

Je reprends la discussion sur les comptes de l'année 2008 avec M. Jean-Luc Chollet, qui avait demandé la parole.

*Reprise et poursuite de la discussion sur les comptes 2008*

**M. Jean-Luc Chollet (UDC):** – Le groupe UDC, sans préjuger des résultats à venir, prend acte que les comptes sont équilibrés et salue l'effort des services emmenés par leur chef, de toute la fonction publique pour comprimer les dépenses tout en améliorant autant que faire se peut l'efficacité de l'Administration communale.

L'UDC est néanmoins inquiète de la somme que représente la dette, Fr. 2,3 milliards pour 130'000 habitants, alors que la dette cantonale se monte à un peu plus de Fr. 3 milliards pour 700'000 habitants, c'est-à-dire pour cinq fois plus d'habitants.

Je ne vous parle pas de la Caisse de pensions, chacun en a parlé, et abondamment.

Néanmoins, quelques signes encourageants nous montrent que nous devons tirer tous à la même corde, c'est-à-dire l'intérêt bien compris de notre Ville, et que cette corde peut être solide si nous nous y appliquons.

Tout d'abord, il y a les signes encourageants liés au m2. Son succès et ses effets collatéraux montrent que nous avons tous visé juste et que ce pari audacieux est un pari réussi. Ensuite, la revalorisation du commerce au centre ville. L'émigration des acheteurs vers les grandes surfaces de la périphérie commence à s'inverser. Les gens croient à leur ville, les grands commerces réinvestissent dans le centre, c'est heureux. Du côté de la construction de logements, l'objectif 3000 logements est ambitieux, la proportion entre les subventionnés et les loyers libres est raisonnable. La construction d'habitations liée à la densification de la ville et à l'arrivée de nouveaux contribuables est un signe encourageant.

C'est pourquoi nous désirons que nous nous attelions avec détermination au remboursement de la dette. C'est une déclaration, j'espère que nous y arriverons. D'un autre côté, il aurait été ingrat de ne pas saluer les signes encourageants. Je vous invite, par conséquent, à accepter les comptes qui nous sont proposés.

**M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.):** – J'interviens au nom du Parti socialiste et notre position sera plus nuancée que l'accusation que nous avons entendue d'une Ville trop dépendante ou, au contraire, d'une Ville trop restrictive.

Les comptes 2008 affichent un résultat légèrement positif, et ceci depuis trois ans. Consécutivement, la Ville est dans les chiffres noirs. Ce résultat est principalement dû à l'augmentation des recettes, mais pas seulement. On le voit aussi dans ces comptes, les charges sont maîtrisées. Par rapport au budget, il y a seulement 0,7% d'écart par rapport aux charges budgétées, donc moins de 1%.

Quant à la situation de la dette, c'est vrai qu'elle n'est pas satisfaisante. On aurait pu s'attendre, en situation de haute conjoncture, à ce qu'elle diminue, et il faut en effet apporter des réponses sur ce plan.

Si la question de la dette ne doit pas être anecdotique, sa gestion ne doit pas non plus être un but en soi. La gauche ne souhaite pas faire un dogme des questions financières, quand bien même elles ont leur importance. Les débats sur les comptes et le budget sont l'occasion de rappeler que derrière les chiffres il y a des prestations. La Ville investit dans des prestations pour l'accueil de la petite enfance, les crèches et garderies, pour le lien social, les maisons de quartier, les aménagements urbains, les logements. J'aimerais vraiment rappeler ces prestations qui augmentent l'attrait de notre ville. Encore récemment, le Service statistique titrait: «Croissance record de la population lausannoise». Nous vivons dans une ville attrayante, j'aimerais le rappeler à l'occasion de ces comptes.

En conclusion, c'est vrai qu'il y a peut-être des soucis à se faire pour l'avenir, avec la crise financière qui s'annonce. La collectivité risque de subir de plein fouet ses effets. Or cette crise découle notamment – pas uniquement, mais notamment – d'actes peu scrupuleux de banquiers avides de profits personnels, qui ont fait partir en fumée des millions, que dis-je, des milliards. Ici, nous parlons des comptes d'une collectivité publique qui investit, certes parfois un peu trop par rapport à ses moyens, mais qui investit pour des prestations à la population.

Le Parti socialiste vous invite à accepter les comptes 2008 de la Ville.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Les diverses interventions des groupes me rappellent la fameuse parabole hindoue des aveugles et de l'éléphant. Tous parlaient de la même bête, mais de manière fort différente selon qu'un, touchant la jambe, croyait que c'était un tronc, l'autre palpant la

défense pensait que c'était une arme, tandis que celui qui touchait le dessous du ventre se demandait si c'était un parchemin...

Vous décrivez tous certaines parties de la réalité, avec des éclairages bien particuliers.

L'éclairage de LausannEnsemble est le plus négatif qu'il est possible de donner de la situation. Je rappelle à ses membres qu'il y a une différence entre nous et d'autres collectivités publiques. En 2003, nous ne sommes pas partis d'une situation légèrement déficitaire, mais d'un déficit d'une centaine de millions. Revenir dans les années qui ont suivi, grâce aux nombreuses mesures prises, à de légers bénéfices et non à des bénéfices écrasants est aussi lié à la situation de départ.

Le Canton va bien, les Communes savent pourquoi, pour Fr. 400 millions. C'est ce qui leur a été transmis comme charges. Je suis heureux que le Canton aille bien et je ne veux pas insister sur ce passé, même s'il est parfois un peu lourd pour certaines Communes, dont la nôtre.

Lausanne est investisseuse. Elle investit pour son avenir et pour remédier à divers problèmes structurels. La confiance est revenue chez les investisseurs autour du m2 et de certains dynamismes retrouvés, comme l'a signalé M. Chollet.

Comme le dit M. Nsengimana, si on met les diverses composantes de la situation financière en relation dynamique les unes avec les autres, on constate que l'augmentation du budget et le quota de la dette sont en baisse ces dernières années. C'est une réalité, insatisfaisante en soi, mais qu'on peut démontrer sous un certain éclairage, comme il l'a fait. D'autres réalités sous d'autres éclairages, peuvent aussi être mises en évidence.

Pour Standard & Poor's, la résolution du problème de la CPCL – avec le risque évoqué suivant l'évolution de la conjoncture jusqu'en 2012 – est un élément important qui les rassérène sur l'avenir de Lausanne.

La transformation de la Ville est en passe de résoudre le problème. Je rappelle à M. Mettraux que jusqu'à il y a quelques années, et pendant les cent ans précédents – M. Hubler en déduira peut-être que c'est depuis qu'il y a une majorité de gauche que Lausanne fait une politique de droite, mais ce n'est pas ma conclusion, pour moi, c'est une politique équilibrée – jamais un mètre carré de terrain communal n'avait été consacré à autre chose qu'à du logement subventionné. Depuis une petite dizaine d'années, l'équilibre, c'est deux tiers de logement libre, un tiers de subventionné. L'équilibre futur de Métamorphose est du même type. Cela commence à déployer ses effets. C'est un super paquebot, il faut du temps. Et puisqu'on adore prendre des exemples dans les environs : Renens a choisi cette politique il y a déjà quinze ou vingt ans. Nous avons commencé plus tardivement. Dans les années 1990, Lausanne était encore la seule à pousser à fond tout terrain uniquement dans du subven-

tionné, alors que Renens et d'autres Communes avaient déjà abandonné cette politique. Malgré les changements de majorité.

Nous commençons à observer une augmentation des recettes fiscales liées aux habitants. Mais lorsque les recettes fiscales issues des habitants de Lausanne montent de 3% à 4%, la moyenne du Canton est à 7%. Si on fait abstraction de Lausanne, le reste du Canton est entre 9% et 10%. Il y a progrès ; en effet, il y a trois ans, quand le reste du Canton était entre 9 et 10%, c'était 1,5 à 2% à Lausanne. Etre passés entre 3% et 4% montre que nous nous rapprochons lentement de la moyenne. Mais vous ne changerez pas les problèmes d'une ville centre comme ça. Quarante-six pourcent des allocataires du Revenu d'insertion sont ici, pour toutes les raisons liées aux villes centre. Je ne vais pas disserter là-dessus plus longtemps.

Nous pouvons donc améliorer notre situation. Plus nous irons vite, Monsieur Mettraux, comme vous l'avez dit, dans la rénovation des quartiers de la ville, dans la construction d'un quartier écologique, plus ce redressement sera rapide. Je n'en dirai pas plus, compte tenu des prises de position de personnes que je respecte totalement à propos des votations du 27 septembre.

Pour M. Hubler, j'ai le sentiment que s'il fait son rapport en 2019, l'année où je ne serai déjà plus là depuis longtemps, il dira encore qu'A Gauche Toute ! s'abstient sur les comptes parce qu'en 2004 la Municipalité a fait des économies. J'admets qu'on ne digère pas ce genre de choses. En 2004, il n'y avait pas le choix vu la situation de la Ville... Le déficit était autour de Fr. 100 millions. On peut considérer, et c'est ce que fait la Municipalité, que la dette n'est pas la seule chose importante. Mais on peut aussi ne pas complètement se moquer d'une dette et d'un déficit qui croissent de manière exponentielle. Parce que ça ne se rattrape pas, dans la durée. Et là, cela devient extrêmement douloureux.

Si je compare avec les positions dans la Commission des finances, je me demande si les commissaires politiques sont passés par là. Puisque, en Commission des finances, les comptes étaient acceptés à l'unanimité, globalement, pour toutes les directions. Depuis, la bonne pensée politique a fait passer deux groupes à l'abstention. Mais chacun est libre de son choix et de son expression.

Cela dit, la notion de découvert devrait intéresser LausannEnsemble, qui compte, et a compté, de nombreux experts comptables dans ses rangs, et autour. Le découvert, c'est ce que l'Etat amortit chaque année depuis longtemps. Pourtant, si on intégrait les actifs de la BCV dans les comptes de l'Etat, il y a longtemps qu'il n'aurait plus de découvert. Je le dis en passant... Ce qui est réputé nuisible par les agences de cotation, ce n'est pas la dette, c'est le découvert. Celui de la Ville, en 1980, n'était que de Fr. 75 millions. En 1990, il était de Fr. 128 millions. En 2000, après la traversée des années difficiles, il s'élevait à Fr. 719 millions. En 2005, à

Fr. 978 millions. Depuis, il est redescendu à Fr. 675 millions. Avec l'opération Alpiq-EOS dont on a parlé et la Caisse de pensions, l'un étant positif et l'autre étant négatif, le découvert sera de quelque Fr. 300 millions en fin d'année. Fr. 300 millions, si on tient compte du coût de la vie, cela équivaut à ce qu'il était en 1990.

Donc pour un analyste financier, le découvert est beaucoup plus important que la dette. Vous pouvez avoir une dette de Fr. 2 milliards et posséder pour Fr. 1 milliard quelque chose de très grande valeur, que vous décidez de ne pas réaliser. Le découvert, c'est ce qui mesure la différence. A Lausanne, il est en voie de fonte rapide. Vous le verrez encore lors des prochains comptes, malgré l'année 2009. Celle-ci ne pourra être que déficitaire, puisqu'elle supporte tous les coûts de la Caisse de pensions. Mais elle enregistre aussi la recette d'Alpiq, pour un peu plus de Fr. 90 millions. C'est pourquoi nous vous présenterons des comptes 2009, «dépouillés», si j'ose dire, de ces opérations exceptionnelles, pour que vous puissiez en juger.

Voilà ce qu'on peut déjà dire sur le futur. Pour le reste, je ne ferai pas d'autre commentaire, me contentant de vous recommander d'accepter les comptes

---

### Résultat de l'élection du 2<sup>e</sup> vice-président du Conseil communal pour l'année 2009-2010, deuxième tour

**Le président :** – Avant de passer à la discussion direction par direction, si elle a lieu, je vous donne le résultat du deuxième tour de l'élection du 2<sup>e</sup> vice-président.

Bulletins délivrés: 81. Bulletins rentrés: 81. Bulletins blancs: 3. Bulletins nuls: 1. Bulletins valables: 80. M. Claude-Alain Voiblet est élu par 41 suffrages.

*(Applaudissements.)*

Obtiennent des voix M. Denis Pache et M. Guy Gaudard, avec 36 voix éparses.

Nous allons procéder à l'élection des scrutateurs. J'attends vos propositions pour l'élection de deux scrutateurs au Bureau 2009-2010.

---

### Election de deux scrutateurs

**M. Alain Hubler (AGT):** – Elle est secrétaire comptable, elle travaille depuis de nombreuses années dans le milieu associatif et auprès de personnes en difficulté. Elle est sensible aux questions associatives et aux milieux alternatifs. Depuis six ans, elle est présidente de l'Association de la Maison de quartier Sous-Gare. A peine arrivée au Conseil communal, elle a été élue scrutatrice suppléante au Bureau.

Elle s'y plaît et elle y est appréciée. C'est pourquoi le groupe A Gauche Toute ! a le plaisir de soumettre à vos suffrages M<sup>me</sup> Marlène Voutat.

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.):** – M. Jacques-Etienne Rastorfer vous est également bien connu. Enseignant primaire, il est grand connaisseur de ce Conseil et de son fonctionnement, il a notamment participé pendant plusieurs années à la Commission de gestion, qu'il a présidée, et dans laquelle il est toujours actif. Il y a plus de dix ans, ou à peu près, qu'il siège dans notre Conseil. Je suis très heureuse de le soumettre ce soir à vos suffrages pour le poste de scrutateur.

**Le président :** – Merci. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il ne semble pas.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

Au terme de ce scrutin, je prierai le bureau désigné de dépouiller les bulletins, sous la présidence de M. Vincent Rossi. Tout le monde a-t-il pu s'exprimer ? Si c'est le cas, je remercie les huissiers de récupérer les bulletins de vote et de les remettre au président.

Nous pouvons reprendre la discussion sur les comptes.

---

### Reprise et suite de la discussion sur les comptes 2008

**M. Philippe Jacquat (LE):** – M. le syndic parlait, avec une certaine ironie, de la pensée politique qui a incité les commissaires à changer leur avis. Les commissaires à Finances regardent les questions techniques, or il n'y a pas de raisons techniques à s'opposer à ces comptes. Comme l'évolution ne nous satisfait pas, nous prôtons l'abstention.

Le découvert ne nous a pas échappé, il est inférieur à Fr. 700 millions. D'autre part, qui achèterait l'Hôtel de Ville, récemment réévalué par l'ECA à Fr. 30 millions ? Certains chiffres ne sont pas directement concrétisables.

Concernant la dette, vous dites que ce n'est pas important. Elle coûte quand même Fr. 74 millions, qui pourraient être consacrés à beaucoup d'autres choses.

Cela dit, LausanneEnsemble a pris note de votre pragmatisme et suivra l'évolution attentivement.

**Le président :** – Si la discussion générale n'est plus demandée, je vous propose de passer à l'examen des directions. Mon intention était de demander si vous désirez intervenir sur la direction mise en discussion. Si quelqu'un désire intervenir, nous prendrons service par service. S'il n'y a personne, je proposerai de passer directement au vote de la direction. Voyez-vous un inconvénient à cette façon de faire ? Il n'y a apparemment pas d'opposition.

Nous commençons par Administration générale et Finances.



## 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

**Le président :** – Quelqu'un désire-t-il intervenir ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Je considère qu'il n'y a pas de discussion sur cette direction et je passe la parole au rapporteur pour les déterminations de la Commission.

**M. Denis Pache (UDC), rapporteur remplaçant :** – La sous-commission formée de M. David Payot et de moi-même recommande l'approbation des comptes de cette direction. Elle a été suivie à l'unanimité par la Commission des finances.

**Le président :** – Celles et ceux qui suivent la Commission des finances le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec les abstentions, dans la proportion annoncée par les ténors des partis, vous avez accepté ces comptes d'AGF sans opposition.

## 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

**Le président :** – Même exercice. Quelqu'un désire-t-il intervenir sur cette direction ? Ce n'est pas le cas. Je considère la discussion comme close et je demande à M. Pache la détermination de la Commission.

**M. Denis Pache (UDC), rapporteur remplaçant :** – La sous-commission, formée de M<sup>me</sup> Florence Germond, rapportrice, et de M. Ulrich Doepper, suivie à l'unanimité par la Commission des finances, recommande d'adopter les comptes de la Direction de la sécurité publique.

**Le président :** – Celles et ceux qui suivent la Commission des finances le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Dans la même proportion que pour la première direction, vous avez accepté sans opposition les comptes de Sécurité publique et Sports.

## 3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

**Le président :** – Quelqu'un désire-t-il intervenir ? Ce n'est pas le cas, je considère la discussion comme close et je demande à M. le rapporteur les déterminations de la Commission des finances.

**M. Denis Pache (UDC), rapporteur remplaçant :** – La sous-commission formée de M. Claude Mettraux et M. Giampiero Trezzini, rapporteur, vous recommande d'approuver les comptes 2008 de cette direction, proposition suivie à l'unanimité par la Commission des finances.

**Le président :** – Celles et ceux qui suivent la Commission le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Dans la même proportion et sans avis contraire, vous avez accepté les comptes de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine.

## 4. TRAVAUX

**Le président :** – Même exercice pour la Direction des travaux, quelqu'un désire-t-il intervenir ?

*Discussion*

**M. Pierre Santschi (Les Verts) :** – Il s'agit du poste 4700.435, les ventes d'eau, et du commentaire qui l'accompagne à la page 112 de la brochure. Ce commentaire est assez long, il occupe six lignes. Les explications à propos de ce poste sont plutôt compliquées, c'est le moins qu'on puisse dire.

Cette complexité est tout à fait explicable, si j'ose ainsi m'exprimer, par la manière dont se sont déroulées les études et la mise en place de la nouvelle structure des tarifs de l'eau en 2007, avec des annonces tardives ne permettant pas aux propriétaires de prendre des mesures correctives à temps. En outre, cela s'est passé sans concertation préalable ni consultation du Conseil communal.

J'avais attiré l'attention, à la fin 2007, sur le fait que ce changement de structure, assez considérable, puisqu'il met davantage l'accent sur la partie fixe de la facture, était un encouragement au gaspillage par la baisse du prix au mètre cube.

C'est bien ce qui s'est passé, puisque c'est à la pluviométrie qu'est attribuée la baisse de consommation et le manque à gagner. M. Prix suisse est également intervenu, hélas sans succès, pour essayer de faire corriger le tir dans ce dossier.

Au vu de ce résultat et des circonstances qui l'ont entouré, je refuserai personnellement, symboliquement, le poste 4700.435 et suggère à l'assemblée d'en faire de même. Mais l'assemblée, évidemment, vote selon sa conscience, comme d'habitude...

**Le président :** – La discussion continue sur la Direction des travaux. Elle n'est pas demandée, elle est close. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous rappeler les déterminations de la Commission, s'il vous plaît ?

**M. Denis Pache (UDC), rapporteur remplaçant :** – La sous-commission, composée de M<sup>mes</sup> Claude Grin et Elisabeth Wermelinger, rapportrice, vous propose d'approuver les comptes 2008 de cette direction, recommandation suivie à l'unanimité par la Commission des finances.

**Le président :** – Celles et ceux qui suivent la Commission le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec la même proportion, mais cette fois avec trois avis contraires, vous avez accepté les comptes de la Direction des travaux.

## 5. ENFANCE, JEUNESSE, ÉDUCATION

**Le président :** – Y a-t-il des demandes de parole pour cette direction ? Ce n'est pas le cas. Je considère donc la

discussion comme close. M. Pache, pouvez-vous nous rappeler les déterminations de la Commission ?

**M. Denis Pache (UDC), rapporteur remplaçant :** – Volontiers. La sous-commission, composée de MM. Philippe Clivaz et Jean-François Cachin, rapporteur, vous propose d'approuver les comptes de la direction, recommandation suivie à l'unanimité par la Commission des finances.

**Le président :** – Celles et ceux qui suivent la Commission le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec la proportion de cette soirée pour les comptes, et sans avis contraire, vous avez accepté les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

## 6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

**Le président :** – La parole est-elle demandée sur cette direction ? Ce n'est pas le cas, la discussion est donc close. Monsieur Pache, pouvez-vous nous rappeler comment la Commission a appréhendé ces comptes ?

**M. Denis Pache (UDC), rapporteur remplaçant :** – La sous-commission, composée de M<sup>mes</sup> Isabelle Truan et Myriam Tétaz, rapportrice, vous propose d'approuver les comptes de la direction, recommandation suivie à l'unanimité par la Commission des finances.

**Le président :** – Celles et ceux qui suivent la Commission des finances le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Toujours dans les mêmes proportions, et sans avis contraire, vous avez accepté les comptes de cette direction.

## 7. SERVICES INDUSTRIELS

**Le président :** – La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est donc close. Monsieur Pache, pouvez-vous nous rappeler les déterminations de la commission, s'il vous plaît.

**M. Denis Pache (UDC), rapporteur remplaçant :** – Les commissaires ayant examiné les comptes des SI, MM. Pierre-Antoine Hildbrand, rapporteur, et Jean-Charles Bettens, vous en recommandent l'approbation, proposition suivie à l'unanimité par la Commission des finances.

**Le président :** – Celles et ceux qui suivent la Commission le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Toujours dans les mêmes proportions, et sans avis contraire, vous avez accepté les comptes de la Direction des services industriels.

Avant de vous faire voter sur l'ensemble des comptes, j'ouvre encore une discussion finale, sur le rapport lui-même. Ce n'est pas le cas. La discussion est close. Je vous fais voter sur l'ensemble des comptes de fonctionnement 2008.

Celles et ceux qui approuvent ces comptes le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec l'invariable proportion de deux groupes qui s'abstiennent, vous avez accepté sans opposition les comptes 2008. Merci, Monsieur le rapporteur.

## Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2009/20 de la Municipalité, du 22 avril 2009 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver les comptes de 2008 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2009/20, du 22 avril 2009.

## Résultat de l'élection de deux scrutateurs

**Le président :** – Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, je vous donne les résultats de l'élection de deux scrutateurs.

Bulletins délivrés : 83. Bulletins rentrés : 82. Bulletins blancs : 2. Bulletins nuls : 0. Bulletins valables : 82. Majorité absolue : 42. Sont élus au premier tour M<sup>me</sup> Voutat, avec 63 voix, et M. Rastorfer, avec 79 voix.

*(Applaudissements.)*

Obtiennent des voix M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs et M. Olivier Martin.

Nous passons aux dernières élections pour le Bureau de l'année prochaine, celle des scrutateurs suppléants. J'attends vos propositions.

## Election de deux scrutateurs suppléants

**M. Giampiero Trezzini (Les Verts) :** – Elle est notre collègue au Conseil communal depuis juillet 2006, c'est-à-dire depuis le début de cette législature. Elle est formée en architecture du paysage, elle travaille dans un bureau de conseil dans le domaine de l'écologie. Ses intérêts sont le théâtre, le chant. Elle est membre du Comité des verts lausannois et de Pro Natura. Les Verts proposent Nicole Graber comme scrutatrice suppléante et la recommandent à vos suffrages.

**M. Philippe Jacquat (LE) :** – Conseillère communale depuis huit ans, elle a fait partie de la Commission scolaire, des naturalisations, de gestion et du Bureau du Conseil. Elle a fait partie pendant dix ans de la Société



de développement de Sous-Gare et a participé à la création du vide-grenier de la place de Milan. Licenciée en sciences économiques, elle travaille à mi-temps comme secrétaire générale de l'Association des diplômés HEC à Lausanne. Elle est mère de quatre enfants encore aux études. S'y ajoute encore une personnalité des plus agréables et un sourire désarmant. Vous l'aurez reconnue, il s'agit de M<sup>me</sup> Graziella Schaller. Nous ne pouvons que recommander son vote à tous les groupes.

**Le président :** – Y a-t-il d'autres candidats ? Il ne semble pas. J'ouvre le scrutin et je demande aux huissiers de distribuer les bulletins.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

Si tout le monde a pu s'exprimer, merci aux huissiers de récolter les bulletins. Pendant que le bureau de dépouillement, sous la direction de M. Fracheboud, procède au dépouillement, j'aborde le point suivant de l'ordre du jour, Crédits supplémentaires pour 2009, et j'appelle à la tribune le rapporteur, M. David Payot.

---

**Crédits supplémentaires pour 2009****(1<sup>re</sup> série)**

Préavis N° 2009/28

Lausanne, le 27 mai 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2009, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

	Fr.	<i>Dont en recettes</i> Fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 1158 du préavis)</i>	<u>17'516'300.-</u>	<u>2'714'100.-</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 1187 du préavis)</i>	<u>798'400.-</u>	<u>0.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 1191 du préavis)</i>	<u>318'400.-</u>	<u>0.-</u>

**A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS							TOTAL PAR NATURE
		Administration générale et Finances	Sécurité publique et Sports	Culture, Logement et Patrimoine	Travaux	Enfance, Jeunesse et Education	Sécurité sociale et Environnement	Services industriels	
<b>CHARGES PAR NATURE</b>	30 Charges de personnel	8'026'000 (indexation des traitements)							<b>8'026'000</b>
	301 Traitements	295'600		72'300	60'600	181'700	380'000	36'000	<b>1'026'200</b>
	303 Cotisations aux assurances sociales	24'800		6'000	5'000	15'100	30'900	2'500	<b>84'300</b>
	304 Cotisations à la Caisse de pensions	37'600		1'700	9'200	10'700	54'000	6'700	<b>119'900</b>
	305 Assurance accidents				800		5'100	800	<b>6'700</b>
	309 Autres charges de personnel					300	30'000	112'000	<b>142'300</b>
	310 Imprimés et fournitures de bureau						10'600		<b>10'600</b>
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		52'000	6'500		21'000	401'500	263'800	<b>744'800</b>
	312 Eau, énergie et chauffage			49'000		1'200			<b>50'200</b>
	313 Marchandises			6'000	235'000	13'200			<b>254'200</b>
	314 Entretien des biens immobiliers		28'000	932'000	2'383'000	175'500	387'500	32'000	<b>3'938'000</b>
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		50'000					425'000	<b>475'000</b>
	316 Loyers et redevances d'utilisation	138'000		492'000	61'400	15'300			<b>706'700</b>
	317 Déplacements, débours, dédommagements						5'000		<b>5'000</b>
	318 Autres prestations de tiers	30'000	132'000	187'000		26'000	96'200	60'000	<b>531'200</b>
	319 Impôts, taxes et frais divers	210'000		70'700			158'000	52'400	<b>491'100</b>
	365 Subventions à des institutions						41'100		<b>41'100</b>
366 Aides individuelles						863'000		<b>863'000</b>	
	<b>TOTAL PAR DIRECTION*</b>	<b>736'000</b>	<b>262'000</b>	<b>1'823'200</b>	<b>2'755'000</b>	<b>460'000</b>	<b>2'462'900</b>	<b>991'200</b>	<b>17'516'300</b>
	<i>TOTAL DES RECETTES</i>	<i>190'000</i>	<i>80'000</i>	<i>898'000</i>	<i>310'600</i>	<i>167'500</i>	<i>728'000</i>	<i>340'000</i>	<i>2'714'100</i>
	Page du préavis	page 1159	page 1163	page 1165	page 1170	page 1173	page 1178	page 1184	

(\*) Non compris l'indexation des traitements

**CHARGES DE PERSONNEL**

		Budget	Crédit suppl.
30	Charges de personnel	Fr. 0.–	Fr. 8'026'000.–

Adaptation des traitements du personnel communal et des conseillers municipaux au renchérissement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Ce crédit supplémentaire sera réparti ultérieurement dans les paragraphes budgétaires adéquats.

Sur la base de l'indice des prix à la consommation de novembre 2008, les traitements du personnel communal ont été indexés de 1,46% (indice 103,9).

La précédente indexation de 1,79% (indice 102,4) a été accordée le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		1102 Greffe municipal	1200 Service du personnel	1300 Service du développement de la ville et de la communication	1500 Service d'organisation et d'informatique	1601 Commission de police	
<b>CHARGES PAR NATURE</b>	301 Traitements	83'600	137'200			74'800	<b>295'600</b>
	303 Cotisations aux assurances sociales	6'900	11'700			6'200	<b>24'800</b>
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	12'500	14'300			10'800	<b>37'600</b>
	317 Déplacements, débours, dédommagements				138'000		<b>138'000</b>
	318 Autres prestations de tiers			30'000			<b>30'000</b>
	365 Subventions à des institutions			210'000			<b>210'000</b>
<b>TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES</b>		<b>103'000</b>	<b>163'200</b>	<b>240'000</b>	<b>138'000</b>	<b>91'800</b>	<b>736'000</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>190'000</i>			<i>190'000</i>
Page du préavis		page 1160	page 1160	page 1160	page 1162	page 1162	

**110 Secrétariat municipal***1102 Greffe municipale*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1102.301	Traitements	Fr. 2'942'600.–	<b>Fr. 83'600.–</b>
1102.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 237'800.–	<b>Fr. 6'900.–</b>
1102.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 425'300.–	<b>Fr. 12'500.–</b>

Les huissiers de direction sont progressivement intégrés au sein d'une seule équipe rattachée au Secrétariat municipal. Dans ce contexte, l'huissier de la Direction des services industriels a été transféré, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, à Administration générale et Finances. Bien qu'envisagée depuis longtemps de manière théorique, cette opération n'avait pas été prévue lors de la préparation du budget 2009 et le Secrétariat municipal se voit contraint de solliciter un crédit supplémentaire pour garantir la rétribution de son nouveau collaborateur.

En principe, le transfert de l'huissier de la Direction des services industriels aurait dû constituer une opération neutre sous l'angle des finances communales considérées dans leur entier. De fait, le transfert en cause se double d'une opération visant, à terme, à reclasser un collaborateur se trouvant dans l'impossibilité d'exécuter son travail en raison de problèmes de santé. Pratiquement, l'huissier titulaire des Services industriels, handicapé par de graves problèmes articulaires, n'a pas été personnellement transféré à Administration générale et Finances. C'est un autre collaborateur des Services industriels, confronté lui aussi à l'impossibilité de poursuivre son travail, qui a été transféré à sa place. Pour sa part, l'ancien huissier des Services industriels s'est vu confier des tâches urgentes mais au caractère temporaire. Il sera licencié si, au terme de cette mission, aucune possibilité de reclassement ne peut lui être offerte.

**120 Service du personnel***1200 Service du personnel*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1200.301	Traitements	Fr. 4'053'500.–	<b>Fr. 137'200.–</b>
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 321'500.–	<b>Fr. 11'700.–</b>
1200.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 618'500.–	<b>Fr. 14'300.–</b>

1. Augmentation de 0,5 ETP du poste de recrutement et sélection du personnel, suite à la démission de la titulaire et au transfert de son remplaçant au 1<sup>er</sup> février 2009.
2. Prolongation de 7 mois, soit jusqu'au 31.12.09, d'un contrat auxiliaire pour mener à bien les études sectorielles de rémunération.
3. Engagement dès le 1<sup>er</sup> avril 2009 d'une personne auxiliaire pour 6 mois, pour pallier la surcharge de travail dans les contrôles des salaires.

**1300 Service du développement de la ville et de la communication**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1300.318	Autres prestations de tiers	Fr. 970'000.–	<b>Fr. 30'000.–</b>

Une délégation lausannoise s'est rendue en Chine pour les JO dans le but d'y promouvoir Lausanne en tant que capitale olympique et Ville de l'administration du sport, d'une part, et de faire connaître l'Union Mondiale des Villes Olympiques, d'autre part. Ce déplacement a donné lieu à l'interpellation suivante déposée le 22 avril 2008 par M. Hubler (AGT) et consorts : «Aller aux JO de Pékin et soutenir les droits humains démocratiques et sociaux des peuples chinois et tibétains».

A la suite des discussions qui ont eu lieu en séance, le Conseil communal a adopté deux résolutions, à savoir :

#### Résolution I

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité :

1. souligne publiquement, en tant que capitale olympique, sa préoccupation concernant le respect des droits fondamentaux universels inscrits dans les traités internationaux, droits que la Chine s'est engagée à respecter lors de l'attribution des Jeux Olympiques en 2001 ;
2. participe à la mise sur pied d'une exposition publique qui ferait le point sur l'état des droits humains dans le monde, avec un accent particulier sur la Chine et ce, encore en 2008.

#### Résolution II

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité de Lausanne consacre une somme identique à celle qu'elle dépensera pour le financement de sa délégation aux JO de Pékin, pour informer – largement, en collaboration avec les organisations internationales des droits humains (Amnesty International, Human Rights Watch) et syndicales (Confédération Syndicale Internationale) et d'ici à fin 2008 – la population lausannoise sur la réalité des droits humains, démocratiques et sociaux en Chine.

Compte tenu des souhaits du Conseil communal, la Municipalité a chargé le Devcom d'établir un projet d'exposition et, sur la base des dépenses effectuées lors du déplacement en Chine, a décidé d'y consacrer un montant de Fr. 30'000.–. Compte tenu des délais, il n'a pas été possible de monter l'exposition au cours de l'année 2008. En effet, un tel projet requiert un concept et une mise en œuvre qui nécessite du temps, raison pour laquelle il était plus raisonnable d'envisager cette exposition au cours de l'année 2009. De plus, il a fallu que les JO se terminent pour connaître le montant des dépenses. Il n'a donc pas été possible de porter la somme nécessaire, soit Fr. 30'000.– au budget 2009.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1300.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 396'000.–	<b>Fr. 210'000.–</b>

100<sup>e</sup> anniversaire de l'Union des communes vaudoises : Fr. 190'000.–

Constituée en 1909, l'UCV fêtera son centième anniversaire le 20 juin prochain à Lausanne.

Cette association faîtière, qui regroupe 344 communes et représente quelque 630'000 habitants, organise chaque année sa Journée dans une des communes du canton, à laquelle prennent part 1500 à 1800 personnes. Pour marquer ce 100<sup>e</sup> anniversaire, qui se déroulera principalement à Beaulieu, Lausanne va créer un événement festif, tout à la fois audacieux et traditionnel, dont l'organisation a été confiée au Devcom avec l'appui du secrétariat de l'UCV, responsable des inscriptions et de la partie statutaire.

Un montant de Fr. 300'000.– (charges et recettes) a d'ores et déjà été porté au budget 2009 du Devcom. Toutefois, lors de l'établissement dudit budget, le programme de la journée n'était pas encore connu. Eu égard au nombre de personnes attendues et au programme mis en place, il nécessitera des fonds supplémentaires de l'ordre de Fr. 190'000.–.

*Ces dépenses seront intégralement compensées par des recettes de Fr. 190'000.– sur la rubrique 1300.439, les engagements du sponsoring couvrant l'opération.*

Sky Event SA Ballons Château-d'Œx : Fr. 20'000.–

#### Présentation de la demande

La société Sky Event SA Ballons Château-d'Œx dispose actuellement d'un capital-actions de Fr. 115'000.– et la Commune précitée souhaite le porter à Fr. 250'000.– environ (actions d'une valeur nominale de Fr. 1000.–).

Le but visé par cette augmentation est de renforcer les structures et les activités commerciales aérostatiques de la société, tout en souhaitant que cette dernière reste en mains publiques, plusieurs collectivités étant déjà partenaires de la société. Château-d'Œx a fait appel à des collectivités de la Riviera et à celles qui disposent d'une école à la montagne (Bussigny, Lausanne et Vevey). Elles ont répondu de façon positive.



Château-d'Œx se montre déterminée à développer et à gérer de façon efficace cette entreprise qu'elle considère comme faisant partie de son patrimoine. De plus, les actions qu'elle mène dans le cadre de cette activité lui permettent de favoriser ses liens avec d'autres communes.

#### Prestations offertes

En contrepartie à l'effort consenti par les communes, la société est à même d'offrir un certain nombre de prestations à ses partenaires, par exemple, pour les élèves du Planemard : vols captifs, entrées gratuites au Musée de l'Espace Ballon du centre de Château-d'Œx, découvertes du monde du ballon avec des professionnels... D'autres actions restent envisageables.

#### Proposition

Compte tenu des liens que Lausanne entretient avec Château-d'Œx, entre autres par rapport au Planemard et à la collaboration développée dans le cadre du Comptoir Suisse en 2006, la Municipalité a souhaité répondre positivement à cette sollicitation à hauteur de Fr. 20'000.–. La requête ayant été reçue en automne 2008, le montant en question n'a pas pu être porté au budget communal, raison de la présente demande. Le montant en question sera supporté par le budget du Devcom.

### **1500 Service d'organisation et d'informatique**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1500.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 1'380'000.–	<b>Fr. 138'000.–</b>

#### Report de la mise hors service de l'infrastructure IBM

Lors de la préparation du budget 2009, le SOI a supposé que la date initialement prévue de suppression de l'infrastructure IBM (31 décembre 2008) pourrait être tenue ou, tout au moins, qu'elle serait reportée de manière très limitée dans le temps. De ce fait, seules les dépenses à engager jusqu'au 28 février 2009 ont été prévues. Or, la nécessité de pouvoir exploiter l'ordinateur central IBM jusqu'au 30 avril 2009 est maintenant établie.

Les justifications de ce report sont les suivantes :

En 2007, le démarrage de la mise en œuvre du projet a subi un retard d'environ 5 mois, en raison des différentes phases du marché public de délégation de compétences qui a été initié et pour le recrutement des ressources humaines complémentaires nécessaires.

Par ailleurs, les tests de la nouvelle application du contrôle des habitants, dérivée de l'application exploitée dans le canton de Neuchâtel, ont révélé tardivement des divergences quant aux critères de diffusion des mutations, entre les pratiques neuchâteloises et vaudoises. Le SOI a donc dû entreprendre des travaux d'adaptation importants et imprévus de l'application neuchâteloise.

A ce stade, il convient de noter que :

- toutes les autres applications exploitées jusque-là sur l'infrastructure IBM ont été migrées sur la nouvelle infrastructure, selon le planning ;
- le retard sur le démarrage effectif du projet a eu pour conséquence une économie de Fr. 625'000.– sur les comptes 2007.

### **160 Service juridique**

#### *1601 Commission de police*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
1601.301	Traitements	Fr. 771'900.–	<b>Fr. 74'800.–</b>
1601.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 62'500.–	<b>Fr. 6'200.–</b>
1601.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 114'400.–	<b>Fr. 10'800.–</b>

Le retard très conséquent pris par la Commission de police, près de 30'000 sentences, nous oblige à engager une personne supplémentaire pour remédier à cette problématique.

## 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		2101 Service des sports	2400 Corps de police	2500 Protection et sauvetage	2501 Office de la sécurité civile	
CH. PAR NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				52'000	52'000
	314 Entretien des biens immobiliers				28'000	28'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations			50'000		50'000
	318 Autres prestations de tiers	95'000	37'000			132'000
	<b>TOTAL SÉCURITE PUBLIQUE ET SPORTS</b>	<b>95'000</b>	<b>37'000</b>	<b>50'000</b>	<b>80'000</b>	<b>262'000</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					80'000	80'000
Page du préavis		page 1163	page 1164	page 1164	page 1164	

### 2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl.
2101.318	Autres prestations de tiers	Fr. 360'000.–	Fr. 95'000.–

Depuis l'exercice 2007, le Service des sports prend en charge les soldes des sapeurs-pompiers et du personnel astreint à la protection civile œuvrant dans le cadre du service de prévention, lors des manifestations sportives. Ces soldes figuraient sous la rubrique 2101.301 « Traitements ». Dans une note adressée au Service financier le 14 octobre 2008, le Service de la révision a formulé diverses remarques concernant l'imputation comptable de ces soldes. Le 9 janvier 2009, le Service financier a informé le Service de la révision du fait que, non seulement pour les exercices futurs, mais déjà dans le cadre de l'établissement des comptes pour l'exercice 2008, ces charges seraient imputées sous la rubrique 2101.318 « Autres prestations de tiers » et non plus sous la rubrique 2101.301 « Traitements ».

Cela étant, sachant que le montant prévu au budget de 2009 pour ces soldes, qui s'élève à Fr. 95'000.–, figure sous la rubrique 2101.301 « Traitements », l'octroi d'un crédit supplémentaire équivalant à cette somme et à inscrire sous la rubrique 2101.318 « Autres prestations de tiers », s'avère indispensable.

Ce crédit supplémentaire, qui sera entièrement compensé par une économie de Fr. 95'000.– réalisée sous la rubrique 2101.301 « Traitements », équivaut donc au simple transfert d'une rubrique comptable à une autre d'un montant prévu au budget de l'année en cours.

**2400** Corps de police

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
2400.318	Autres prestations de tiers	Fr. 780'000.–	<b>Fr. 37'000.–</b>

Suite à une coupure de courant planifiée par les Services industriels, les batteries des onduleurs principaux de la centrale d'alarme et d'engagement n'ont pas supporté la charge demandée pendant le laps de temps nécessaire au groupe électrogène pour prendre le relais, afin d'alimenter les parties névralgiques de l'Hôtel de police.

C'est pourquoi, dès lors que tous les équipements techniques de la centrale précitée sont connectés sur ce réseau d'onduleurs, il importe de remplacer sans délai les batteries défectueuses qui alimentent ces derniers.

En conséquence, les montants inscrits au budget pour l'année en cours ne permettant pas de supporter les frais imprévus d'achat et de mise en place de nouvelles batteries, qui s'élèvent à Fr. 37'000.–, l'octroi d'un crédit supplémentaire de ce montant s'avère indispensable.

**250** Service de protection et sauvetage2500 Protection et sauvetage

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
2500.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 250'000.–	<b>Fr. 50'000.–</b>

La division de secours et incendie du Service de protection et sauvetage (SPSL) dispose d'un nombre important de véhicules de tous genres (camions et véhicules légers d'intervention).

Le budget annuel pour l'entretien de ces véhicules s'élève à Fr. 27'000.–. Ce montant est utilisé pour couvrir les coûts des travaux de maintenance ne pouvant pas être effectués par le garage du SPSL, ou qui doivent obligatoirement être confiés à une entreprise agréée.

Or, en ce début d'année, il a dû être procédé à la révision d'une boîte à vitesses et d'un joint de culasse, respectivement sur deux véhicules, occasionnant un coût total de Fr. 14'000.–. De plus, près de cinquante véhicules sont convoqués pour l'expertise périodique par le Service des automobiles et de la navigation (SAN) en 2009, alors que la moyenne annuelle des inspections s'élevait, jusqu'à ce jour, à une vingtaine. L'augmentation de ce chiffre provient de deux raisons, à savoir l'ancienneté de certains véhicules, qui implique le passage à une périodicité de trois à deux ans, et le changement, en conformité avec la nouvelle législation, du type d'immatriculation pour les poids lourds (passage des plaques minéralogiques bleues aux plaques minéralogiques blanches) ayant pour effet de réduire également la périodicité des inspections à deux ans. Ces nouvelles dispositions obligent à confier une grande partie des préparations de véhicules pour l'expertise à des entreprises externes, dès lors que le personnel de l'atelier d'entretien mécanique du SPSL se trouve dans l'impossibilité d'accomplir seul cet important surplus de travail. C'est pourquoi, l'ensemble des interventions en cause devant engendrer des dépenses excédant la somme budgétisée, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de Fr. 50'000.– s'avère indispensable.

2501 Office de la sécurité civile

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
2501.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 60'000.–	<b>Fr. 52'000.–</b>

En raison de la mise en place d'un nouveau concept d'engagement des formations d'intervention régionales (FIR), tous les moyens vont être centralisés en un seul point de départ, situé à la construction protégée des Bergières. Celle-ci, datant d'environ 35 ans, les structures pour héberger les membres du contingent FIR lausannois font défaut. C'est pourquoi, pour remédier à cette situation, il apparaît notamment indispensable d'installer 140 armoires-vestiaires, dont le coût, imprévu, ne peut pas être absorbé par le budget de l'Office de la sécurité civile pour l'année en cours. En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 52'000.– s'avère nécessaire. Toutefois, ce dernier sera entièrement compensé par un prélèvement, autorisé par le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), sur le fonds des contributions de remplacement.

<i>Recettes supplémentaires de Fr. 52'000.– sous la rubrique 2501.439.</i>
--

		Budget	Crédit suppl.
2501.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 110'000.–	Fr. 28'000.–

La porte blindée coulissante, sise dans le parking souterrain de l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL) et donnant accès à l'abri public, ne peut plus être manœuvrée. L'opération d'ouverture et de fermeture est en effet impossible, du fait de la détérioration due à une infiltration d'eau provenant des murs, ainsi qu'au passage continu de voitures accédant au parking souterrain (infiltration d'eau salée durant l'hiver). La réparation – à l'évidence indispensable – va exiger le remplacement du rail de guidage de la porte en question, ainsi que les travaux de maçonnerie y afférents, opérations dont le coût, imprévu, ne peut pas être supporté par le budget 2009 de l'Office de la sécurité civile. Il s'ensuit que l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 28'000.– s'avère nécessaire.

Toutefois, ce dernier sera entièrement compensé, d'une part par le versement, par l'EHL, d'un montant de Fr. 11'000.–, et, d'autre part, par un prélèvement de Fr. 17'000.–, autorisé par le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), sur le fonds des contributions de remplacement.

*Recettes supplémentaires de Fr. 28'000.– sous la rubrique 2501.439.*

### 3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		3301	3302	3600	3700	
		Immeubles du patrimoine financier	Immeubles du patrimoine administratif	Service de la culture	Bibliothèque municipale	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements			72'300		72'300
	303 Cotisations aux assurances sociales			6'000		6'000
	304 Cotisations à la Caisse de pensions			1'700		1'700
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations			6'500		6'500
	312 Eau, énergie et chauffage		49'000			49'000
	313 Marchandises		6'000			6'000
	314 Entretien des biens immobiliers	220'000	712'000			932'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation		492'000			492'000
	318 Autres prestations de tiers		90'000	2'000	95'000	187'000
	319 Impôts, taxes et frais divers		70'700			70'700
<b>TOTAL CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE</b>		<b>220'000</b>	<b>1'419'700</b>	<b>88'500</b>	<b>95'000</b>	<b>1'823'200</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>863'000</i>	<i>35'000</i>		<i>898'000</i>
Page du préavis		page 1166	page 1166	page 1169	page 1170	

**330 Service du logement et des gérances***3301 Immeubles du patrimoine financier*

		Budget	Crédit suppl.
3301.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 3'750'000.–	Fr. 220'000.–

Riponne 10 – Aménagement de locaux commerciaux en bureaux pour le Service du travail et de l'intégration (STI)

Dans sa séance du 7 mai 2008, la Municipalité a décidé d'autoriser le STI à déménager le bureau lausannois d'intégration des immigrés (BLI) dans les anciens locaux de la pharmacie GAMMA sis à la place de la Riponne 10. Ce déménagement permettra au STI de retrouver une plus grande unité avec le rapprochement d'une de ses sections près de la direction du service déjà localisée à Riponne 10. Le Service d'architecture a été mandaté par le Service du logement et des gérances afin de mettre à l'enquête l'aménagement de ces locaux. Toutefois, en cours de projet, deux problèmes majeurs de mise en conformité (CAMAC et ECA) sont apparus nécessitant une nouvelle étude. Le nouveau concept qui a été développé répond aux exigences de mise en conformité. L'ensemble des travaux de transformation, qui représente une somme de Fr. 480'000.–, sera réalisé dans un respect rigoureux de la législation sur la Loi du travail et des normes actuelles de sécurité et de résistance anti-feu.

La part à charge du locataire (patrimoine administratif) est de Fr. 260'000.–. Les aménagements comprennent le cloisonnement, les installations électriques, le câblage et l'éclairage, les revêtements des sols et des parois ainsi que la pose de faux plafonds.

La part à charge du propriétaire (patrimoine financier) est de Fr. 220'000.–. Elle comprend la création d'ouvertures, la modification de la mezzanine existante (structure et plancher), la création d'un bloc sanitaire et d'une nouvelle distribution de chaleur.

La complexité du dossier a fait que les devis relatifs aux travaux d'aménagement et de mise en conformité des surfaces n'ont pu être établis qu'au début de cette année et, par conséquent, n'ont pas été prévus au budget de l'exercice en cours. Par contre, la charge locative supplémentaire prise en charge par le locataire (rubrique 3302.390) et la recette correspondante en faveur du propriétaire (rubrique 3301.490) figurent dans les éléments constitutifs du budget 2009.

Voir aussi le crédit supplémentaire de Fr. 260'000.– sous la rubrique 3302.314.

*3302 Immeubles du patrimoine administratif*

		Budget	Crédit suppl.
3302.312	Eau, énergie et chauffage	Fr. 2'500'000.–	Fr. 49'000.–
3302.313	Matériel	Fr. 55'000.–	Fr. 6'000.–
3302.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'450'000.–	Fr. 226'000.–
3302.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 8'192'000.–	Fr. 492'000.–
3302.318	Autres prestations de tiers	Fr. 157'000.–	Fr. 90'000.–

Nouvelles surfaces pour le Service social Lausanne

La présente demande concerne la location de surfaces administratives de 2203 m<sup>2</sup> à l'avenue de Provence 6–8 pour le Service social Lausanne.

Le Service social Lausanne (SSL) est à la recherche de surfaces depuis de nombreuses années afin de rassembler ses diverses unités dans un même immeuble. Ces recherches n'ont pas abouti d'une part à cause de la complexité temporelle des procédures administratives et aussi de l'image que susciterait le service.

L'immeuble Provence 6–8 est actuellement en travaux de transformation lourde depuis plusieurs mois et les surfaces seront, en principe, disponibles dès le mois d'avril 2009.

Le propriétaire de l'immeuble est favorable à la location de ces surfaces pour l'usage du SSL. Elles répondent aux besoins du service d'où le caractère URGENT de la présente demande.

Nous demandons l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la prise en charge des loyers et des charges d'exploitation pour le restant de l'année 2009 à compter du 1<sup>er</sup> mai. En parallèle, un préavis sera transmis à la Municipalité.

Les coûts estimatifs 2009 s'articulent comme suit :

• Loyer*	61'484.- / mois x 8 mois	=	491'872.-
• Charges (estimation)	6125.- / mois x 8 mois	=	49'000.-
• Installation informatique et télécom		=	112'000.-
• Nettoyages (par entreprise)	5500.- / mois x 8 mois	=	44'000.-
• Matériel		=	6'000.-
• Déménagements		=	90'000.-
• Divers et imprévus pour l'entretien ~10%		=	70'000.-
<b>Total</b>			<b>862'872.-</b>

\* Le loyer comprend la prise en charge des travaux d'aménagement par le propriétaire pour un bail de 15 ans.  
Voir aussi les crédits supplémentaires sous les rubriques 6300.311, 319 et 390.

*Recettes supplémentaires de Fr. 863'000.- sous la rubrique 3302.490.*

		Budget	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'450'000.-	Fr. 260'000.-

Riponne 10 – Aménagement de locaux commerciaux en bureaux pour le Service du travail et de l'intégration (STI)

Voir commentaire sous rubrique 3301.314 ci-dessus (crédit supplémentaire de Fr. 220'000.-).

		Budget	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'450'000.-	Fr. 260'000.-

Vallée de la Jeunesse 1 – Protections solaires : Fr. 25'000.-

Le bâtiment, classé en note 2, a été construit pour l'expo 64 et, depuis plusieurs années, il abrite 3 structures : Maison de l'enfance avec l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE), La Rotonde (espace des inventions) et le Jardin des circulations. Au rez-de-chaussée se trouvent les salles d'activités et de jeux, la cuisine et le réfectoire pour les enfants. Tandis qu'au 1<sup>er</sup> étage, nous trouvons l'accueil, la garderie, la salle de sieste pour les bébés et l'administration pour les éducatrices.

La façade principale est orientée au sud, laquelle était protégée par un saule planté en 1964, qui, avec les années et sa croissance, procurait beaucoup d'ombre sur ladite façade. A l'automne 2007, pour des raisons sanitaires et de sécurité, il a été abattu par le Service des parcs et promenades. Dès la venue des beaux jours, les conséquences sur la température ambiante dans la Maison de l'enfance ont été évidentes. Dans la salle de sieste de l'espace bébés les 35° ont été dépassés malgré des dispositions simples. Le bâtiment ne dispose pas de protections solaires qu'il est indispensable d'installer sur les fenêtres sud du 1<sup>er</sup> étage et ceci avant l'arrivée des beaux jours.

Le montant des travaux s'élève à Fr. 25'000.-.

Sévelin 36 – Mise en conformité de l'installation électrique (OIBT) : Fr. 28'000.-

Dans le cadre du contrôle périodique OIBT au printemps 2008 (Ordonnance sur les Installations de Basses Tensions), une mise en conformité des installations électriques a été exigée pour fin 2008. Le rapport de l'entreprise chargée du contrôle est parvenu au Service du logement et des gérances après la remise du budget. Un délai fixé au 30 juin 2009 a été obtenu et les travaux qui s'élèvent à Fr. 28'000.- doivent impérativement être réalisés avant cette échéance.

Jorat 21 – Rafraîchissement d'un local et eau chaude sanitaire : Fr. 11'000.-

Le bâtiment est une ancienne école primaire rattachée à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation jusqu'à fin 2007 qui a été transféré au Service du logement et des gérances au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (décision municipale du 14.11.2007). Au rez-de-chaussée, dans l'ancienne salle de classe, se trouvent la halte jeux « Les Gnomes » (14 enfants) ainsi que les sanitaires, le réfectoire et les communs. Au 1<sup>er</sup> étage se trouve l'ancien appartement du directeur de l'école qui est actuellement loué à un tiers.



A la suite de la visite du Service de la protection de la jeunesse (SPJ) et du Service du logement et des gérances, il s'avère que, vu l'état général dudit bâtiment, des travaux de rafraîchissement du local principal (halte jeux) ainsi que l'extension du réseau d'eau chaude dans les sanitaires des enfants sont indispensables. Le coût des travaux se monte à Fr. 11'000.–.

Chauderon 9 – Création d'une unité de numérisation et de gestion des documents électroniques : Fr. 70'000.–

Le 1<sup>er</sup> avril 2009, la Municipalité a décidé la création d'une unité de documentation et de numérisation des services de l'Administration et des musées de la ville de Lausanne par le transfert au SOI de l'actuel atelier de numérisation des musées. Les surfaces occupées jusque-là par la plateforme IBM sont à réaménager pour ce nouvel usage. Les travaux nécessaires sont devisés à Fr. 70'000.– et sont à réaliser d'ici au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Chauderon 4 – Contrat de maintenance : Fr. 22'000.–

Le remplacement des installations techniques de ventilation et d'éjecto-convecteur de cet immeuble a été finalisé courant 2008. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre du crédit-cadre 3<sup>e</sup> étape (préavis N° 2005/29). Ces installations d'une grande importance nécessitent une maintenance régulière par une entreprise spécialisée et la conclusion d'un contrat d'entretien. Cet élément n'a pas été anticipé lors de l'élaboration du budget 2009.

Bergières 11–13, Collection de l'art brut – Appareil de conditionnement de l'air : Fr. 50'000.–

Dernièrement, quelque 800 à 900 œuvres de la Collection de l'art brut ont souffert de l'humidité. Suite à une coupure d'électricité, une défaillance technique de la climatisation est à l'origine d'un taux d'hygrométrie trop élevé dans l'une des réserves du musée. Une intervention rapide des collaborateurs des quatre musées communaux a été nécessaire pour sauvegarder les œuvres stockées. L'appareil de conditionnement de l'air existant (climatisation, humidification et déshumidification), âgé de plus de 25 ans, ne permet plus de garantir les conditions de conservation des œuvres d'art de la Collection de l'art brut.

Il est indispensable de remplacer au plus vite cette installation par un nouvel appareil muni d'un dispositif de sécurité (alarme) dont le coût s'élève à Fr. 50'000.–.

Cathédrale 2–4, Musée historique – Appareils de conditionnement de l'air : Fr. 20'000.–

A la suite du passage de l'entreprise chargée du contrôle de l'installation de déshumidification des biens culturels sise au 2<sup>e</sup> sous-sol, il s'avère que ladite installation, qui date de 1987, est hors d'usage. Plusieurs fissures sur divers éléments du circuit frigorifique rendent impossible sa réparation. Afin d'assurer la conservation des œuvres dans de bonnes conditions, il s'avère indispensable de remplacer cette installation dont le coût s'élève à Fr. 14'000.–.

Le local informatique du musée, qui se trouve dans la chaufferie, subit de fortes variations de température, particulièrement en été, ce qui engendre des problèmes de fonctionnement à divers éléments de la gestion informatique. L'installation rapide d'un système de climatisation s'avère nécessaire et le coût se monte à Fr. 6000.–.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3302.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 10'000.–	<b>Fr. 70'700.–</b>

Au cours de ces dernières années, le bâtiment de l'Hôtel de Ville a subi de nombreux travaux de rénovation et de transformation pour les besoins de l'Administration et pour le maintien en état du bâtiment qui augmentent ainsi la valeur de ce patrimoine.

Tous les 10 ans environ, l'ECA procède à une nouvelle estimation de la valeur ECA des bâtiments. Ce dernier a procédé à une réévaluation de la valeur du bien immobilier qui s'élève maintenant à Fr. 29'894'284.– alors que l'estimation initiale de l'objet était de Fr. 20'515'909.–. Cette plus-value implique le paiement de la taxe unique complémentaire d'évacuation des eaux usées et des eaux claires perçue par la Commune (art. 42 du Règlement communal sur l'évacuation des eaux) qui se monte à Fr. 70'638.–.

Le budget pour l'année en cours ne comprenant pas le montant nécessaire pour acquitter ladite taxe, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 70'700.– s'avère indispensable.

**3600 Service de la culture**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3600.301	Traitements	Fr. 4'984'900.–	<b>Fr. 7'000.–</b>
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 403'700.–	<b>Fr. 500.–</b>
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 177'000.–	<b>Fr. 6'500.–</b>
3600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 337'000.–	<b>Fr. 2'000.–</b>

Dans la nuit du 4 au 5 novembre 2008, le dépôt du mu.dac situé à Villamont 4 a été totalement inondé suite à la rupture d'une canalisation d'eau dans le cadre des travaux de rénovation du Collège de Villamont. Les quelque 800 œuvres qui y étaient entreposées ont subi d'importants dégâts. Tous les frais inhérents à ce sinistre ne sont pas encore connus mais s'élèveront certainement à plusieurs centaines de milliers de francs (y compris les dommages subis par les différentes collections). Une partie importante de ces frais sera prise en charge par l'assurance. Toutefois, les dépenses qui font l'objet de la présente demande sont entièrement à la charge du musée.

Le mu.dac doit impérativement déplacer le plus rapidement possible ces œuvres, entreposées temporairement à Sébeillon 9 (local de dépôt du Musée historique de Lausanne), afin d'éviter qu'elles ne se détériorent. Le musée aménagera à cet effet rapidement son second dépôt dans les locaux du Magesi, ce dernier offrant toutes les garanties nécessaires.

Réaménagement du local situé à Villamont 4: Fr. 7'500.–

Engagement de personnel auxiliaire pour le réaménagement du local situé à Villamont 4 (déménagement et montage des étagères ainsi que du matériel muséographique entreposé actuellement dans les locaux du Magesi afin de libérer la place pour l'installation d'une structure d'armoires de rangement de qualité Compactus). (Rubrique 3600.301 et 3600.303)

Achat de mousses de protection (Fr. 6500.–) indispensables pour déposer les objets sur les rayonnages métalliques ainsi que d'un hygromètre. (Rubrique 3600.311).

Transport des œuvres (Fr. 2000.–) par une entreprises spécialisée, de Sébeillon 9 (dépôt du Musée historique dans lequel les collections du mu.dac endommagées par le sinistre ont été entreposées temporairement) jusqu'au dépôt du Magesi. (Rubrique 3600.318).

**3600 Service de la culture**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3600.301	Traitements	Fr. 4'984'900.–	<b>Fr. 65'300.–</b>
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 403'700.–	<b>Fr. 5'500.–</b>
3600.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 692'900.–	<b>Fr. 1'700.–</b>

Personnel auxiliaire pour remplacer trois collaboratrices en congé maternité: Fr. 72'500.–

Musée romain de Vidy: Fr. 20'500.–

Une collaboratrice est actuellement au bénéfice d'un congé maternité qui sera vraisemblablement accompagné d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement de ses deux enfants et d'une période de vacances. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du musée, l'engagement d'une auxiliaire pendant 6 mois (de mai à octobre) s'avère indispensable.

Musée historique: Fr. 19'200.–

Une collaboratrice est actuellement au bénéfice d'un congé maternité qui sera vraisemblablement accompagné d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement de son enfant et d'une période de vacances. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du musée, l'engagement d'une auxiliaire pendant 6 mois (de mai à octobre) s'avère indispensable.

Unité administrative: Fr. 32'800.–

Une collaboratrice est actuellement au bénéfice d'un congé maternité qui sera vraisemblablement accompagné d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement de ses deux enfants et d'une période de vacances. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du service, l'engagement d'une auxiliaire pendant 6 mois (de mai à octobre) s'avère indispensable.

*Les indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité qui devraient s'élever à Fr. 35'000.– seront enregistrées sur la rubrique 3600.436 « Dédommagements de tiers ».*

### 3700 Bibliothèque municipale

		Budget	Crédit suppl.
3700.318	Autres prestations de tiers	Fr. 5'300.–	Fr. 95'000.–

Les résultats de l'audit de fonctionnement mené en 2008 préconisent un soutien en management à la directrice ainsi qu'un accompagnement global à l'ensemble des collaborateurs de la bibliothèque afin de développer une vision partagée qui mobilise les énergies permettant la réalisation des changements nécessaires pour adapter la bibliothèque à son environnement futur. Cette démarche a débuté en automne 2008 ; la Commission des finances du Conseil communal en a été informée par une communication du 03.10.2008 qui annonçait un dépassement de Fr. 33'000.– aux comptes 2008 et une demande de crédit supplémentaire pour 2009.

Afin de poursuivre la démarche initiée l'an passé, la Municipalité sollicite un crédit supplémentaire de Fr. 95'000.– destiné au règlement des honoraires du coach jusqu'à la fin de la démarche en automne 2009.

## 4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		4201 Service des routes et de la mobilité	4601 Ramassage et tri des déchets	4604 Incinération des déchets	4700 causervice Lausanne	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements			60'600		60'600
	303 Cotisations aux assurances sociales			5'000		5'000
	304 Cotisations à la Caisse de pensions			9'200		9'200
	305 Assurance accidents			800		800
	313 Marchandises		235'000			235'000
	314 Entretien des biens immobiliers	283'000	2'100'000			2'383'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation				61'400	61'400
<b>TOTAL TRAVAUX</b>		<b>283'000</b>	<b>2'335'000</b>	<b>75'600</b>	<b>61'400</b>	<b>2'755'000</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>235'000</i>	<i>75'600</i>		<i>310'600</i>
Page du préavis		page 1171	page 1171	page 1172	page 1172	

**4201 Service des routes et de la mobilité**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4201.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 1'800'000.–	<b>Fr. 283'000.–</b>

Travaux de réfection sur la voirie publique : Fr. 250'000.–

Les conditions météorologiques pour le moins rudes de l'hiver passé et la répétition des cycles de gel/dégel ont provoqué d'importants dégâts aux revêtements routiers rendant la circulation automobile inconfortable et parfois même dangereuse, notamment pour les deux-roues.

En sa qualité de propriétaire, et en vertu des lois et règles en vigueur, la ville de Lausanne a l'obligation de procéder sans délai aux travaux de réfection les plus urgents sur sa voirie publique. Il s'agit de réfections locales de chaussées très endommagées situées sur des axes du réseau principal, notamment empruntés par les transports publics, telles les avenues de Chailly, de la Gare, d'Ouchy, de Provence, de Montchoisi, de Jurigoz, de Morges, d'Aloys-Fauquez et la rue de Genève.

Le montant provisionné au budget 2009 pour la campagne de réfection, basé sur une planification d'entretien de la voirie publique, ne comprenait pas ces travaux supplémentaires imprévisibles, d'où la nécessité de présenter une demande de crédit supplémentaire pour les mener à bien dans les meilleurs délais.

Remise en état d'un ascenseur de la place de la Gare : Fr. 33'000.–

Des défauts d'étanchéité ont été constatés suite à un écoulement d'eau météorique sur la machinerie d'un ascenseur public situé sur le quai central (côté est) de la place de la Gare, dont l'entretien incombe à la ville de Lausanne, par l'intermédiaire du Service des routes et de la mobilité.

Le montant habituellement porté au budget de fonctionnement pour assurer la maintenance courante des ascenseurs, des escaliers mécaniques et d'autres installations mécaniques, ne permet pas de couvrir ce type de dépenses imprévisibles, d'où la nécessité de présenter une demande de crédit supplémentaire pour pouvoir assumer les frais de remise en état de cette installation.

**460 Service d'assainissement****4601 Ramassage et tri des déchets**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4601.313	Marchandises	Fr. 900'000.–	<b>Fr. 235'000.–</b>

Les conteneurs à déchets livrés aux clients par le Service d'assainissement ont fait l'objet d'un contrat de consignation-vente, convenu en 1997 avec le fournisseur et appliqué depuis. Un tel mode de faire présente un risque financier pour la Ville, dans la mesure où il lui laisse la pleine responsabilité du stock imposé sans qu'elle n'en soit la propriétaire. Une récente évaluation a démontré la pertinence de son abandon au profit d'un achat préalable des conteneurs par le Service d'assainissement qui les revend ensuite à ses clients. Un crédit supplémentaire de Fr. 200'000.– est nécessaire pour couvrir les frais d'acquisition, lesquels seront toutefois entièrement couverts par le produit de la revente qui sera imputé sur le compte 4601.1.435.02.

D'autre part, pour écarter tout risque d'accident, les déchets du secteur de la santé, qu'ils soient infectieux ou qu'ils présentent un danger de contamination ou de blessure, doivent être transportés dans des récipients spécialement conçus à cet effet. Le Service d'assainissement se procure de tels conteneurs, dits « clinic-box », auprès de la société Tridel SA et les revend aux clients qui doivent en faire l'usage. La demande de l'un d'entre eux est en forte progression inattendue et un crédit supplémentaire de Fr. 35'000.– est nécessaire pour couvrir les frais d'acquisition supplémentaires prévisibles. Ceux-ci seront également entièrement couverts par le produit de la revente qui sera imputé sur le compte 4601.1.435.03.

*Recettes supplémentaires de Fr. 235'000.– sous la rubrique 4601.435.*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4601.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 1'015'000.–	<b>Fr. 2'100'000.–</b>

Suite à la mise hors service de l'usine d'incinération des ordures ménagères du Vallon, décision a été prise en accord avec le Conseil communal de démanteler le complexe par étapes et ce pour des raisons techniques et budgétaires. Le Conseil communal a accepté ce principe en adoptant les quatre derniers budgets (2006–2009). Celui de 2009 comprend une dépense de Fr. 1 million. Cette prévision avait été établie sur la base d'une première approximation et en l'absence de toute possibilité de référence à des travaux similaires.

Après la démolition en 2006 de la cheminée et le démontage en 2007 d'une partie des installations électromécaniques, une première phase significative a été réalisée en 2008 par la démolition du bâtiment administratif, de la halle de déchargement des ordures, de la superstructure de la fosse à ordures ainsi que des halles, marquise et couverts annexes. Cette dernière a permis de mieux apprécier la méthode de la démolition du corps central de l'usine et d'affiner la connaissance de la pollution du site. Le démantèlement de la partie industrielle a fait l'objet d'une étude et d'une soumission détaillées.

Pour l'attribution des travaux de cette dernière étape de décontamination et de démontage de l'usine, un appel d'offres public a été lancé selon une procédure ouverte. *In fine*, trois offres ont été déposées dans le délai prescrit. Au vu des prix remis et de différentes considérations d'ordre technique et sécuritaire, une option proposée est de démanteler complètement et en une étape toutes les installations électromécaniques et les structures existantes à l'abri de parois de soutènement à réaliser. Cette méthode de faire est financièrement plus favorable qu'une démolition par étapes et permet une économie de plus de Fr. 300'000.–.

Le montant total de l'offre s'élève à Fr. 2'718'574.50 TTC, alors que le solde disponible, compte tenu des engagements actuels et à venir (honoraires d'ingénieurs et de spécialistes, analyses en laboratoires, suivi environnemental, ...) n'est que de Fr. 620'000.– environ et ne permettrait de réaliser que la déconstruction de la partie émergente de l'usine.

#### 4604 Incineration des déchets

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4604.301	Traitements	Fr. 4'666'900.–	<b>Fr. 60'600.–</b>
4604.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 378'000.–	<b>Fr. 5'000.–</b>
4604.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 665'700.–	<b>Fr. 9'200.–</b>
4604.305	Assurance accidents	Fr. 171'800.–	<b>Fr. 800.–</b>

Pour répondre à une vacance de longue durée d'un collaborateur atteint dans sa santé, il conviendrait d'augmenter l'effectif en charge du mandat d'exploitation de l'usine Tridel d'un EPT à durée limitée, c'est-à-dire jusqu'à la réintégration du collaborateur précité ou la résiliation des rapports de travail. L'augmentation dès le 1<sup>er</sup> mai 2009 induit une modification du budget.

*Recettes supplémentaires de Fr. 75'000.– sous la rubrique 4604.434 et Fr. 600.– sous la rubrique 4604.436.*

#### 4700 eauservice Lausanne

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4700.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 73'400.–	<b>Fr. 61'400.–</b>

Un montant supplémentaire de Fr. 61'400.– est demandé pour financer une redevance d'utilisation du réservoir des Echerins, propriété de la Commune de Lutry. En effet, eauservice a signé un avenant au contrat de vente d'eau potable pour la mise à disposition du volume de 652 m<sup>3</sup> à 46 francs/m<sup>3</sup> dans le réservoir des Echerins. Ce réservoir se situe sur le refoulement Lutry – Montagne du Château et sera utilisé comme transit. Une station de refoulement, sise dans ce réservoir, permet le refoulement sur le réservoir de Vers-chez-les-Blanc, puis sur le réservoir de la Montagne du Château.

**5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION**

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S			TOTAL PAR NATURE
		5002 Cultes et temples	5500 Service dentaire	5900 Centres de vie enfantines communales	
<b>CHARGES PAR NATURE</b>	301 Traitements		105'600	76'100	<b>181'700</b>
	303 Cotisations aux assurances sociales		8'500	6'600	<b>15'100</b>
	304 Cotisations à la Caisse de pensions			10'700	<b>10'700</b>
	309 Autres charges de personnel			300	<b>300</b>
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations			21'000	<b>21'000</b>
	312 Eau, énergie et chauffage			1'200	<b>1'200</b>
	313 Marchandises			13'200	<b>13'200</b>
	314 Entretien des biens immobiliers	113'000		62'500	<b>175'500</b>
	316 Loyers et redevances d'utilisation			15'300	<b>15'300</b>
	318 Autres prestations de tiers	26'000			<b>26'000</b>
<b>TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION</b>		<b>139'000</b>	<b>114'100</b>	<b>206'900</b>	<b>460'000</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>15'500</i>	<i>152'000</i>	<i>167'500</i>
<i>Page du préavis</i>		<i>page 1173</i>	<i>page 1175</i>	<i>page 1175</i>	

**500 Secrétariat général****5002 Cultes et temples**

		Budget	Crédit suppl.
5002.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 465'000.-	<b>Fr. 113'000.-</b>

**Temple de Saint-Matthieu, réfection de la toiture**

D'importantes infiltrations d'eau ont été constatées provenant du couvert de l'entrée du temple. Elles se traduisent par des écoulements, à travers des micro-fissures de l'étanchéité bitume et de l'isolation, puis le long d'une gaine technique, provoquant des efflorescences de salpêtre au plafond du parvis et des taches d'humidité dans la chaufferie. La présence avérée d'eau dans une gaine technique peut laisser craindre la survenance d'autres dommages, notamment au niveau de l'installation électrique.



Le bâtiment a été réalisé en 1978. Compte tenu des techniques et des matériaux dont on disposait à l'époque, on n'est pas en face d'un problème de malfaçon, mais simplement de vieillissement.

Cette situation exige néanmoins une rénovation complète qui implique la pose d'une nouvelle étanchéité sur une surface de 82 m<sup>2</sup> et la remise en état des ferblanteries tout le long de la dalle. Le montant des travaux a été devisé à Fr 28'000.–.

Temple de Bellevaux, réfection de la toiture

D'importantes infiltrations d'eau ont été constatées dans les locaux adjacents au temple, provenant de la dalle toiture de près de 200 m<sup>2</sup> qui surplombe les bureaux et les salles de paroisse.

L'étanchéité de type Sarnafil est craquelée voire désagrégée, les deux coupoles qui fournissent un éclairage zénithal ne sont pas suffisamment rehaussées par rapport à la surface de la terrasse, le lierre qui garnissait les façades a poussé ses racines sous les matériaux d'isolation et dans les descentes pluviales et enfin, la couverture végétalisée, fortement dégradée, n'est plus ni végétale ni drainante. Lors de la fonte de l'importante épaisseur de neige et de glace qui s'était accumulée durant l'hiver, le débit insuffisant des écoulements et la mauvaise conception des coupoles ont provoqué des infiltrations tant par le plafond que par les ouvertures.

Cette situation exige une rénovation complète qui implique la pose d'une nouvelle étanchéité sur une surface de 197 m<sup>2</sup> après enlèvement des dalles et de la terre qui recouvre la toiture, le remplacement des deux coupoles, la réparation des ferblanteries et des écoulements et enfin la mise en place d'une nouvelle toiture végétalisée de type extensif. Le montant des travaux a été devisé à Fr. 70'000.–.

Temple de Bellevaux, remise en état des lieux après cambriolage et effraction

Dans la nuit du 26 au 27 février 2009, un cambriolage a été perpétré dans les locaux situés en contrebas, qui abritent les bureaux et les salles de la paroisse. Si leur butin ne s'est élevé qu'à quelques dizaines de francs, les auteurs ont par contre commis de gros dégâts: portes défoncées, poignées arrachées, vitres brisées, armoires démolies. De plus, ils se sont emparés d'une enveloppe contenant les clés et le passe général de l'édifice.

Pour des questions de sécurité et de fonctionnement, une partie des travaux a été commandée immédiatement, le solde étant en attente de financement. Le montant des travaux a été devisé à Fr. 15'000.–.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
5002.318	Autres prestations de tiers	Fr. 1'058'100.–	<b>Fr. 26'000.–</b>

Paroisse catholique du Sacré-Cœur

L'art. 23.1 de la Loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP) du 9 janvier 2007 dispose que «les Communes pourvoient aux frais nécessaires d'exploitation et d'entretien courants des lieux de culte utilisés par l'EERV et la FEDEC-VD».

Par son Service d'assainissement, la Commune de Lausanne a exigé que la paroisse du Sacré-Cœur procède à la mise en séparatif de ses rejets liquides et crée ainsi un réseau particulier pour collecter les eaux pluviales.

Cette dépense est la conséquence d'une décision indépendante de la volonté de la paroisse, qui ne pouvait s'y soustraire.

Les devis ayant été adressés au mois de juillet 2008 à la paroisse du Sacré-Cœur, cet investissement n'a pu être pris en compte dans la préparation du budget 2009. En outre, les factures permettant d'établir un décompte précis n'ont été adressées qu'au mois de février 2009 à la paroisse. Enfin la nécessité de coordonner ces travaux avec ceux que le Service d'assainissement conduisait sur le chemin de Beau-Rivage n'a pas permis d'envisager leur report.

Légalement, il revient à la Commune de Lausanne de prendre ces frais à sa charge. Sur la base du calcul effectué lors de la réfection de la toiture, 60% de cette surface abritent le lieu de culte, dont l'entretien revient aux pouvoirs publics. On peut donc appliquer la même proportion au volume des eaux claires et, par conséquent, au financement de ce nouveau collecteur. Les travaux s'élèvent au total à Fr. 43'413.15, ainsi répartis :

• génie civil, fouilles et canalisations	Fr.	41'000.00
• ferblanterie, raccordement	Fr.	2'413.15
<b>La part communale (60 %) représentée dès lors</b>	<b>Fr.</b>	<b>26'047.–</b>

Or l'importance de cette dépense représente une proportion non négligeable du montant de Fr. 938'600.– disponible pour financer le fonctionnement des 12 paroisses catholiques lausannoises (personnel, entretien mobilier et immobilier et frais généraux). Il est donc nécessaire de prévoir sa prise en charge par le biais d'un crédit supplémentaire.

### 5500 Service dentaire

		Budget	Crédit suppl.
5500.301	Traitements	Fr. 2'928'600.–	<b>Fr. 105'600.–</b>
5500.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 235'000.–	<b>Fr. 8'500.–</b>

#### Remplacement de la secrétaire du chef de service

La secrétaire du chef de service est en congé maladie indéterminé depuis le 15 janvier 2008. Sa mission est de gérer le secrétariat du service dans le but d'offrir un accueil et un soutien administratif de qualité. Jusqu'au début avril 2008, son travail a été assuré en partie par l'équipe en place. A partir du mois d'avril 2008, la charge de travail rendait impossible cet arrangement et le fonctionnement du secrétariat ne pouvait plus être assuré.

Une auxiliaire remplaçante a été engagée dans le but d'assurer le bon fonctionnement du secrétariat du service.

#### Remplacement d'une assistante dentaire en congé maternité

L'assistante dentaire du Groupe de Montbenon a accouché le 20 janvier 2009.

Les obligations médicales du cabinet bleu du Groupe de Montbenon nécessitent l'engagement d'une remplaçante.

*Ce crédit supplémentaire sera partiellement compensé par le versement de l'allocation maternité de Fr. 15'500.– qui sera enregistrée sous la rubrique 5500.436 « Remboursement de traitements ».*

### 590 Service de la petite enfance

#### 5900 Centres de vie infantine communaux

		Budget	Crédit suppl.
5900.301	Traitements	Fr. 19'011'000.–	<b>Fr. 76'100.–</b>
5900.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 1'541'500.–	<b>Fr. 6'600.–</b>
5900.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 2'566'200.–	<b>Fr. 10'700.–</b>
5900.309	Autres charges de personnel	Fr. 106'600.–	<b>Fr. 300.–</b>
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 119'300.–	<b>Fr. 15'000.–</b>
5900.312	Eau, énergie et chauffage	Fr. 129'000.–	<b>Fr. 1'200.–</b>
5900.313	Marchandises	Fr. 1'061'100.–	<b>Fr. 13'200.–</b>
5900.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 808'000.–	<b>Fr. 15'300.–</b>

Depuis 2001, une nurserie garderie s'est installée dans les locaux situés à l'av. de Montoie 20, qui, excédée par une instabilité financière chronique, s'est approchée de la Ville pour connaître notre intérêt à la reprise du bail et à la poursuite de son affectation à un lieu de garde.

Cas échéant, le propriétaire s'engagerait même à assumer des travaux d'aménagement. Après analyse de la conformité aux normes de références cantonales, il est apparu intéressant de reprendre ce lieu pour une durée limitée et y prévoir la création d'une nurserie garderie de 22 places. Cet équipement social répondrait partiellement à la forte demande actuelle au sud de la Ville.

En outre, l'arrivée en 2010 de l'immense crèche de l'entreprise Philip Morris permettra de résorber la demande dans le quartier et il nous semblerait très utile de disposer d'un lieu qui pourrait facilement se transformer en UAPE (Unité d'accueil pour écoliers du cycle initial). D'autant plus que, à l'horizon 2011, il manquera des places dans le quartier pour les jeunes écoliers du cycle initial.

La reprise de ces activités est confiée au CVE de Montelly. Ce centre comprend actuellement une unité centrale de 111 places pour des enfants de 4 mois à 7 ans ainsi qu'une antenne de 24 places pour des bébés au ch. de la Colline. Les repas de cette annexe sont fournis par une entité privée. Profitant de la modernisation de la cuisine de ce CVE qui sera réalisée pendant l'été 2009, nous proposons de centraliser toute la production des repas depuis le CVE de Montelly, y compris pour la nouvelle antenne de Montoie 20.

L'ouverture à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009 requiert une augmentation progressive du plan des postes du CVE de Montelly de 4,4 EPT (éducateur/trice de l'enfance : 3 EPT/assistante de direction : 0,4 EPT/aide de cuisine : 0,9 EPT/secrétaire : 0,1 EPT) et dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010 éducateur/trice de l'enfance + 1,5 EPT pour un total de 5,9 EPT).

*Ce crédit supplémentaire est entièrement compensé par les contributions des parents et de la FAJE (aide au démarrage et contribution) qui sont enregistrés sous les rubriques 5900.434 « Redevances et prestations facturées » pour un montant de Fr. 28'000.– et 5900.451 « Participation du Canton aux charges » pour un montant de Fr. 124'000.–.*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 119'300.–	<b>Fr. 6'000.–</b>
5900.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 100'000.–	<b>Fr. 62'500.–</b>

#### Cuisine du Centre de vie enfantine de l'Ancien-Stand

Au mois de février 2009, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires du Canton de Vaud a constaté d'importantes déficiences à la cuisine de la garderie :

- nombreuses fissures sur le revêtement de sol dues au décollement de la chape. L'étanchéité du support n'est plus assurée et des infiltrations d'eau causent des dégâts au plafond du niveau inférieur ;
- la peinture des murs et des plafonds s'est fortement dégradée ;
- la fosse à graisse de la cuisine dégage de fortes odeurs nauséabondes. Le curage mécanique à haute pression de la canalisation des eaux usées est rendu quasi impossible par la succession de trois coudes à 90°.

Tous ces éléments accélèrent l'incrustation de saletés rendant cet outil de production des repas insalubre. Afin de remédier à ces manquements, il y a lieu de :

- débrancher les appareils existants ainsi que de déposer et de stocker l'agencement de cuisine ;
- démolir la chape existante ;
- remplacer les conduites sanitaires, de gaz et de chauffage, et poser une étanchéité ;
- exécuter une nouvelle chape ;
- remettre en place l'agencement de cuisine et rebrancher les appareils ;
- poser un nouveau revêtement de sol ;
- appliquer une peinture lavable sur les murs et le plafond de la cuisine ;
- créer un regard pour le curage de la fosse à graisses.

L'agencement de cette cuisine date de 1992 et les travaux avaient été effectués par le Service d'architecture (préavis N° 149 du 13 mars 1992). Il apparaît judicieux de profiter des indispensables travaux de réfection de la cuisine pour la remettre aux normes actuelles et lui apporter quelques améliorations notables. En effet :

1. l'installation du gaz doit être mise en conformité en posant une vanne électromagnétique pour l'arrêt d'urgence (incendie). En cas d'alarme, la vanne et le clapet motorisé de la hotte se fermeraient et le ventilateur s'arrêterait ;
2. la pente de l'écoulement des eaux usées de la cuisine, au plafond de l'étage inférieur, est inexistante et doit être modifiée en conséquence ;
3. le four actuel, trop petit, doit être remplacé par un four combi-steamer qui permet de répondre à l'augmentation de la capacité d'accueil (CVE + UAPE) ;
4. la pose de nouveaux rayonnages, démontables et lavables, est à prévoir afin d'optimiser le stockage dans l'économat et de faciliter le rangement des accessoires de cuisine.

Ces travaux d'amélioration, d'entretien et de mise aux normes sont importants. Les coûts, selon les devis d'entreprises, sont estimés à Fr. 98'500.–, soit :

<u>CFC</u>	<u>Travaux</u>	<u>Devis Fr.</u>
CFC 211	Maçonnerie	19'000.–
CFC 230	Installations électriques	5'000.–
CFC 240	Chauffage	5'000.–
CFC 250	Conduites sanitaires/gaz	20'000.–
CFC 258	Démontage/remontage agencement de cuisine	6'000.–
«	Accessoires pour cuisine professionnelle	6'000.–
CFC 281	Chapes	5'000.–
«	Carrelages	11'000.–
CFC 285	Peinture	9'000.–
CFC 287	Nettoyage	1'000.–
CFC 600	Divers et imprévus 10%	11'500.–

Le budget 2009 du CVE de l'Ancien-Stand est de Fr. 33'300.– pour l'entretien. Les crédits supplémentaires I/09 demandés s'élèvent à Fr. 68'500.–. Ils se subdivisent de la manière suivante :

<u>Compte</u>	<u>Libellé</u>	<u>Budget 2009</u>	<u>Crédit sup I/09</u>
311	Achats d'objets mobiliers et d'installation	119'300.–	6'000.–
314	Entretien des biens immobiliers	100'000.–	62'500.–

La durée des travaux est de huit semaines. Comme il n'est pas envisageable de fermer le CVE pendant toute la durée des travaux, l'équipe de cuisine de l'Ancien-Stand produira et livrera les repas depuis le CVE des Bergières. Le calendrier des travaux se présente comme suit :

- semaines 28 à 30 du 6 au 24.07.2009, début des travaux et fermeture officielle de la garderie ;
- semaines 31 et 32 du 27.07 au 07.08.2009, utilisation de la cuisine des Bergières pendant la fermeture officielle du CVE des Bergières ;
- semaines 33 à 35 du 10 au 28.08.2009, production des repas depuis le CVE des Bergières en collaboration avec l'équipe de cuisine des Bergières.

## 6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		6300 Administration du service	6302 Unités de prestations	6303 Subventions et aides individuelles	6402 Office régional de placement	6600 Service des parcs et promenades	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements				380'000		380'000
	303 Cotisations aux assurances sociales				30'900		30'900
	304 Cotisations à la Caisse de pensions				54'000		54'000
	305 Assurance accidents				5'100		5'100
	309 Autres charges de personnel				30'000		30'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau		10'600				10'600
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	93'000	125'500		23'000	160'000	401'500
	314 Entretien des biens immobiliers		239'000			148'500	387'500
	317 Déplacements, débours, dédommagements				5'000		5'000
	318 Autres prestations de tiers	12'400	64'700			19'100	96'200
	319 Impôts, taxes et frais divers	158'000					158'000
	365 Subventions à des institutions			41'100			41'100
	390 Imputations internes	863'000					863'000
<b>TOTAL SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT</b>		<b>1'126'400</b>	<b>439'800</b>	<b>41'100</b>	<b>528'000</b>	<b>327'600</b>	<b>2'462'900</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>200'000</i>			<i>528'000</i>		<i>728'000</i>
<i>Page du préavis</i>		<i>page 1178</i>	<i>page 1179</i>	<i>page 1180</i>	<i>page 1181</i>	<i>page 1181</i>	

### 630 Service social Lausanne – CSR

#### 6300 Administration du service

		Budget	Crédit suppl.
6300.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 3'900.–	Fr. 93'000.–
6300.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 37'000.–	Fr. 158'000.–
6300.390	Imputations internes	Fr. 144'700.–	Fr. 863'000.–

Nouvelles surfaces pour le Service social Lausanne

Voir crédits supplémentaires sous rubriques 3302.312 à 3302.318

Ce surcoût est partiellement compensé par une augmentation de la subvention de l'Etat de Fr. 200'000.– à porter au crédit du compte 6300.451. La charge supplémentaire nette de la Ville est donc de Fr. 914'000.–.

*Recette supplémentaire de Fr. 200'000.– sous la rubrique 6300.451.*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
6300.318	Autres prestations de tiers	Fr. 35'000.–	<b>Fr. 12'400.–</b>

Dans le cadre de la réforme menée par le SSL, une note du 26 janvier 2009 intitulée « Modification des fonctions au SSL impacts sur les rémunérations individuelles » a été soumise à la Municipalité et adoptée en date du 4 février 2009.

Il a été confié à l'entreprise GFO un mandat pour le repositionnement salarial des collaborateurs suite à la modification des responsabilités dues à la réorganisation du SSL (avec modification des descriptions de poste) et pour trouver une méthode de détermination des salaires en fonction du parcours, de l'âge et de l'expérience des employés.

Il est donc sollicité un crédit supplémentaire de Fr. 12'400.–.

6302 Unités de prestations

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
6302.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 50'000.–	<b>Fr. 10'600.–</b>
6302.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 67'200.–	<b>Fr. 95'500.–</b>

Demande faisant suite à l'adoption par la Municipalité de la note du 27 février 2009 intitulée « Réforme au Service social : communication au Conseil communal et de celle du 27 mars 2009 « Réforme au Service social : travaux à Chauderon 4 ».

La réorganisation du SSL implique notamment une modification des responsabilités liées à une quarantaine de postes administratifs qui seront chargés de la gestion financière des dossiers RI. Jusqu'ici, il n'existait qu'un seul dossier par ménage aidé, contenant les documents identitaires, financiers et sociaux.

L'organisation des dossiers physiques doit être modifiée de manière que les assistants sociaux et les administratifs aient chacun un dossier distinct relatif à leurs fonction et nouvelles responsabilités.

Ce qui entraîne l'acquisition de nouveaux biglas, tables d'entretien, chaises, fourres et étiquettes ainsi que de dossiers suspendus, soit :

140'000 chemises plastiques, 100'000 étiquettes autocollantes et 5000 dossiers suspendus pour un montant de Fr. 10'600.– et 76 biglas, 38 tables d'entretien, 76 chaises visiteurs, 6 bureaux pour réceptions, 6 corps de bureau, 6 chaises de bureau et 6 poubelles pour un montant de Fr. 95'500.–.

De plus, les futures réceptions de Chauderon 4 devront être équipées d'un second bureau afin de permettre au personnel de faire face à de grandes affluences de bénéficiaires.

Un surcoût de Fr. 106'100.– est prévisible.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
6302.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 67'200.–	<b>Fr. 30'000.–</b>



Suite à la note à la Municipalité du 10 mars 2009 intitulée « Réforme au SSL et mesures d'accompagnement » adoptée par la Municipalité en date du 18 mars 2009 concernant l'augmentation de l'effectif de l'action sociale liée à la réorganisation du Service social, ce dernier doit équiper dix nouvelles places de travail.

La CADEV avait transmis en mai 2008 l'estimation chiffrée d'un équipement standard d'une place de travail à la Ville de Lausanne. Ce montant était de Fr. 4300.– brut TTC.

Cependant, l'évaluation du prix effectif net TTC du mobilier standard se monte à Fr. 3000.–. Cette évaluation se base sur les prix mentionnés dans la dernière offre reçue de l'un des fournisseurs et sur le fait qu'une remise de 25 % est habituellement octroyée à la Ville.

Le Service social Lausanne sollicite donc un crédit supplémentaire de Fr. 30'000.–.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
6302.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 165'000.–	<b>Fr. 239'000.–</b>

Dans le cadre de la réforme menée par le Service social, des aménagements du bâtiment de Chauderon 4 sont nécessaires afin de pouvoir répondre à la nouvelle organisation.

Les différents travaux à effectuer concernent l'aménagement de manière provisoire d'une surface nouvellement octroyée au service social sise au rez-de-chaussée, la création d'une réception centrale au 1<sup>er</sup> étage et l'aménagement et le réaménagement des étages 2 à 7 tels qu'amélioration des réceptions d'étage, modification de l'emplacement des salles d'attente et occupation plus rationnelle de l'espace (augmentation du nombre de collaborateurs travaillant dans le bâtiment sans augmentation de la surface louée par les unités qui s'y trouvent).

Un surcoût de Fr. 239'000.– est prévisible.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
6302.318	Autres prestations de tiers	Fr. 435'000.–	<b>Fr. 64'700.–</b>

Dans sa séance du 25 février 2008, la Commission des finances a adopté un crédit supplémentaire de Fr. 96'400.– nécessaire à l'installation du logiciel OFIGER-W à l'unité logement du Service social. L'installation se terminera en 2009, les prestations n'ayant pas été intégralement réalisées en 2008.

Avant de pouvoir déployer le logiciel, une première phase d'analyse visant à déterminer les spécificités et besoins de l'unité logement a été menée par la société OFISA, fournisseur du logiciel. Suite à cette phase et aux développements spécifiques requis, des prestations pour un total de Fr. 31'720.– ont été facturées en 2008.

La mise en production d'OFIGER étant prévue pour mai 2009, le solde des prestations prévues, chiffré à Fr. 64'689.–, sera facturé durant l'exercice 2009.

### 6303 Subventions et aides individuelles

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
6303.365	Subventions à des institutions	Fr. 11'270'600.–	<b>Fr. 41'100.–</b>

La Municipalité a décidé en novembre 2008, pour la troisième année consécutive, de confier à la Fondation ABS l'ouverture de l'espace d'accueil, la Terrasse, destiné aux marginaux pour la saison hivernale. Cet espace chauffé permet l'accueil de 15-20 personnes, autorisées à consommer des boissons alcoolisées amenées par leurs soins. La Terrasse est ouverte de 13 h 00 à 19 h 00 en semaine et de 13 h 00 à 18 h 00 les samedis. Pour cet hiver, elle a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> décembre 2008 et fermé le 31 mars 2009.

Sur la base des résultats positifs des deux hivers précédents, il était attendu de cet accueil une amélioration du confort des personnes marginales, habituellement rassemblées sur la Riponne et une diminution des tensions liées à leur présence sur la place. Le SSL, en collaboration avec la police, a assuré un suivi de l'expérience et un rapport final sera remis par ABS en fin d'expérience.

Notons qu'une convention de subvention a été signée par la Fondation ABS et le SSL, précisant les modalités concrètes administratives et financières.

Une différence importante explique le montant en nette diminution par rapport aux autres années : l'expérience Terrasse a été menée conjointement par un membre de l'équipe ABS et par un membre de l'équipe Uniset, au sein du SSL. Cela explique que le calcul du salaire a été diminué par deux.

La convention a prévu une charge mensuelle de Fr. 13'500.– par mois, somme prélevée dans les casuelles 2008 pour couvrir le mois de décembre 2008.

Le crédit supplémentaire demandé ici doit couvrir les trois mois de fonctionnement 2009, de janvier à mars, à raison de Fr. 13'500.– par mois, ainsi qu'une somme de Fr. 3600.–, destinée à couvrir les jours supplémentaires du pont de fin d'année, soit une somme de Fr. 41'100.–.

Enfin, il faut noter que, même si cette expérience a lieu pour la troisième année consécutive, le SSL était persuadé que les projets en cours (préavis bistrot social) allaient être en mesure de remplacer la Terrasse, mise en place à titre provisoire.

## 640 Service du travail et de l'intégration

### 6402 Office régional de placement

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
6402.301	Traitements	Fr. 6'612'900.–	<b>Fr. 380'000.–</b>
6402.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 536'300.–	<b>Fr. 30'900.–</b>
6402.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 998'500.–	<b>Fr. 54'000.–</b>
6402.305	Assurance accidents	Fr. 88'300.–	<b>Fr. 5'100.–</b>
6402.309	Autres charges de personnel	Fr. 52'400.–	<b>Fr. 30'000.–</b>
6402.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 13'000.–	<b>Fr. 23'000.–</b>
6402.317	Déplacements, débours, dédommagements	Fr. 11'400.–	<b>Fr. 5'000.–</b>

La crise économique actuelle voit le nombre de demandeurs d'emplois lausannois atteindre le chiffre de 5500 personnes à fin mars 2009.

Les projections, raisonnablement optimistes, que l'ORP a établies, tablent sur un nombre variant de 6000 à 6200 demandeurs d'emplois à fin décembre 2009.

Dès lors, en application des dispositions légales, l'ORP doit compléter son effectif de conseiller en personnel. Il a lancé, à cet effet, une grande campagne de recrutement.

Il s'agit donc de présenter à la Municipalité une demande de crédits supplémentaires touchant plusieurs natures comptables de la section administrative 6402.

*La Confédération couvre l'intégralité des charges de fonctionnement de l'ORP. Ces montants seront donc totalement compensés. Recettes supplémentaires de Fr. 528'000.– sous la rubrique 6402.450.*

## 6600 Service des parcs et promenades

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
6600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 270'000.–	<b>Fr. 160'000.–</b>

Achat de 17 bennes «Multilif»

Après la demande de crédit supplémentaire de Fr. 160'000.– sur le budget de fonctionnement adopté le 19 septembre 2008, l'entreprise n'a pas été en mesure de garantir la livraison intégrale des bennes pour la fin décembre 2008 compte tenu des délais de fabrication et de livraison.

En date du 17 décembre 2008, une note explicative a été adoptée par la Municipalité autorisant une demande de crédit supplémentaire en 2009 pour permettre l'achat des bennes «Multilif».

Achat de 17 bennes «Multilif» pour l'équipement des places de dépôts pour l'évacuation des déchets végétaux.

Cette solution permet de réduire le temps de prise en charge des déchets (chargement au grappin).

Montant compensé par le renoncement à l'achat d'un camion en 2008 (Fr. 315'000.–), les transports étant assurés par Routes et mobilité.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
6600.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 815'000.–	<b>Fr. 148'500.–</b>

Réparation des armoires de contrôle des jets d'eau du bassin de la Navigation : Fr. 25'000.–

Depuis la mise en service du bassin de la Navigation en 1994, les jets d'eau fonctionnent toujours avec les installations hydrauliques et les composants électroniques d'origine.

Suite à un dégât d'eau en décembre 2008, les trois modulateurs ainsi que les disjoncteurs ont été irrémédiablement endommagés par l'eau qui s'est infiltrée dans les armoires de contrôle en suivant le câblage électrique du local.

Pour permettre le fonctionnement de l'ensemble des jets du bassin et des différents appareils de traitement de l'eau, il est impératif de procéder au remplacement du matériel défectueux.

Travaux de remise en état du chemin traversant la promenade de la Solitude : Fr. 48'000.–

L'état fortement dégradé du chemin en lacet qui traverse la promenade de la Solitude (emmarchements affaiblis, murets de soutènement instables, revêtements défoncés) ainsi que l'absence de main-courante ont conduit à sa fermeture au public pour des raisons de sécurité. La réouverture urgente de ce cheminement est souhaitée afin de remettre en valeur la promenade de la Solitude, qui est sur l'itinéraire de Lausanne Jardins 09 et, d'autre part, pour éviter une occupation de manière sauvage de la parcelle.

En date du 18 mars 2009, une note explicative a été adoptée par la Municipalité autorisant une demande de crédit supplémentaire en 2009 pour permettre de financer les travaux.

Remplacement de l'installation de distribution de carburant diesel citerne 7000 litres : Fr. 75'500.–

Après la demande de crédit supplémentaire de Fr. 75'500.– sur le budget de fonctionnement adopté le 19 septembre 2008, les travaux pour le remplacement de la citerne n'ont pas été exécutés pour les raisons suivantes :

- Le fournisseur a commandé la citerne avec un délai de livraison de 8 semaines ;
- il n'a pas été possible de commencer les travaux de creuse et de maçonnerie en raison des mauvaises conditions météorologiques ;
- pour des questions de sécurité, il a été décidé de reporter les travaux après la fermeture de fin d'année ;
- une demande de prolongation de 2 mois pour l'exploitation de la citerne a été faite auprès du SESA.

En date du 17 décembre 2008, une note explicative a été adoptée par la Municipalité autorisant une demande de crédit supplémentaire en 2009 pour permettre le remplacement de la citerne.

Lors du contrôle périodique de l'installation citée en titre, une perforation due à la corrosion a été observée.

Un délai échéant au 31 décembre 2008 mais prolongée au 28 février 2009 a été fixé par le Service des eaux, sols et assainissement (SESA) pour le remplacement de la citerne.

Diverses solutions ont été examinées : la plus économique entraîne une dépense de Fr. 75'500.–.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
6600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 458'500.–	<b>Fr. 19'100.–</b>

Contrôle technique des échelles mécaniques : Fr. 11'000.–

Le Service des parcs et promenades possède 6 échelles mécaniques de longueurs différentes qui sont utilisées tout au long de l'année pour des travaux de tailles d'arbres. Ces dernières doivent être présentées tous les 5 ans au Service des automobiles pour une expertise du châssis, conformément à la Loi sur la circulation routière (LCR).

A fin 2008, l'ingénieur de sécurité de la ville nous a informés qu'il était également obligatoire, pour être en conformité avec les directives de la SUVA, de faire passer tous les 5 ans un protocole de sécurité aux échelles.

Cette directive s'applique également en cas d'accident ou suite à une grosse réparation, un expert «échelles» formé doit effectuer l'expertise statique.

Lutte préventive pour réduire les risques d'infection des platanes : Fr. 8100.–

Depuis trois ans, le Service des parcs et promenades procède à une lutte préventive visant à réduire les risques d'infection des platanes. Ces mesures consistent à désinfecter les outils et le matériel de corps des tailleurs à chaque changement d'arbres.

Ces deux derniers hivers, les nouvelles instructions compliquent encore davantage la procédure, car il est interdit de tailler les platanes par temps venteux et lorsque la température dépasse + 10 degrés.

Etant donné le coût très élevé de cette lutte préventive, il est maintenant indispensable d'effectuer des tests de détection de spores du champignon *Ceratocystis platani* sur le territoire de la Ville. Cela permettra de vérifier le bien-fondé des mesures préventives, et le cas échéant, de pouvoir alléger le dispositif.

## 7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		700 Développement stratégique	701 Comptabilité et finances	702 Magesi	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité	78 Service commercial	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements			36'000				36'000
	303 Cotisations aux assurances sociales			2'500				2'500
	304 Cotisations à la Caisse de pensions			6'700				6'700
	305 Assurance accidents			800				800
	309 Autres charges de personnel	8'000				104'000		112'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				263'800			263'800
	314 Entretien des biens immobiliers				32'000			32'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations				425'000			425'000
	318 Autres prestations de tiers						60'000	60'000
	319 Impôts, taxes et frais divers		30'000		22'400			52'400
	<b>TOTAL SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>8'000</b>	<b>30'000</b>	<b>46'000</b>	<b>743'200</b>	<b>104'000</b>	<b>60'000</b>	<b>991'200</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>30'000</i>		<i>310'000</i>			<i>340'000</i>	
Page du préavis	page 1184	page 1184	page 1185	page 1185	page 1186	page 1187		

### 700 Développement stratégique

		Budget	Crédit suppl.
700.309	Autres charges de personnel	Fr. 229'000.-	Fr. 8'000.-

Participation du chef de service du Développement stratégique au 23<sup>e</sup> Congrès des grands barrages, à Brasilia.

### 701 Comptabilité et finances

		Budget	Crédit suppl.
701.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 600.-	Fr. 30'000.-

Les frais facturés par les offices de poursuites et de justice n'ont pas été prévus au budget 2009. Auparavant ces frais étaient comptabilisés sous un compte de bilan qui était automatiquement régularisé par la facturation des frais aux clients.

Mise en compte des frais des offices des poursuites et de justice facturés aux clients. Auparavant ces frais étaient comptabilisés sous un compte de bilan qui était automatiquement régularisé par la facturation des frais aux clients (recettes supplémentaires : Fr. 30'000.–).

*Cette dépense est compensée par les recettes susmentionnées qui seront portées au crédit du compte 701.434.*

## 702 Magesi

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
702.301	Traitements	Fr. 3'440'000.–	<b>Fr. 36'000.–</b>
702.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 277'100.–	<b>Fr. 2'500.–</b>
702.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 487'000.–	<b>Fr. 6'700.–</b>
702.305	Assurance accidents	Fr. 103'300.–	<b>Fr. 800.–</b>

Dans sa note du 11.11.2008 à la Municipalité, le Magesi a demandé qu'un poste d'aide-concierge à 50 % soit transformé en un poste à 100 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Dans sa séance du 19.11.2008, la Municipalité a accepté cette proposition ainsi que l'augmentation de la charge salariale qui en découle. Par conséquent, une demande de crédit supplémentaire est établie pour régulariser les rubriques budgétaires afférentes.

## 74 Gaz et chauffage à distance

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'400'000.–	<b>Fr. 263'800.–</b>
74.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 120'000.–	<b>Fr. 32'000.–</b>
74.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 1'660'000.–	<b>Fr. 22'400.–</b>

Le projet initial de la construction des pavillons modulaires nécessaires au déménagement de l'unité gaz de la route de Genève 49 à Pierre-de-Plan prévoyait une exécution standard. Après mise à l'enquête du projet, les Autorités cantonales ont exigé le renforcement de l'isolation thermique et de la protection incendie des pavillons au même titre qu'une construction neuve, pour une utilisation de durée indéterminée. Ces modifications ont engendré un surcoût de Fr. 48'500.–.

Le budget de fonctionnement prévu pour ce déménagement n'a pas pu être entièrement dépensé en 2008 (seuls Fr. 105'300.– ont été dépensés sur Fr. 375'000.– prévus) à cause du retard lors de l'élaboration du projet d'enquête et du retard de traitement du dossier dans les services cantonaux.

Le total de la demande s'élève donc à Fr. 318'200.– dont Fr. 48'500.– pour le surcoût des pavillons et Fr. 265'700.– dû au retard dans l'exécution.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
74.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 3'700'000.–	<b>Fr. 425'000.–</b>

Dégazage et mise hors service de la sphère de Malley: Fr. 15'000.–

Une somme de Fr. 15'000.– était prévue au budget 2008 pour le dégazage et la mise hors service de la sphère de Malley. Ces travaux étaient prévus pour juin 2008. L'autorisation pour l'exécution des travaux devait nous parvenir de l'OFEN à Berne en juin 2008. Ils nous ont écrit pour nous informer qu'ils étaient surchargés et qu'ils ne pouvaient pas traiter notre demande avant le début 2009 et qu'il ne fallait rien entreprendre avant sans leur autorisation. Nous avons dû reporter cette intervention d'une année et la somme au budget 2008 n'a pas été dépensée.

Vérification des compteurs gaz: Fr. 100'000.–

En date du 10 février 2009, nous avons reçu une mise en demeure de l'Office fédéral de métrologie METAS au sujet du retard que nous avons pris, par manque de ressources humaines et financières, dans la vérification de nos compteurs gaz.



Pour remédier à cela, nous faisons appel depuis 2008, en plus de notre personnel, à une entreprise externe, Enercom Sàrl. Vu le retard accumulé, nous ne sommes malheureusement plus en mesure de répondre aux exigences du METAS.

En effet, ce dernier demande qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le réseau de distribution de la ville de Lausanne ne compte plus aucun compteur non vérifié et nous a fixé un plan de remplacement échelonné des compteurs gaz.

Par conséquent, pour respecter les délais impartis pour la vérification de tous nos compteurs gaz à fin 2010, nous avons revu l'ensemble de notre planning de vérification pour les années à venir et demandons un supplément de Fr. 100'000.– sur le budget 2009.

Suppression des tronçons du réseau gaz en fonte, classes de risque G3/S3 : Fr. 310'000.–

Un recensement de toutes les conduites en fonte du réseau de gaz naturel ainsi que l'évaluation de leur danger potentiel ont été réalisés à fin 2008. Ce travail a été fait selon la recommandation SSIGE G1001 qui mentionne entre autres les classes G1 à G3 liées à la classe de risque potentiel de la conduite elle-même et les classes de sensibilité S1 à S3 liées à son environnement géographique. Les conduites en fonte sont toutes de classe de risque G3, la plus élevée. Il a été recensé quelques tronçons qui sont en classe S3, c'est-à-dire à proximité immédiate de bâtiments de plus de 100 habitants ou postes de travail (Hôpital, école, centre commercial, etc.). Le remplacement de certains tronçons est déjà prévu dans le cadre de la coordination des travaux ordinaires 2009 de la Ville de Lausanne, il s'agit de :

1. Lausanne/Av. Pierre-Decker, remplacement de la fonte Ø 100 de 1928 par un PE Ø 90, longueur: 300 m.
2. Pully/Av. de Belmont – Ch. de Bellevue – Ch. de Chantemerle, remplacement de la fonte Ø 100 de 1932, longueur: 265 m.

La conjonction des classes G3/S3 nécessite un assainissement rapide des tronçons supplémentaires selon la liste ci-dessous :

Lausanne

1. Av. Montchoisi 2-12, remplacement de la fonte Ø 80 de 1932 par un PE Ø 90, longueur: 84 m. Devisé à Fr. 100'000.–.
2. Av. Savoie – Pl. de l'Europe, tubage de la fonte Ø 300 de 1937 par un PE Ø 225, longueur: 460 m. Devisé à Fr. 140'000.–.

Renens

1. Rue du Simplon, passage sous voies. Suppression de la conduite en fonte Ø 150. Devisé à Fr. 50'000.–.

Ecublens–Renens–Chavannes

1. Pl. de la Gare – Av. d'Epenex 19, maintien de la conduite en fonte sphéroïdale de 1980, assainissement du sous-sol de la gare de Renens pour diminuer le risque et empêcher une infiltration de gaz. Devisé à Fr. 20'000.–.

Ces travaux liés à l'assainissement et à l'entretien des réseaux au même titre que l'élimination des fuites sont financés par le compte « Entretien d'installation » du centre financier N° 74'144 « Contrôle du réseau de distribution ». Le montant de ce crédit supplémentaire sera compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement « gaz ».

*Recettes supplémentaires de Fr. 310'000.– sous la rubrique 74.480.*

**76**      **Electricité**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
76.309	Autres charges de personnel	Fr. 154'400.–	<b>Fr. 104'000.–</b>

Suite à l'ouverture du marché de l'électricité le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le SEL doit se réorganiser et appliquer les meilleures pratiques de la branche. En effet, celle-ci est actuellement en discussion pour infliger une pénalité lors d'interruptions de fourniture qui auraient pu être évitées par la mise en place de méthodes adaptées aux exigences de la LAPeI.

Le groupe « Méthodes » du SEL a mis en évidence l'activité des travaux sous tension, permettant de réduire les travaux de nuit et de limiter les coupures chez nos clients.

Cette nouvelle activité requiert une formation spécifique pour nos monteurs, en conformité avec les normes en vigueur dans la profession.

Cette formation de 3 jours sera dispensée à une quarantaine de monteurs et sera assurée par un instructeur externe et par Electrosuisse, dans les locaux de la CIFER à Cossonay.

Prestations Electrosuisse	58'000.–
Prestations externes	19'000.–
Prestations CIFER	27'000.–

## 78 Service commercial

		Budget	Crédit suppl.
78.318	Autres prestations de tiers	Fr. 550'000.–	Fr. 60'000.–

En 2006 et 2007, le Service du gaz et du chauffage à distance avait prévu dans son budget deux études menées par un consultant externe pour la réalisation des plans directeurs et la détermination des budgets d'investissements des réseaux gaz et chauffage à distance, ainsi qu'une nouvelle tarification du gaz. Ces projets font suite aux activités du même consultant dans le domaine du chauffage à distance, pour lequel le nouveau tarif a été validé dans le cadre des réponses aux préavis Bébox et Bébox-Perrin (rapport-préavis N° 2007/08).

En 2008, l'association gazière suisse a continué à diriger un projet (NEMO) afin d'uniformiser le calcul du timbre en vue d'une libéralisation du marché. Ce projet, auquel les SIL ont participé activement, a eu une grande influence sur la détermination de la valeur et des coûts du réseau gaz. Avec l'ouverture du marché de l'électricité, la mise sur pied de SILCom, ces projets ont été retardés. En interne, le manque de ressources et la mauvaise fiabilité des bases de donnée-clients ont nécessité plusieurs ajustements et travaux supplémentaires. L'achèvement des deux études «plans directeurs gaz et CAD» et «tarification du gaz» a été repoussé sur les années 2008 et 2009. Le budget initialement prévu (au Service du gaz et CAD) pour ces études n'a donc pas été entièrement utilisé. En 2008, il restait plus de Fr. 60'000.– sur le compte 318. Pour terminer les études de tarification gaz et des plans directeurs du gaz/CAD, le montant total des travaux supplémentaires avec des consultants externes se monte à Fr. 60'000.–.

## B. AUTORISATIONS D'ACHATS

### 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

#### 1500 Service d'organisation et d'informatique

		Budget	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 1'009'120.–	Fr. 392'000.–

Acquisition du logiciel GELORE pour la réservation en ligne d'objets mobiliers et immobiliers : Fr. 32'000.–

Pour répondre aux besoins de ses clients souhaitant réserver les équipements sportifs dont il a la gestion, le Service des sports souhaite pouvoir disposer d'une solution de réservation en ligne, à l'usage des sociétés sportives notamment.

Par ailleurs, depuis novembre 2008, d'autres demandes de même nature ont été exprimées par différents services, pour des objets tels que : refuges, salles de sport des bâtiments scolaires, orgues, véhicules, matériel.

Il est proposé de retenir le système GELORE exploité par la Ville et le Canton de Neuchâtel, développé par leur Centre Electronique de Gestion (CEG). Ce système présente l'avantage d'être compatible avec l'architecture informatique de la Commune de Lausanne.

Le montant de Fr. 32'000.– TTC inclut les dépenses d'infrastructure générale gérée par le SOI, soit : les licences GELORE nécessaires, les adaptations et compléments nécessaires, ainsi qu'une licence complémentaire ORACLE (Run Time).

Il est prévu que chaque service utilisateur finance lui-même d'éventuelles adaptations correspondant à ses spécificités.

Mise à jour du matériel et des logiciels de l'atelier de numérisation : Fr. 360'000.–

L'actuel matériel de numérisation a été acquis en 2002 au moyen d'un crédit d'investissement (préavis N° 219). L'usure de ce matériel est aujourd'hui très avancée et les pièces de rechange ne sont plus fabriquées. Par ailleurs, l'appareil de prises de vues numérique dysfonctionne, créant des aberrations ponctuelles sur la plupart des images. Le détail des dépenses à engager est le suivant :

Matériel :

- remplacement de l'un des deux scanners existants ;
  - remplacement de l'appareil de prises de vues numériques
- montant total : Fr. 260'000.–

Logiciels :

Des développements complémentaires sont indispensables en vue de répondre aux besoins suivants :

- acquérir les fonctionnalités essentielles pour répondre aux besoins documentaires ;
  - assurer la mise en place d'une politique structurée de gestion des archives photographiques lausannoises, selon une détermination du Conseil communal de 1989 ;
  - Permettre la participation de Lausanne aux projets Europeana, Rero et Réseau Rhône, qui placeraient Lausanne parmi les premières collectivités publiques d'Europe à s'engager dans l'échange d'informations culturelles et patrimoniales
- montant total : Fr. 100'000.–.

## 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

### 2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl.
240.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 772'800.–	Fr. 35'000.–

Le 29 mai 1998, le Corps de police a fait l'acquisition, pour un montant de Fr. 51'743.–, d'un radar portable de type Multanova 9F, destiné à contrôler en priorité les zones difficiles d'accès comme, par exemple, les zones 30, de rencontres ou celles ne permettant pas à un véhicule radar de se garer en bordure de chaussée. Ce matériel a donné satisfaction pendant plusieurs années.

Le 17 décembre 2008, dans le cadre d'un contrôle effectué en vue de répondre à une convocation, aux fins d'étalonnage, de l'Office fédéral de métrologie, il est apparu que l'antenne d'émission de cet appareil ne répondait plus aux nouvelles normes et que son dispositif d'alimentation ne fonctionnait plus.

Sollicité à ce sujet, le fournisseur de cet appareil n'a pas été en mesure de le remettre en état, dès lors que celui-ci ne se fabrique plus et que les pièces de rechange ne sont plus disponibles.

Dans ces circonstances et dès lors que le Corps de police doit manifestement rester à même de remplir, sur l'ensemble du territoire lausannois, sa mission de contrôle du trafic, il convient de procéder sans attendre au remplacement de cet équipement défectueux. C'est pourquoi des essais ont été effectués avec un laser mobile de type TraffiPatrol XRD, plus précis, qui a répondu en tous points aux besoins de la police lausannoise dans ce domaine.

Conséquence de ce qui précède et dès lors qu'aucun montant disponible ne figure au budget des autorisations d'achats pour l'année en cours, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 35'000.– s'avère indispensable pour pouvoir procéder au remplacement de l'appareil en cause.

Relevons encore que le Corps de police dispose actuellement de 10 appareils de surveillance du respect des feux et de la limitation de la vitesse, utilisés à tour de rôle sur 17 mâts fixes, installés en divers carrefours de la ville.

**250 Service de protection et sauvetage**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 1'598'000.–	<b>Fr. 26'300.–</b>

Le budget des autorisations d'achats pour l'année 2009 du Service de protection et sauvetage (SPSL) / division secours et incendie, comprend un montant de Fr. 700'000.– pour procéder au remplacement de la grue Liebherr LTM 1030, VD 2980, mise en service en 1986, et dont l'état actuel nécessiterait, pour la maintenir durablement en service, d'importants travaux, dont le coût global serait sans commune mesure avec la valeur résiduelle de cet engin. Cela étant, la maison Liebherr procède actuellement à la fabrication d'un camion-grue destiné à permettre d'effectuer des démonstrations. Cette entreprise a proposé à la Ville de bénéficier d'un prix spécial et préférentiel pour l'acquisition de ce véhicule, moyennant l'organisation de démonstrations pour ses clients, pendant une année dès la livraison de celui-ci. Ce véhicule correspondant en tous points aux caractéristiques définies dans le cahier des charges établi par le SPSL, cette opportunité doit être saisie. Toutefois, comme son prix excède de Fr. 26'300.– le montant figurant au budget des autorisations d'achats, l'octroi d'un crédit supplémentaire de ce montant s'avère nécessaire.

**3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE****3600 Service de la culture**

Dans la nuit du 4 au 5 novembre 2008, le dépôt du mu.dac situé à Villamont 4, a été totalement inondé suite à la rupture d'une canalisation d'eau dans le cadre des travaux de rénovation du Collège de Villamont. Les quelque 800 œuvres qui y étaient entreposées ont subi d'importants dégâts. Tous les frais inhérents à ce sinistre ne sont pas encore connus mais s'élèveront certainement à plusieurs centaines de milliers de francs (y compris les dommages subis par les différentes collections). Une partie importante de ces frais sera prise en charge par l'assurance. Toutefois, les dépenses qui font l'objet de la présente demande sont entièrement à charge du musée.

Le mu.dac doit déplacer, le plus rapidement possible, ces œuvres, entreposées temporairement dans le dépôt du Musée historique (Sébeillon 9), afin d'éviter qu'elles ne se détériorent. Le musée aménagera à cet effet rapidement son second dépôt dans les locaux du Magesi, ce dernier offrant toutes les garanties nécessaires.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3600.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 0.–	<b>Fr. 30'000.–</b>

Le dépôt du mu.dac (Magesi) doit être équipé rapidement d'une structure d'armoires de rangement de qualité musée Compactus pour y accueillir toutes les œuvres des collections (Collection verre, propriété de la Ville et Collection Jacques Edouard Berger, en dépôt au mu.dac selon convention du 26 juin 1996). Seul ce type de mobilier offre les garanties nécessaires de sécurité.

Le compactus se trouvant à l'origine dans le dépôt de Villamont, acquis en 1986, est totalement détruit. Au vu de l'âge de cet équipement, l'assurance ne devrait pas entrer en matière sur sa prise en charge. Au mieux, seul un remboursement minime peut être espéré.

**4. TRAVAUX****4201 Service des routes et de la mobilité**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4201.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 1'502'000.–	Fr. 97'400.–

Remplacement d'un fourgon: Fr. 48'000.–

Au début du mois de janvier, la boîte à vitesses du fourgon des releveurs de parcomètres (RM N° 247, de 1998) est tombée en panne. Son remplacement (env. Fr. 8000.–) ayant été jugé disproportionné en regard de la valeur du fourgon, il a été jugé préférable de remplacer au plus vite ce véhicule indispensable au stockage et au transport quotidien des recettes provenant des machines permettant la perception des finances de stationnement.

Le délai d'attente pour recevoir et aménager le nouveau véhicule est de trois mois environ. Dans l'urgence, le garage de police a pu mettre son fourgon à disposition durant une dizaine de jours mais, faute de pouvoir le conserver jusqu'à l'arrivée du nouveau véhicule, un accord a été conclu avec le fournisseur pour la mise à disposition gratuite d'un fourgon durant le laps de temps nécessaire à la livraison et à l'aménagement du nouveau véhicule (économie: Fr. 7500.–).

Cette acquisition n'ayant pu être planifiée lors de l'établissement des autorisations d'achats 2009, nous sollicitons un crédit supplémentaire pour couvrir cette dépense imprévisible.

Acquisition d'une jeep équipée de saleuse: Fr. 49'400.–

Les autorisations d'achats 2007 prévoyaient l'acquisition de deux jeeps Nissan équipées de saleuses portées pour les travaux de salage des petites rues lausannoises. La production du modèle retenu ayant été arrêtée dans l'intervalle, une nouvelle étude de marché a été nécessaire. Dans l'impossibilité d'acquérir ces véhicules et leur équipement durant l'exercice 2007, et comme l'autorisent les règles comptables, la comptabilité a porté la somme réservée à ces achats, à savoir Fr. 100'000.–, dans les comptes transitoires de 2008.

Début 2008, une première jeep Mazda et son équipement de salage ont été achetés et la dépense prélevée sur le compte transitoire ouvert à cet effet. Toutefois, compte tenu des conditions atmosphériques favorables de l'hiver 2007/2008, ce véhicule n'a pu être vraiment testé que durant l'hiver suivant, entre novembre et mi-décembre 2008, période à laquelle le second véhicule et son équipement ont été commandés.

A défaut d'avoir pu réceptionner le véhicule équipé et payer les factures avant fin février 2009, la comptabilisation des dépenses doit se faire sur l'exercice 2009, sur lequel aucun montant n'a été provisionné à cet effet dans les autorisations d'achats, d'où la nécessité de présenter une demande de crédit supplémentaire en contrepartie d'un montant identique non dépensé en 2008.

## 5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

### 590 Service de la petite enfance

		Budget	Crédit suppl.
590.1462.3	Véhicules, machines et matériel	Fr. 0.–	Fr. 15'000.–

Cuisine du centre de vie enfantine de l'Ancien-Stand

Remplacement du four combi consécutif aux travaux de réfection de la cuisine.

## 6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

### 6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl.
660.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 381'000.–	Fr. 131'000.–

Remplacement d'une chargeuse à pneus

Le Service des parcs et promenades possède depuis 1986 une chargeuse à pneus de marque O&K, N° 1009, employée pour les tâches suivantes:

- préparation de terre mélangée pour les trous d'arbres (env. 1000 m<sup>3</sup> par année)
- préparation de terre criblée (env. 400 m<sup>3</sup> par année)
- préparation de terre stabilisée (env. 100 m<sup>3</sup> par année)
- criblage de terre de récupération (env. 500 m<sup>3</sup> par année)
- brassage du terreau de feuilles (env. 900 m<sup>3</sup> par année)
- divers travaux de chargement sur pont de camion ou autres
- travaux de manutention avec une fourche à palettes.

Cette machine est utilisée quotidiennement pour de nombreux travaux d'entretien et de préparation de terre. L'ensemble de ces travaux représente 13'000 heures de travail pour 22 ans d'utilisation (une machine de ce type est considérée comme amortie après environ 7000 heures d'utilisation).

A ce jour la machine est arrêtée, suite à une déficience de la pompe de gavage hydraulique et de l'hydrostat. De plus, il a été constaté du jeu au niveau de la couronne du pont de transmission et le moteur fuit au niveau des injecteurs.

Un devis a été demandé afin d'entreprendre les réparations. Malheureusement, les pièces nécessaires pour la réparation ne sont plus livrables.

Nous devons donc pouvoir remplacer cette dernière par un engin similaire, respectant les normes actuelles, tant au niveau de l'environnement (filtre à particules) que pour les nuisances sonores et la sécurité.

Trois offres ont été demandées et les critères de sélection suivants ont été pris en compte :

- le coût du véhicule
- le véhicule doit être pourvu d'un filtre à particules, qui deviendra obligatoire au plus tard en 2015
- la possibilité d'avoir de l'huile hydraulique BIO
- la visibilité du véhicule, tant pour le déplacement en ville que pour les tâches à réaliser sur le domaine public
- la vitesse de déplacement sur chaussée
- le volume du godet (1 m<sup>3</sup> pour un bon rendement)
- la hauteur de déversement sous godet supérieure à 2,5 m.

Après analyse, il ressort que l'offre de l'entreprise MBA SA à Villars-Sainte-Croix est la plus intéressante.

## 7. SERVICES INDUSTRIELS

### 702 Magesi

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
7020.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 845'000.-	<b>Fr. 71'700.-</b>

Il s'agit de deux véhicules budgétés aux autorisations d'achats 2008, soit :

- un fourgon Ford Diesel avec FAP commandé en mai 2008 dont la livraison a été effectuée fin février 2009
- un VW Caddy gaz commandé en décembre 2008 dont la livraison a été effectuée début mars 2009.

Les factures des fournisseurs nous parviendront en mars 2009, pour paiement.

## C. CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

### 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

#### 2101 Service des sports

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl.</b>
2101.501.3456	Zone sportive de Vidy – Création d'un «bowl» (préavis N° 2005/55)	Fr. 880'000.-	<b>Fr. 28'400.-</b>



En 2006, peu de temps après la mise en service du «bowl» de Vidy, des problèmes de surface sont apparus. En effet, en de nombreux endroits, la couche de roulement (chape de béton) s'est avérée ne pas (ou ne plus) être solidaire de la structure de base. Après discussion entre les parties concernées (Ville de Lausanne, bureau d'ingénieurs et entreprise de construction), mandat a été donné à un bureau d'ingénieurs et à un laboratoire d'essais de déterminer les causes exactes de ces problèmes et les responsabilités engagées. Ces décisions ont été prises dans le cadre d'une procédure extrajudiciaire de règlement à l'amiable. En effet, cette façon de procéder est apparue, pour toutes les parties, la plus rapide et la plus économique pour résoudre les problèmes rencontrés.

Les expertises ont démontré une erreur dans l'exécution des travaux et la nécessité de refaire les zones concernées. D'abord estimées à 120 m<sup>2</sup>, les surfaces à remettre en état se sont finalement élevées à 390 m<sup>2</sup>. La couverture des coûts de réfection a fait l'objet d'une convention entre les parties, la part à la charge de la Ville de Lausanne étant fixée, au maximum, à dix pour cent du montant global, ce qui correspond à la quote-part minimale des frais de reconstruction que tout maître d'ouvrage doit supporter, même si sa responsabilité n'est pas engagée, à l'issue d'un procès pour malfaçon. Au demeurant, devant l'urgence de remettre en état le «bowl», afin d'en permettre rapidement l'usage normal, ainsi que face à l'inconnue de la part des coûts de réfection incombant à la Ville et donc, de l'existence ou non d'un dépassement, les travaux ont été ordonnés sans procéder à la demande préalable d'octroi d'un crédit complémentaire. Dits travaux ont été exécutés avec un maximum de précautions en mai 2008 et semblent, à ce jour, être un succès. Finalement, les dépenses totales pour la réalisation du «bowl» de Vidy, comprenant la part communale des coûts de remise en état, se sont élevées à Fr. 908'307.–, soit un dépassement de Fr. 28'307.– du crédit alloué, représentant 3,26 % dudit crédit.

En conséquence, l'octroi d'un crédit complémentaire de Fr. 28'400.– s'avère nécessaire pour pouvoir mettre un terme à cette opération.

## 5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

### 500 Secrétariat général

		Budget	Crédit suppl.
5002.582.589	Transformation du Temple de Saint-Luc en Maison de quartier – Demande d'un crédit d'étude (préavis N° 2008/19)	Fr. 600'000.–	Fr. 90'000

#### Dépassement du crédit d'investissement concernant la Maison de quartier de Saint-Luc

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2008, le Conseil communal de Lausanne a décidé d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 600'000.– destiné à couvrir les frais d'étude pour la réaffectation du temple Saint-Luc en Maison de quartier de la Pontaise.

A cette date, le compte d'attente de Fr. 350'000.–, ouvert le 5 septembre 2006 avait été utilisé à hauteur de Fr. 118'757.– et présentait donc un solde de Fr. 231'242.–.

La commission du Conseil communal, qui a examiné le préavis, a demandé si par conséquent «*il y a addition du compte d'attente et du crédit d'étude*». La réponse qui a été reproduite dans le rapport de la Commission, à savoir: «*Le compte d'attente ne sera dépensé qu'à hauteur de Fr. 118'757.–. C'est-à-dire que l'ensemble de l'étude représentera une dépense de Fr. 118'757.– (solde du compte d'attente) plus Fr. 600'000.– (crédit d'étude demandé) soit Fr. 718'757.–*», clarifie la portée de la conclusion numéro 2.

La mauvaise rédaction de la conclusion du préavis implique que la dépense du compte d'attente (Fr. 118'757.–) soit balancée dans le crédit d'investissement de Fr. 600'000.–, ce qui ne permet plus de terminer l'étude telle que présentée comme le montre le tableau ci-dessous.

<b>Crédit d'études mentionné dans le préavis</b>		<b>Objet de la note :</b>	
Honoraires d'architectes	357'000.–	Honoraires d'architectes	357'000.–
Honoraires ing. civil	72'000.–	Honoraires ing. Civil	72'000.–
Honoraires ing. spéc.	110'000.–	Honoraires ing. Spéc.	110'000.–
Frais et taxes divers	30'000.–	Frais et taxes divers	30'000.–
Divers et imprévis	31'000.–	Divers et imprévis	31'000.–
Total TTC	600'000.–	Total TTC	600'000.–
Disponible compte d'attente	- 231'243.–	Coût du concours d'arch.	118'757.–
<b>Nouvel investissement</b>	<b>368'757.–</b>	<b>Total</b>	<b>718'757.–</b>
		Disponible compte d'attente	- 231'243.–
		<b>Nouvel investissement</b>	<b>487'514.–</b>

Grâce à des économies réalisées avec les mandataires, l'excédent de dépenses pourra être limité à Fr. 90'000.– en totalité au lieu de Fr. 118'757.–.

## 7. SERVICES INDUSTRIELS

### 700 Développement stratégique

#### Crédit voté

Préavis	Description	Fr.	Fr.
N° 2006/64	Création de places d'apprentissage au sein de l'Administration communale – Réponse au postulat de M. Grégoire Junod. (Le montant total demandé par le rapport-préavis et voté par le CC est de Fr. 3'660'000.–. La demande de crédit complémentaire ne concerne que l'investissement attribué à la réaffectation des locaux.)	475'000.–	<b>100'000.–</b>

L'aménagement en bureau des ateliers des polymécaniciens à Genève 34 implique des travaux plus importants que prévu du fait de la suppression d'un mur, de l'installation des connexions et d'un serveur informatique pour tout le bâtiment et de la création d'un faux plancher. Ces locaux seront occupés par les collaborateurs de la division informatique.

Ces travaux seront réalisés en coordination avec les autres travaux prévus dans les bâtiments des SIL dans le cadre de la réallocation des locaux suite à la création du Service commercial (SILCom).

En outre, les travaux d'aménagement du nouveau centre de formation à Malley ont impliqué des dépassements, dont Fr. 150'000.– sont dus à des demandes de l'ECA (escalier de secours et couloir d'évacuation supplémentaires, ainsi que plusieurs éléments coupe-feu supplémentaires : portes EI30, parois EI60 et vitrages E30) qui avait été consulté avant la mise à l'enquête et n'avait pourtant pas formulé de remarques, et de l'ordre de Fr. 50'000.– sur différents autres postes. Pour permettre l'agrandissement prévu de la cafétéria qui est planifié pour l'été 2010, Fr. 200'000.– supplémentaires sont donc nécessaires.

Dans cette perspective, il est proposé de réattribuer des montants prévus dans le même rapport-préavis pour l'aménagement de Genève 38. En effet, la location par le Service multimédia des locaux de la place de l'Europe rend inutile une partie de l'aménagement de ce bâtiment, qui se monte à Fr. 210'000.–.

### 701 MAGESI

#### Crédit voté

#### Crédit compl.

Préavis	Description	Fr.	Fr.
N° 2006/10	Programme d'entretien, de remise en état et de sécurisation des immeubles administratifs, techniques et locatifs des Services industriels	2'500'000.–	<b>50'000.–</b>

Le regroupement des collaborateurs du Service commercial (SILCom) dans les bâtiments de Chauderon 25 (entier), Chauderon 23 (rez) et de Genève 34 (2<sup>e</sup> étage, une fois réaménagé) nécessite toute une série de déménagements et rocares pour que les collaborateurs des autres services puissent également être regroupés de manière cohérente.

Ces déménagements nécessitent des travaux d'entretien courant (rafraîchissement des sols et des murs), l'aménagement de certains bureaux en fonction de leur nouvelle occupation et une réfection de sanitaires pour les bâtiments de Chauderon 23, 25 et 27.

Ces travaux sont prévus en coordination avec les autres travaux à réaliser dans les bâtiments des SIL dans le cadre de la réallocation des locaux suite à la création de SILCom.

		<b>Crédit voté</b>	<b>Crédit compl.</b>
Préavis N° 2007/46	Implémentation du module SAP Energy Data Management aux Services industriels – Réaménagement de locaux – Crédit complémentaire pour la mise en œuvre de la deuxième étape du projet SAP. (Le montant total demandé par le préavis et voté par le Conseil communal est de Fr. 1'800'000.–. La demande de crédit complémentaire ne concerne que l'investissement nécessaire pour transformer les ateliers des compteurs d'électricité en bureau.)	Fr. 300'000.–	Fr. 50'000.–

Le préavis 2007/49 est essentiellement consacré à l'implémentation du module SAP Energy Data Management (EDM). Il comprenait toutefois un montant de Fr. 300'000.– pour transformer en bureau une partie des ateliers des compteurs au deuxième étage du bâtiment de Genève 34, devenus inutiles du fait de la disparition progressive des compteurs mécaniques.

Le déménagement à Pierre-de-Plan des collaborateurs du Service du gaz et du chauffage à distance installés dans les locaux des Arches a permis de revoir l'allocation des locaux et des ateliers et de supprimer les dernières surfaces de ce type au deuxième étage du bâtiment de Genève 34 encore attribuées à la révision des compteurs.

La transformation de ces surfaces en bureau nécessite un crédit complémentaire de Fr. 50'000.–. Ces surfaces seront occupées par des collaborateurs du Service commercial (SILCom).

Ces travaux sont prévus dans le cadre des déménagements liés à la création de SILCom en coordination avec les autres travaux à réaliser dans les bâtiments.

**CONCLUSION**

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2009/28 de la Municipalité, du 27 mai 2009 ;  
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;  
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2009, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	Fr.	<i>Dont en recettes</i> Fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 1158 du préavis)</i>	<u>17'516'300.-</u>	<u>2'714'100.-</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 1187 du préavis)</i>	<u>798'400.-</u>	<u>0.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 1191 du préavis)</i>	<u>318'400.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

**Incidence sur le budget de 2009**

Déficit prévu au budget de 2009		10'148'300.-
Nouveaux crédits votés	1'030'900.-	
Moins recettes	<u>- 239'500.-</u>	791'400.-
Nouveaux crédits demandés		190'679'200.-
Présent crédit	17'516'300.-	
Moins recettes	<u>- 2'714'100.-</u>	<u>14'802'200.-</u>
Déficit total présumé		<u>216'421'100.-</u>

*Rapport*

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport photocopié de M. David Payot (AGT), rapporteur pour la Commission permanente des finances :** – Durant les 6 séances plénières du 1<sup>er</sup> semestre 2009, la Commission des finances a examiné 69 demandes de crédits supplémentaires, dont 25 avec une compétence déléguée à la Municipalité (dépense inférieure ou égale à Fr. 50'000.–). Le tableau ci-dessous indique les montants 2009 et leur évolution par rapport aux années précédentes :

Crédits supplémentaires	Dépenses totales	Dépenses hors indexation salariale	Recettes totales
2009	18'633'100	10'607'100	2'714'100
2008	14'017'600	5'959'600	784'700
2007	11'003'600	9'067'600	1'194'700
2006	9'301'700	5'313'700	728'100
2005	9'249'200	3'237'200	311'500
2004	8'789'400	6'842'400	1'466'800
2003	7'787'700	4'492'600	636'900

Il est donc possible de constater un doublement des dépenses par rapport aux montants de 2006 ; toutefois, si l'on soustrait l'effet de l'indexation des traitements et les recettes supplémentaires, la hausse paraît plus modérée : de Fr. 4'585'600.– à Fr. 7'893'000.–. A noter qu'un crédit supplémentaire pour l'achèvement du démantèlement de l'UIOM représente à lui seul Fr. 2'100'000.–.

De ces demandes, les suivantes ont justifié un débat ou un complément notable d'informations :

**Budget de fonctionnement**

**1601.301-304 :** Commission de police : le retard de 30'000 sentences est lié à la mise au point finale du nouveau logiciel pour la gestion des amendes d'ordre et des sentences municipales.

**3700.318 :** Certains commissaires regrettent que les montants demandés aient été partiellement dépensés au moment de notre examen.

**6300.311-390 :** Un commissaire signale que ces dépenses faisant également l'objet d'un préavis, il conviendra de l'amender si le préavis sur les crédits supplémentaires passe avant en séance plénière. Selon les informations fournies ultérieurement par M. Bourquin, dans un premier temps, le crédit supplémentaire N° I/33 permet de s'engager auprès des bailleurs et, dans un deuxième temps, le préavis 2009/19

permettra de ratifier le bail. Il explique qu'un syndicat a demandé de s'opposer à ce préavis ce qui créerait un problème au niveau de la suite des réformes au sein du Service social. Un groupe de travail, intégrant des employés, a même été associé à la marche du service pour traiter des problèmes liés au déménagement.

**6302.311 :** La diminution du prix par poste de travail, passé de Fr. 4300.– selon la CADEV à Fr. 3000.– selon la dernière offre, est relevée, et suscite le souhait de vérifier les standards de ces équipements.

**6302.314 :** M. Bourquin confirme qu'il n'y a pas de redondance entre le crédit supplémentaire destiné aux réaménagements des locaux et le préavis, bien que dans celui-ci, il

soit mentionné également le réaménagement de la réception. Aux commissaires qui s'interrogent sur le financement d'une partie de l'opération par le Canton, M. Bourquin explique qu'une subvention de Fr. 350'000.– environ est octroyée et que l'enveloppe pour 2010 est toujours en négociation.

**6600.314 :** La régularité des demandes de crédits supplémentaires concernant cette rubrique (trois demandes en 2008) suscite chez une commissaire le souhait que ces dépenses soient intégrées au budget. Le syndic rappelle le souci de limiter au maximum le budget, source de ces demandes relativement fréquentes pour les travaux imprévisibles.

**Autorisations d'achat**

**250.1462.1 :** Le montant figurant aux autorisations d'achats ne permet pas d'acheter le véhicule initialement prévu. Un véhicule plus intéressant, à un prix préférentiel, a été proposé moyennant des démonstrations pendant une année.

**Crédits d'investissement du patrimoine administratif**

**700 :** Développement stratégique : le Conseil communal a octroyé par le biais de trois préavis des crédits destinés à des aménagements immobiliers : lors du crédit-cadre 2006-2009 (2006/10), qui arrive à son terme, ainsi que dans des préavis 2006/64 et 2007/46 (réaffectation de locaux à la

rue de Genève 34). L'aménagement en bureau des ateliers des polymécaniciens de ce bâtiment entraînent un surcoût, justifiant la demande de crédit supplémentaire. Un autre surcoût, dans le cadre de l'aménagement du centre de formation de Malley, sont compensés par des économies sur l'aménagement de la rue de Genève 38.

La commission, à l'unanimité, vous propose d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2009, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif pour un montant total de Fr. 18'633'100.–.

**Le président :** – Monsieur Payot, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

**M. David Payot (AGT), rapporteur :** – Oui, Monsieur le Président.

Suite au vote de la dernière fois concernant la location de locaux à l'avenue de Provence, le préavis sur les crédits supplémentaires mériterait un amendement technique. En effet, un crédit supplémentaire a été voté, qui octroyait des montants pour ces locaux qui n'ont finalement pas été loués, par la volonté de votre Conseil.

En conséquence, nous proposons l'amendement suivant : diminuer dans la conclusion A, au budget de fonctionnement, le total des crédits supplémentaires à Fr. 15'697'300.–, dont en recettes Fr. 1'651'100.–.

#### *Amendement*

#### **Préavis 2009/28**

#### **Crédits supplémentaires pour 2009 (1<sup>re</sup> série)**

*dont en recettes*

Conclusion A	Fr.	Fr.
<b>Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires	<u>15'697'300.–</u>	<u>1'651'100.–</u>

**Le président :** – Je vous remercie. J'ouvre la discussion sur ce rapport et sur les crédits supplémentaires en général.

#### *Discussion générale*

**M. Philippe Jacquat (LE) :** – Le crédit 6302.314, à la page 27 [p. 1180], concernant Chauderon 4, est affecté à des réaménagements en relation avec cette réforme du Service social. Ne devrait-il pas être inclus dans l'amendement de la commission ?

**M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement :** – Provence,

c'est Provence, Chauderon, c'est Chauderon. Ce n'est pas la même chose. Il faut réaménager les locaux à Chauderon, et donc maintenir ce crédit supplémentaire.

**M. Jean-Charles Bettens (Soc.) :** – Comparé aux exercices précédents, le nombre des demandes de crédit supplémentaire a légèrement diminué, y compris avec compétence déléguée. Inversement, le montant global des dépenses affiche une courbe ascendante, même si l'on déduit l'indexation des traitements et le crédit supplémentaire extraordinaire de Fr. 2'100'000.– prévu pour le démantèlement de l'UIOM.

On peut donc en déduire que des montants importants ont été demandés pour des objets particuliers. Et on peut aussi se demander pourquoi certains objets, dont la dépense paraissait prévisible, ne figurent pas au budget.

Rappelons ici qu'une demande de crédit supplémentaire a pour but de pallier un événement urgent et non prévisible, dont la non-réalisation pourrait avoir de graves conséquences. Le recours aux crédits supplémentaires ne doit pas constituer une solution de facilité ou devenir un délit d'habitude dans l'intention d'éviter qu'une demande présentée lors de l'établissement du budget ne soit refusée.

Court-circuiter l'examen critique du budget et revenir ultérieurement par une demande de crédit supplémentaire est une méthode à proscrire. Vos commissaires aux finances ont été très scrupuleux dans l'examen des soixante-neuf demandes, dont plusieurs ont été renvoyées à leurs auteurs pour complément d'information et justification plus détaillée.

Satisfaits des réponses reçues et considérant que pratiquement toutes les dépenses ont été engagées, je vous demande, au nom du groupe socialiste, d'accepter les conclusions de ce rapport, et je vous en remercie.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Les remarques statistiques faites par M. Bettens sont justes, les montants moyens sont effectivement un peu plus élevés. Mais je ne voudrais pas qu'on en tire des conclusions qui, elles, seraient moins justes.

Si votre Commission des finances reçoit des crédits supplémentaires qu'elle peut examiner lentement, en posant des questions, elle est beaucoup plus apte à les voir dans leurs moindres détails que si elle reçoit une enveloppe globale, contenant un ou deux objets de plus à traiter au budget. La doctrine est toujours la même : cela ne signifie pas qu'il n'y a jamais d'erreur, nous avons relevé une fois ou l'autre, en Commission des finances, des demandes qui auraient dû être présentées au budget. Nous préférons viser un peu serré plutôt que de laisser des marges à plusieurs endroits, sachant que cela fera moins de crédits supplémentaires, mais plus de dépenses globales. Nous procédons de cette manière depuis bientôt quinze ans. Nous n'avons pas l'intention de la modifier.



**Le président :** – La discussion continue. Je n’ai pas ouvert la discussion sur le budget de fonctionnement, les autorisations d’achat ou les crédits d’investissements, étant donné qu’ils ont été pris en bloc par la Commission des finances. La discussion continue sur l’ensemble.

*Discussion*

**M. David Payot (AGT), rapporteur :** – Concernant l’amendement technique, on peut préciser que dans le crédit supplémentaire en A, diverses dépenses étaient comprises, dont un certain montant pour une dédite. Ce montant est maintenu, puisque potentiellement, cette dédite pourrait être due, même si son utilisation n’est pas encore confirmée.

**Le président :** – Merci. La discussion continue. Si la parole n’est pas demandée, la discussion est close.

Nous avons un amendement de la commission. Je vous le sou mets formellement en remplacement du point A, au budget de fonctionnement. Celles et ceux qui acceptent cet amendement le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec huit abstentions, sans avis contraire, vous avez accepté cet amendement.

Nous pouvons passer aux conclusions amendées. Comme cet amendement était proposé par la Commission, je vous propose de considérer que nous nous joignons à la Commission par notre vote. Monsieur Payot, pouvez-vous nous rappeler les conclusions de la Commission, s’il vous plaît ?

**M. David Payot (AGT), rapporteur :** – La Commission, à l’unanimité, vous propose d’accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget 2009, sur les autorisations d’achat ainsi que sur les crédits d’investissements du patrimoine administratif.

**Le président :** – Je vous remercie. Celles et ceux qui suivent la commission le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec une abstention, sans avis contraire, vous avez accepté ces crédits supplémentaires. Ce point est ainsi liquidé. Merci Monsieur le rapporteur.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2009/28 de la Municipalité, du 27 mai 2009 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

d’accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges

imprévues sur le budget de 2009, sur les autorisations d’achats, ainsi que sur les crédits d’investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	Fr.	Fr.
<i>Dont en recettes</i>		
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires	<u>15'697'300.–</u>	<u>1'651'100.–</u>
<b>B. Autorisations d’achats</b>		
Total des crédits supplémentaires	<u>798'400.–</u>	<u>0.–</u>
<b>C. Crédits d’investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires	<u>318'400.–</u>	<u>0.–</u>

**Le président :** – Nous pouvons passer aux urgences, non pas légales, mais municipales, avec le point R155, « Projet d’agglomération Lausanne–Morges (PALM) – 1<sup>re</sup> étape. Octroi d’un crédit d’étude ». Le préavis a été traité par la Commission permanente de politique régionale. En l’absence de M. Fabrice Ghelfi, soyez le bienvenu à la tribune, Monsieur Guidetti.

## Projet d'agglomération Lausanne–Morges (PALM) – 1<sup>re</sup> étape

### Octroi d'un crédit d'étude

Préavis N° 2008/61

Lausanne, le 17 décembre 2008

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

#### 1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 500'000.– pour la réalisation des mesures prévues dans le Projet d'agglomération Lausanne–Morges (PALM) sur la Commune de Lausanne. Le montant demandé est destiné à couvrir les honoraires et les frais des mandataires (architectes, ingénieurs civils, ingénieurs spécialistes). Ce préavis concrétise les intentions municipales en matière d'infrastructures à créer dans le cadre du PALM, qui ont été transmises à la Confédération en date du 19 décembre 2007.

#### 2. Historique et contexte

L'Ordonnance fédérale concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire (OUMin, 7.11.2007) prévoit que les infrastructures de transport puissent être financées par la Confédération. Un montant de Fr. 3,5 milliards de francs est prévu pour le cofinancement des projets d'agglomération, à hauteur de 30 à 50% selon les performances des projets présentés. Pour prétendre à un cofinancement, les agglomérations avaient jusqu'au 31 décembre 2007 pour transmettre leur dossier à l'Office fédéral du développement territorial (ARE).

Le projet d'agglomération Lausanne–Morges (PALM)<sup>1</sup>, dont l'objectif est de garantir et d'améliorer le cadre de vie d'une part importante de la population vaudoise, a ainsi été transmis à la Confédération en date du 21 décembre 2007. Ce projet regroupe toutes les intentions en matière de mobilité et d'aménagement du territoire à l'échelle de l'agglomération compacte, à savoir des 27 communes allant de Morges à Lutry. Le coût d'investissement de l'ensemble des mesures prévues dans le PALM représente Fr. 647,6 millions.

Dans le délai imparti, 30 projets d'agglomération ont été remis à la Confédération, portant sur un montant total annoncé de Fr. 17 milliards. Même en considérant un taux de financement moyen qui ne serait «que» de 35 à 40%, il en résulte des demandes de financement se situant entre Fr. 5,9 et Fr. 6,8 milliards, soit un montant dépassant les ressources allouées par la Confédération. Celle-ci devra donc procéder à des choix et privilégier certains projets d'agglomération. La sélection se fera en tenant compte de la qualité des projets présentés, de leur cohérence, de leur contribution aux objectifs de développement et de leur état d'avancement. Il importe donc que les projets d'agglomération Lausanne–Morges soient soigneusement préparés pour accroître leurs chances de bénéficier d'un financement fédéral.

L'évaluation des projets est actuellement en cours dans les services du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et la proposition de cofinancement ne sera en principe pas connue avant début 2009.

<sup>1</sup> Projet d'agglomération Lausanne–Morges : <http://www.agglo-lausanne-morges.ch/>.

### 3. Description des mesures

Dans son volet « Transports », le dossier du PALM prévoit des trains de mesures concrètes, notamment dans les domaines suivants :

- Mobilité douce.
- Mobilité intégrée (P+R, zones modérées, tranquillisation des routes principales).
- Réseau ferroviaire régional et d'agglomération.
- Transports publics urbains (Axes forts : tram, bus et trolleybus).

Selon leur rapport coût/efficacité, ces mesures ont été réparties dans deux listes : une liste A pour celles dont la réalisation est prévue à l'horizon 2011-2014 et une liste B pour celles dont la réalisation est planifiée dès 2015.

Il convient de préciser que les études de projets liées aux transports collectifs ne font pas partie de la présente demande de crédit, ces prestations étant financées par le Canton. Seules les mesures portées par la Ville de Lausanne et nécessitant une demande de crédit d'étude font partie de la description qui suit.

En effet, à la fin novembre de cette année, le Conseil d'Etat a demandé un crédit de Fr. 31,5 millions pour financer les études pour le réseau d'axes forts de transports publics urbains. Cette demande fait suite à l'option prise par le Gouvernement de réaliser, d'ici à 2020, un réseau d'axes forts de transports publics dans l'agglomération Lausanne–Morges. En complémentarité avec le RER, ce réseau est destiné à desservir les parties les plus denses de l'agglomération ; il favorisera une importante évolution urbaine, renforçant ainsi globalement l'attractivité économique et la qualité de vie dans l'agglomération.

### 4. Planification et aspects financiers

Pour pouvoir prétendre à un cofinancement par la Confédération, les mesures envisagées doivent suivre une planification stricte. Ainsi, les études d'avant-projet et les éventuelles études d'impact de la liste A doivent être remises à la Confédération pour fin 2009. L'exécution de ces projets débutera dès 2011, mais au plus tard en 2014. S'agissant des mesures de la liste B, les études de faisabilité et d'opportunité doivent être remises à la Confédération pour fin 2009, pour une exécution débutant au plus tôt en 2015.

Le financement des projets retenus par l'évaluation de la Confédération sera pris en charge par cette dernière à hauteur de 30 à 50% dans le cadre du Fonds d'infrastructure, le solde étant à la charge des Communes de l'agglomération et du Canton, tout comme les crédits d'étude.

A ce stade, une première estimation permet de chiffrer les coûts d'étude à 5% par rapport au coût total du projet (étude du projet = 5%, projet d'exécution = 5%, suivi des travaux = 5%). Seule la part d'étude du projet fait l'objet du présent préavis.

Le crédit sollicité de Fr. 500'000.– se décompose comme suit :

**Mesures de la liste A (2011-2014) – projet :** **350'000.00**

- Signaux et supports pour jalonnage de 20 itinéraires cyclables ;
- nouveau passage sous l'avenue de Provence ;
- nouveau franchissement piétonnier du métro m1 entre le Quartier de Tivoli et la plateforme de Sévelin ;
- nouvelle passerelle pour la mobilité douce sous le viaduc A9 de la Chocolatière ;
- création d'une vélo-station dans le secteur de la Gare de Lausanne (200 places) ;
- amélioration de l'accessibilité aux interfaces (infrastructure, signalétique, ...);
- participation lausannoise à l'étude régionale de développement de l'offre de stationnement en parkings d'échange P+R urbains.

**Mesures de la liste B (dès 2015) – études préliminaires :** **150'000.00**

- Liaison piétonne du Tripôle Gare–Flon–Saint-François (étude de faisabilité),
- Etudes de faisabilité et estimation des coûts pour l'ensemble des mesures suivantes :
  - nouveaux cheminements le long du LEB ;
  - nouvelle liaison Sévelin – Flon ;
  - nouvelle passerelle Bourdonnette – UNIL le long du m1 ;
  - nouveau franchissement de la Gare de Sébeillon ;
  - assainissement du passage inférieur sous l'autoroute à la route d'Oron ;
  - liaison Bellevaux – Bois-Gentil.

<b>Total TTC</b>	<b>500'000.00</b>
------------------	-------------------

Cette somme sera balancée par prélèvement sur les crédits d'ouvrage qui seront présentés ultérieurement pour la mise en œuvre de ces mesures. Ce projet est prévu pour mémoire dans le Plan des investissements pour les années 2009-2012.

Pour rappel, toutes les études concernant les transports publics (Trams, Axes forts, Bus à haut niveau de service – BHNS) sont financées par le Canton et ne font donc pas l'objet du présent préavis. Par ailleurs, toutes celles réalisées en interne par les services communaux (traversées piétonnes, régulation des carrefours pour vélos, zones à vitesse limitée, réaménagements de routes principales) ne sont pas intégrées à ce préavis.

## 5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2008/61 de la Municipalité, du 17 décembre 2008 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 500'000.– destiné à couvrir les frais d'étude pour la réalisation des mesures prévues dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne–Morges (PALM) – 1<sup>re</sup> étape : 2011-2014, crédit qui sera balancé dans les crédits d'ouvrages qui seront présentés ultérieurement pour la mise en œuvre de ces mesures ;
2. de faire figurer sous la rubrique 4201.390 (imputation interne) du budget du Service des routes et de la mobilité les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit ci-dessus.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

*Rapport*

Membres de la commission: Commission permanente de politique régionale.

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

**Rapport polycopié de M. Laurent Guidetti (Soc.), rapporteur:** – La Commission permanente de politique régionale (CPPR) s’est réunie le 27 mars 2009, à 16 h 00, rue du Port-Franc 18 – Salle 368 11. Elle était composée de M<sup>me</sup> Nicole Grin et de MM. Fabrice Ghelfi (président), Philippe Mivelaz, Axel Marion, Serge Segura, Ulrich Doepper, Laurent Guidetti (rapporteur). Excusés: M<sup>mes</sup> Sophie Michaud Gigon, Diane Gilliard et M. Claude-Alain Voiblet.

La municipalité est représentée par MM. Olivier Français, conseiller municipal, directeur des travaux et Alain Gonin, chef de division, Service routes et mobilité. Les notes de séance sont prises par M<sup>me</sup> Paola Tirelli, assistante, au Service routes et mobilité. Nous la remercions de son travail.

**Rappel du préavis**

Le présent préavis concerne une participation financière de la Ville aux différentes études de mobilité douce liées au projet d’agglomération Lausanne–Morges (PALM). Ces études sont indépendantes des études liées aux schémas directeurs de l’Ouest lausannois (SDOL), du Nord (SDNL), de l’Est (SDEL) et du centre (SDCL) pour lesquelles des financements ont été octroyés par le Conseil communal fin 2008 (préavis 2008/25).

Le crédit demandé concerne uniquement les projets de mobilité douce sur le territoire lausannois. Ces projets doivent donc être financés par la Ville, mais sont intégrés au PALM. De ces projets dépend donc le taux de financement de la Confédération au projet d’agglomération (aujourd’hui, la part de financement de la Confédération prévue pour le PALM est de –40%. En fait, il existe plusieurs taux de répartition financière différents entre la Confédération, le Canton et les Communes selon les mesures). Les projets de mobilité douce sont donc importants et doivent être menés rapidement pour aboutir, à fin 2009, à des projets ficelés permettant au parlement de confirmer la première appréciation des Services techniques de la Confédération.

De son côté, le Grand Conseil a adopté un crédit de Fr. 31,5 millions permettant de financer toutes les études du PALM nécessaires jusqu’à l’enquête publique. La part des Communes sera calculée précisément en fin d’année, mais la part cantonale devrait être de 30% à 50%, le solde étant à charge des Communes. En attendant, le Canton de Vaud avance les financements nécessaires.

Toutes les études transversales, comme les itinéraires cyclables, seront financées par le PALM. Une fois un itinéraire

défini, chaque Commune est chargée de constituer son dossier et de financer les mesures touchant son propre territoire.

La somme de Fr. 50’000.– demandée dans le présent préavis concerne la première partie des études estimées à environ 5% (avant-projet) des travaux à réaliser, estimés aujourd’hui à Fr. 10 millions. Il restera à financer les études de projet (+5%) et le suivi des travaux (+5%). Le crédit sollicité se décompose en deux listes, A et B. La liste A comprend des projets à réaliser entre 2011 et 2014 au plus tard. Ces avant-projets doivent être déposés fin 2009 à la Confédération. La liste B comprend des projets à réaliser après 2014, mais dont les études de faisabilité doivent aussi être remises fin 2009 à la Confédération (une étude préliminaire peut être comprise comme une étude de marché). Les délais étant très courts, les mandataires sont pour la plupart déjà à l’œuvre... Pour le domaine de la mobilité douce, la Ville agit pour le PALM en tant que bureau d’étude, quatre collaborateurs du Service des routes et de la mobilité œuvrant en tant qu’ingénieurs-conseils. Actuellement, leur travail a consisté à recenser les césures sur les cheminements principaux piétonniers.

**Mesures de la liste A, 2<sup>e</sup> mesure (p. 3) [p. 1201]**

Un commissaire s’étonne de l’énoncé «nouveau passage sous l’avenue de Provence» qui sous-entend le maintien du statut autoroutier de l’avenue de Provence. M. Français admet que l’énoncé «nouveau franchissement de l’avenue de Provence» aurait été plus judicieux et confirme qu’un passage en surface serait préférable, le tunnel piétonnier n’étant qu’une variante à étudier. M. Français précise qu’en 2007, la Confédération considérait qu’il était impossible de faire un passage à niveau sur le m1, raison pour laquelle le passage inférieur avait été demandé. Par ailleurs, le présent préavis ne traite que du financement de mesures de mobilité douce et donc que du franchissement de l’avenue de Provence; mais, suite aux études, il pourrait s’avérer nécessaire de repenser à terme toute l’avenue dans son ensemble.

**Mesures de la liste A, 7<sup>e</sup> mesure (p. 3) [p. 1201]**

Un commissaire s’étonne de la participation de la Ville à l’étude sur les P+R urbains dans la mesure où la Confédération ne les juge pas prioritaires. Les représentants de la Municipalité expliquent que tous les projets, même ceux qui ne seront pas cofinancés par la Confédération, donnent du poids au dossier du PALM et permettent de constituer un ensemble cohérent, ce qui participera à assurer un bon taux de financement de la part de la Confédération.

**Mesures de la liste B,  
1<sup>re</sup> mesure «Tripôle» (p. 3) [p. 1201]**

La gare de Lausanne connaît un flux piétonnier croissant. D’ici 2050, les CFF projettent d’augmenter la taille des quais, voire de réaliser une gare souterraine. Alors même, avec une cadence de deux minutes avec des rames



supplémentaires, le m2 sera à terme trop petit. Parallèlement, le centre ville connaît un problème d'attractivité, la place Saint-François ayant perdu en attractivité commerciale au profit du quartier du Flon. Une étude impliquant les acteurs concernés (BCV, la Poste, CFF, etc.) devra proposer des solutions au problème d'accessibilité entre la gare, le Flon et Saint-François.

#### Vote

La Commission adopte les deux conclusions du préavis à l'unanimité des membres présents.

**Le président :** – Monsieur Guidetti, avez-vous quelque chose à ajouter au rapport de la Commission ?

**M. Laurent Guidetti (Soc.), rapporteur :** – Non, Monsieur le Président. Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

**Le président :** – J'ouvre la discussion.

#### Discussion

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) :** – Je tiens à souligner l'intérêt du présent préavis et le travail remarquable du directeur des Travaux et de ses services, dans les délais restreints imposés par la Confédération.

La presse a présenté certains scénarios en lien avec les mesures de la liste B, page 3 du préavis [p. 1201] et c'est sur l'une d'elles que je souhaite des précisions.

Les études à venir sur les liaisons piétonnes du tripôle Gare-Flon-Saint-François comprennent-elles aussi une variante de surface afin de préserver le caractère actuel de la rue du Petit-Chêne et les activités économiques le long de celles-ci ainsi qu'au sud de la place Saint-François ? Je pense à des escaliers roulants, pour la montée uniquement, sur certains secteurs délimités, propres à conserver l'aspect principalement piétonnier de la rue. Ce modèle de mobilité est bien connu à Hong-Kong. Un exemple plus proche peut être trouvé entre le Musée Olympique et l'Elysée. J'imagine aussi que les coûts pourraient être moins élevés.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des travaux :** – Nous étudions évidemment toutes les variantes. Celle dite «de surface» avait déjà été envisagée lors du projet du m2 parmi les moyens de substitution au métro entre la gare de Lausanne et la place de l'Europe. Nous avons demandé aux mandataires de réévaluer ce projet.

Néanmoins, nos réflexions ne portent pas seulement sur le court terme et les déplacements piétonniers entre la place de la gare, la place Saint-François et la place de l'Europe. Nous faisons une étude sur le long terme, et nous prenons en compte l'évolution et le rôle de la gare de Lausanne. En effet, elle pourrait voir passer demain plus de 100'000 personnes par jour.

Il faut faire l'analyse de l'attrait de la ville et étudier les flux. C'est pourquoi un sondage a été réalisé dernièrement auprès des usagers afin de connaître leur origine et leur destination.

Ce projet ne verra pas le jour avant 2017, voire 2020. Il nécessite cependant déjà une réflexion conséquente, qui dépendra de l'évolution des réseaux de transport, local et national, projetés par les CFF.

**Le président :** – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Monsieur Guidetti, pouvez-vous nous rappeler les conclusions de la Commission, s'il vous plaît ?

**M. Laurent Guidetti (Soc.), rapporteur :** – La Commission a adopté les deux conclusions du préavis ensemble à l'unanimité des sept membres présents.

**Le président :** – Celles et ceux qui suivent la Commission le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? C'est aussi à l'unanimité des membres présents que vous acceptez ce rapport-préavis.

#### *Le Conseil communal de Lausanne,*

- vu le préavis N° 2008/61 de la Municipalité, du 17 décembre 2008 ;
- vu le rapport de la Commission de politique régionale qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### *décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 500'000.– destiné à couvrir les frais d'étude pour la réalisation des mesures prévues dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – 1<sup>re</sup> étape : 2011-2014, crédit qui sera balancé dans les crédits d'ouvrages qui seront présentés ultérieurement pour la mise en œuvre de ces mesures ;
2. de faire figurer sous la rubrique 4201.390 (imputation interne) du budget du Service des routes et de la mobilité les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit ci-dessus.

#### **Résultats de l'élection de deux scrutateurs suppléants**

**Le président :** – Nous pouvons passer au point suivant des urgences, le préavis 2009/4, «Pour l'intégration sociale et la vie de quartier : la Caravane interculturelle, nouvelle manifestation». J'appelle M<sup>me</sup> Nicole Grin à la tribune.

Pendant qu'elle nous rejoint, je peux vous donner les résultats de l'élection des deux scrutateurs suppléants. Bulletins délivrés : 80. Bulletins rentrés : 80. Bulletins blancs : 4.

Bulletins nuls: 0. Bulletins valables: 80. Majorité absolue: 41. Sont élus M<sup>me</sup> Graziella Schaller, par 70 voix, et M<sup>me</sup> Nicole Graber, par 64 voix.

*(Applaudissements.)*

Obtiennent des voix. M. Martin, M. Rossi, M. Hildbrand, M<sup>me</sup> Brélaz et M. Biéler.

---

### **Election du Bureau du Conseil pour 2009-2010**

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

*décide:*

que le Bureau du Conseil communal pour 2009-2010 est composé comme il suit:

Président: Yves-André Cavin, LausannEnsemble

Premier  
vice-président: Roland Rapaz, Socialiste

Second  
vice-président: Claude-Alain Voiblet, UDC

Scrutateurs: Jacques-Etienne Rastorfer, Socialiste  
Marlène Voutat, A Gauche Toute!

Scrutatrices  
suppléantes: Graziella Schaller, LausannEnsemble  
Nicole Graber, Les Verts

---

## **Pour l'intégration sociale et la vie de quartier: la Caravane interculturelle, nouvelle manifestation**

Préavis N° 2009/4

Lausanne, le 21 janvier 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'accord du Conseil communal pour créer une manifestation populaire destinée à remplacer la Fête de Lausanne.

Cette manifestation aura un caractère interculturel, afin de mettre en valeur la diversité des cultures présentes à Lausanne et de leur intégration. Elle aura une fréquence biennale et sera décentralisée, avec un noyau d'actions se déplaçant dans les différents quartiers de la Ville, d'où son nom: la Caravane interculturelle. Les créations financées par le Fonds culturel des communautés étrangères y trouveront leur public. La Municipalité souhaite que la première édition ait lieu en 2010.

### **2. Preamble**

La disparition de la Fête de Lausanne a fait l'objet, le 2 octobre 2007, d'une interpellation de M. Fabrice Ghelfi à laquelle la Municipalité a répondu le 31 janvier 2008.

Les raisons pour lesquelles la subvention à cette manifestation n'a pas été reconduite y ont été détaillées et il ne semble pas nécessaire d'y revenir ici. La Municipalité annonçait dans sa réponse à l'interpellation Ghelfi son intention de proposer au Conseil communal l'organisation d'une nouvelle manifestation populaire destinée à favoriser une intégration sociale comprise au sens large, concernant l'ensemble de la population lausannoise et pas seulement les communautés immigrées ou étrangères. Il s'agit de concrétiser, par une activité festive, l'appartenance de tous à une société qui se reconnaît dans chacun de ses membres, sans exclusive et dans le respect de l'apport des différences culturelles.

Lausanne est une ville cosmopolite. En 2008, 50'000 personnes provenant de 158 pays différents, soit près du 38% de ses habitants, ont un passeport étranger. Chaque année environ 10'000 personnes viennent s'y établir, temporairement pour des études ou avec un projet plus définitif. La manifestation prévue vise à mettre en valeur leurs apports à la vie de la cité comme ceux des habitants de plus longue date, dans un processus réciproque de connaissance et de reconnaissance de l'autre.

Le présent préavis va ainsi dans le sens des intentions de la nouvelle Loi sur les étrangers et de la Loi sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme. Il est également dans la ligne des perspectives tracées dans le préavis 2003/29 «Politique communale d'intégration et de naturalisation des étrangers». Réponse aux motions Pierre Zwahlen et Oscar Tosato<sup>1</sup>. Celle-ci est en effet comprise comme un «processus volontaire visant à assurer la cohabitation harmonieuse de communautés culturelles dissemblables, à promouvoir les échanges, à prévenir les replis communautaristes et à stimuler la participation des immigrés à la vie sociale, politique et économique».

### **3. Aller vers les quartiers**

Les occasions festives sont des moyens puissants pour favoriser des relations sociales dépassant les identités immédiatement perceptibles. Une manifestation interculturelle permettra ainsi un enrichissement mutuel des habitants de Lausanne. Celui-ci

<sup>1</sup> BCC, 2003, pp. 693-729.

ne saurait se produire sans une implication forte tant du tissu associatif lausannois « traditionnel » (associations de quartier, sociétés de développement) que des associations d'immigrés et d'étrangers. Par ailleurs, il est constant que l'on ne fait pas la fête par décret. Il importait dès lors d'établir la disponibilité des partenaires potentiels de la nouvelle manifestation.

### *3.1 Consultation et étude de faisabilité*

Une procédure de consultation visant à établir la faisabilité d'une nouvelle fête de Lausanne s'est déroulée fin 2006-début 2007. Elle a été menée par une équipe réunie autour du responsable de l'Unité manifestations de la Ville, avec l'appui du Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés. Elle a impliqué des institutions actives dans le domaine de l'intégration, dont 26 associations lausannoises et des centres socio-culturels ainsi que des délégués à l'intégration de villes suisses qui organisent une fête impliquant leur population immigrée<sup>2</sup>.

Le résultat de cette procédure est clair, qui met en évidence le souhait d'une manifestation qui ne soit pas seulement l'affaire des associations d'immigrés, mais bien celle de tous les Lausannois.

Lors d'une séance avec le municipal responsable du dossier, un nombre important d'associations se sont montrées disposées à participer activement au contenu d'une nouvelle manifestation. La FASL, qui, par les centres socio-culturels et les maisons de quartier, est directement impliquée dans les questions d'intégration sociale, a également fait part de son intérêt.

Il a été en particulier relevé le souhait d'un thème commun, permettant à chacun de concevoir son apport à la problématique générale et de sortir ainsi de l'effet mosaïque d'une manifestation demandant simplement à ses hôtes de « faire quelque chose ».

Le besoin de soutien pour mettre en valeur l'apport des communautés immigrées a également été souligné en termes d'infrastructures, d'organisation et de financement.

Les associations de quartier, les associations de commerçants, les sociétés de développement et les centres socio-culturels de la FASL ont été consultés lors d'une séance ouverte. Le projet soumis au Conseil communal rencontre leur assentiment.

Au total, la procédure de consultation a mis en évidence l'enthousiasme des participants potentiels à une manifestation centrée sur toutes les cultures présentes dans l'espace urbain lausannois. L'examen des expériences effectuées ailleurs en Suisse a fourni par ailleurs un bilan pratique permettant d'orienter le projet lausannois en bénéficiant de l'expérience des autres (succès, réussites, mais aussi difficultés).

### *3.2 Contenu et objectifs*

Sur cette base, le but de la manifestation s'est imposé de lui-même. Elle concrétisera sur le terrain l'engagement des Autorités politiques, des associations et des individus en faveur de l'intégration comprise comme une démarche d'interconnaissance et d'échanges culturels réciproques. Elle luttera contre les discriminations et toutes les formes d'exclusion. Elle tirera son énergie des habitants eux-mêmes, qui s'adresseront aux autres habitants.

Ses objectifs seront les suivants :

- Améliorer les relations entre associations, communautés et habitants des quartiers lausannois.
- Impliquer les habitants dans la valorisation et l'amélioration de la vie dans leur quartier, par la création, la restauration et l'usage étendu d'espaces de solidarité et de convivialité.
- Lutter contre toutes les formes d'exclusion et de racisme.
- Favoriser l'intégration sociale par une interaction dynamique et constructive entre Suisses et personnes d'origine étrangère.
- Stimuler diverses formes d'expression artistique et culturelle par une participation active.
- Diffuser le travail artistique et culturel des habitants et des associations.
- Promouvoir et stimuler les échanges interculturels.

<sup>2</sup> Emirjeta Tashi & Nicola di Pinto : « Rapport de faisabilité de la nouvelle fête de Lausanne », février 2007, 45 pages. La liste des institutions, associations et personnes consultées se trouve en annexe.

### *3.3 La Caravane interculturelle, sa cadence et ses rythmes*

Les objectifs qui lui ont été fixés éliminent d'office l'organisation d'une manifestation centralisée, sur le modèle habituel. Afin de mobiliser les Lausannois autour d'un projet auquel ils puissent s'identifier de manière plus intime, la Municipalité prend le parti d'aller vers les gens ; les événements se déplaceront donc dans les quartiers, dans une véritable caravane interculturelle<sup>3</sup>.

Il importe cependant qu'une certaine unité soit présente et que l'existence de la manifestation ne dépende pas uniquement de l'engagement des habitants. D'une manière générale, la Caravane doit faire passer auprès de la population le message et le projet d'une société ouverte, favorisant l'intégration de toutes et de tous. Dans ce cadre, son contenu précis et les thématiques qu'elle abordera ne seront pas figés une fois pour toutes, mais seront redéfinis à chaque édition.

Afin de donner sa cohérence à l'événement, un noyau commun d'actions et d'événements sera préparé. Il pourra avoir des formes culturelles multiples (spectacles, films, publications, expositions, conférences, émissions radio ou télé). Il sera surtout mobile, avec des infrastructures légères qui lui permettront de se déplacer entre les différents quartiers de la Ville<sup>4</sup>.

C'est dans les quartiers que les étapes du déplacement de la Caravane seront mises sur pied. Des collectifs d'habitants et d'associations organiseront librement des animations spécifiques autour du thème central. Ils auront l'appui des organisateurs de la Caravane ainsi que celui des Maisons de quartier et des centres socioculturels qui souhaitent s'associer à la manifestation. La plupart d'entre eux sont en effet d'ores et déjà fortement impliqués dans les fêtes de quartier existantes et leur engagement ne pourra que renforcer la nouvelle manifestation. Ces animations ne pourront être purement commerciales et poursuivre un but lucratif. Les organisateurs s'efforceront d'impliquer les habitants dans la préparation, l'organisation de l'étape et le déroulement des festivités.

Diverses fêtes et manifestations existent d'ores et déjà dans plusieurs quartiers de Lausanne. Dans une période comprise entre la mi-mai et la mi-septembre, le choix de la date du passage de la Caravane sera laissé à l'appréciation des habitants. Ceci permettra tant de mettre en place des synergies avec les manifestations existantes que d'éviter des collisions de dates dommageables à tous les projets. Après les événements, les habitants seront invités à participer à leur évaluation, afin de capitaliser l'expérience pour les éditions suivantes.

Les expériences faites ailleurs en Suisse montrent que les énergies peuvent être mobilisées de manière extraordinaire et l'étude de faisabilité a établi le potentiel existant à Lausanne. L'implication directe d'acteurs de terrain, qui ne disposent par définition que d'un temps limité, rend peu réaliste l'organisation d'une manifestation annuelle. La Municipalité souhaite une manifestation durable ; elle estime que la préparation d'une telle série d'événements nécessite un temps suffisant de préparation. La Caravane interculturelle voyagera donc tous les deux ans. Cette cadence semble raisonnable, car elle donnera le temps de tirer paisiblement un bilan réaliste de ce qui a été accompli, de choisir le thème de la future édition sans être sous pression et de remobiliser progressivement les habitants.

Le principe même d'une manifestation décentralisée implique un étalement dans le temps. L'unité de matière étant donnée par la thématique choisie et illustrée par son noyau commun, la chronologie s'étendra sur plusieurs semaines, en fonction des propositions faites dans les quartiers. A ses débuts, la Caravane ne visitera sans doute pas tous les quartiers de la ville, mais rien n'interdit d'y songer dans le futur. Le calendrier exact sera déterminé pour chaque édition, mais, comme il a été dit plus haut, son voyage aura lieu à la belle saison, entre la mi-mai et la mi-septembre.

## **4. Organisation et financement**

### *4.1 Deux étages*

Le caractère particulier de la Caravane interculturelle implique une organisation à deux étages aussi ouverte que possible, mais visant à l'efficacité. En charge de l'organisation générale, une association est à créer. Dans les quartiers, des groupes de travail seront la cheville ouvrière des événements décentralisés.

Ces derniers travaillent autour d'un responsable (par exemple un animateur de la Maison de quartier, mais aussi toute personne souhaitant s'engager pour le projet). Ils réunissent les représentants des sociétés de développement, d'associations

---

<sup>3</sup>L'expérience très réussie de la manifestation genevoise «La Ville est à vous», qui repose sur la mise à disposition d'infrastructures par les Autorités locales et l'implication des habitants des quartiers, ainsi que le succès à Lausanne de la Fête des Voisins, démontrent la faisabilité d'une telle formule.

<sup>4</sup>Des collaborations avec des communes de l'agglomération qui souhaiteraient s'associer à la manifestation sont évidemment possibles.

d'immigrés, d'institutions (établissements scolaires, Maisons de quartier, centres socioculturels), mais aussi des commerçants ou des entrepreneurs souhaitant s'impliquer dans la vie de leur quartier. Les habitants, même s'ils ne sont pas organisés en association, sont attendus et bienvenus.

De forme juridique usuelle<sup>5</sup>, l'association regroupera des personnes et des représentants d'associations actives dans le domaine de l'intégration (Forum des étrangères et étrangers de Lausanne, associations d'immigrés, FASL, Union des sociétés locales), des représentants des partis politiques représentés au Conseil communal et des représentants de la Municipalité (conseiller municipal en charge du dossier de l'intégration) et de l'Administration (responsable du Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés). Les responsables des groupes de travail des quartiers en feront aussi partie. Ils seront les relais des informations en provenance et à l'attention des quartiers.

Sur le modèle qui a fait ses preuves pour la Fête de la Musique, le suivi administratif de la manifestation (coordination, finances, etc.) sera assuré par l'Unité manifestations de la Ville.

#### 4.2 Financement

La Municipalité estime que la Caravane interculturelle, de par l'importance qu'elle est appelée à prendre dans l'activation et l'animation du lien social entre Lausannois, mérite un soutien public conséquent. En fonction des expériences faites dans d'autres villes et afin d'assurer la réussite du projet, la Municipalité souhaite lui attribuer une subvention de Fr. 150'000.– par an. La manifestation ayant lieu tous les deux ans, la subvention de l'année « creuse » sera de Fr. 50'000.–: elle permettra d'assurer le suivi au sein de l'association. Celle de l'année de la Caravane se montera à Fr. 250'000.–. Ces montants permettront d'assurer d'une part la qualité des prestations amenées à tous par la Caravane et d'autre part un appui aux projets des quartiers<sup>6</sup>.

Par ailleurs, le Fonds culturel pour les communautés étrangères, créé en 2001 par la Municipalité, est doté chaque année depuis 2001 d'une somme de Fr. 30'000.–. Il a pour objectifs de « mettre en valeur les richesses culturelles des communautés étrangères de Lausanne et de contribuer à leur reconnaissance et de promouvoir la tolérance, de favoriser le dialogue et l'échange à travers la culture de l'autre ainsi que de combattre l'exclusion<sup>7</sup> ».

Ce fonds a permis de financer des projets visant à favoriser la compréhension et les échanges interculturels, non seulement entre immigrés et Suisses, mais également entre les communautés immigrées elles-mêmes. L'expérience de la gestion de ce fonds et les échos recueillis auprès de ses bénéficiaires ont permis d'identifier un certain nombre de points à améliorer. Il est apparu difficile de mobiliser chaque année les associations et communautés étrangères autour de projets culturels susceptibles d'être soutenus. La qualité des projets primés n'en a pas pour autant été diminuée, mais il est évident que l'on se trouve en face d'une certaine fatigue due au rythme annuel des décisions du jury. D'autre part, un peu de frustration se fait jour face à l'écho limité rencontré par certains spectacles pour lesquels on s'était pourtant fortement mobilisés.

Dès lors, il est cohérent de créer un lien entre la Caravane interculturelle et le fonds. Les subsides de ce dernier seront donc attribués tous les deux ans et les projets primés trouveront leur public dans les quartiers. La Municipalité a accepté que le montant affecté au fonds ne soit point modifié. Fr. 60'000.– pourront ainsi être entièrement consacrés aux projets culturels portés par les communautés d'étrangers, contribuant ainsi au contenu de la nouvelle manifestation.

Des financements extérieurs seront par ailleurs recherchés, auprès du Canton et de la Confédération comme auprès des donateurs et mécènes de la culture (Loterie romande, fondations, etc.). La recherche de soutiens privés reste évidemment possible. La manifestation n'aura pas de caractère commercial, cependant, la vente de boissons et de nourriture permettra également d'assurer une part de revenus. La gratuité des prestations de la Ville pourra, comme pour les autres événements festifs gratuits, être obtenue.

<sup>5</sup> Selon les art. 60 et suivants du Code civil.

<sup>6</sup> Pour mémoire, la subvention annuelle à la Fête de Lausanne se montait à Fr. 55'000.–, avec une garantie de déficit de Fr. 15'000.–. Les problèmes financiers rencontrés par cette manifestation ont été pris en compte pour fixer le montant prévu ici.

<sup>7</sup> Fonds culturel pour les communautés étrangères: dispositions réglementaires adoptées par la Municipalité le 3 février 2005.



## **5. Planification**

Le premier voyage de la Caravane interculturelle aura lieu en 2010, ce qui laissera le temps de construire une organisation solide et de mobiliser pleinement les énergies. La planification des événements, après adoption du présent préavis par la Municipalité sera la suivante :

- Hiver 2008-2009 : adoption par le Conseil communal.
- Printemps 2009 : constitution de l'association porteuse du projet.
- Printemps-été 2009 : contacts dans les quartiers et création des groupes de travail.
- Automne 2009 : attribution des subsides du Fonds culturel des communautés étrangères.
- Automne-Hiver 2009-2010 : préparation des projets et activités.
- Mi-mai – Mi-septembre 2010 : premier voyage de la Caravane interculturelle.
- Automne 2010 : bilan de la première édition.

La première édition fera l'objet d'une évaluation particulièrement soignée, qui devra permettre à la Municipalité d'avoir des indications précises sur la viabilité de la manifestation dans sa forme nouvelle et sur les éventuels ajustements organisationnels. Le montant nécessaire (Fr. 20'000.–) sera porté en augmentation de la subvention pour la première fête.

## **6. Aspects financiers et conséquences sur l'effectif du personnel communal**

Le présent préavis n'implique pas de dépenses d'investissements.

La subvention de la nouvelle manifestation sera portée au budget du Service du travail et de l'intégration, sous la rubrique 6400.365, pour un montant de Fr. 50'000.– en 2009, de Fr. 250'000.– en 2010, et ainsi de suite.

En 2010, et uniquement pour cette année, un montant additionnel de Fr. 20'000.– est accordé pour l'évaluation de la première édition.

La subvention pour le Fonds culturel des communautés étrangères émerge au même budget et ne subit pas de modification (Fr. 30'000.– par année).

Par ailleurs, le présent préavis n'a pas de conséquences sur l'effectif du personnel communal. Les forces disponibles au bureau des manifestations permettent d'assurer le suivi.

## **7. Développement durable et programme de législature 2006-2011**

Dédiée à l'insertion et destinée à stimuler la cohésion sociale, la Caravane interculturelle s'inscrit de manière évidente dans les dimensions démocratiques et solidaires du développement durable. Son organisation repose par ailleurs sur une participation des habitants des quartiers, propre à les impliquer plus pleinement et à long terme dans la vie de la cité.

Le programme de législature 2006-2011 prévoit par ailleurs de « développer la vie de quartier [...] par des animations ». Le présent préavis concrétise cette intention.

## 8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2009/4 de la Municipalité, du 21 janvier 2009 ;  
ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la création d'une nouvelle manifestation, en remplacement de la Fête de Lausanne : la Caravane inter-culturelle ;
2. d'accepter le principe d'une manifestation décentralisée, qui aura lieu tous les deux ans, la première fois en 2010 ;
3. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement pour l'exercice 2009 de Fr. 50'000.–, montant à porter en augmentation de la rubrique 6400.365 du Service du travail et de l'intégration, étant entendu qu'un montant de Fr. 250'000.– sera prévu au budget 2010 sous cette même rubrique ;
4. d'accepter de porter au budget du Service du travail et de l'intégration (rubrique 6400.365 Subventions) pour l'année 2010 une somme de Fr. 20'000.– destinée à l'évaluation de la première édition de la fête ;
5. d'accepter le principe d'une attribution biennale des prix du Fonds culturel des communautés étrangères, en lien avec la nouvelle manifestation.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

*Annexe I :*

*liste des institutions, associations et personnes consultées à propos du projet de nouvelle fête.*

### **Incidence sur le budget de 2009**

Déficit prévu au budget de 2009		10'148'300.–
Nouveaux crédits votés	404'100.–	
Moins recettes	<u>– 119'500.–</u>	284'600.–
Nouveaux crédits demandés		190'380'000.–
Présent crédit	50'000.–	
Moins recettes	<u>– 0.–</u>	<u>50'000.–</u>
Déficit total présumé		<u><u>200'862'900.–</u></u>

a. Institutions :

- Etat de Vaud : M. Christian Raetz, coordinateur cantonal en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.
- Confédération : M. Prosper Dombelle, collaborateur scientifique à la Commission fédérale des étrangers au Département fédéral de Justice et Police.
- Centre socioculturel Pôle Sud : M. Fabio Cattaneo, animateur.
- FAREAS (aujourd'hui EVAM) : M<sup>me</sup> Izabela Redmer, responsable de la section Lausanne de la Fondation vaudoise pour l'aide aux requérants d'asile et M<sup>me</sup> Emmanuelle Marendaz Colle, chargée de communication.
- Appartenances : M. Michel Conti, animateur socioculturel de l'Espace-Hommes La Mozaik.
- Eglises : M<sup>me</sup> Brigitte Zilocchi, médiatrice Eglise-Réfugiés au Point d'Appui.

b. Villes organisant des manifestations interculturelles<sup>8</sup> :

- Martigny : M. Mads Olesen, délégué aux affaires culturelles, au sujet de la manifestation « Journées des cinq continents ».
- Monthey : M<sup>me</sup> Aude Joris, conseillère municipale et responsable de la fête « Journée de la diversité ».
- Neuchâtel : M<sup>me</sup> Ingela Geith-Chauvière, coordinatrice de projet au Bureau du délégué des étrangers, au sujet de la manifestation « Neuchâtois : hier, aujourd'hui, demain ».
- Genève : M. André Waldis, conseiller culturel et M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez, conseillère culturelle au sujet de la manifestation « La ville est à vous ».
- Bâle : M<sup>me</sup> Julia Morais, chargée de mission en matière d'intégration au canton de Bâle-Campagne et présidente de la manifestation « Respektakel, das Fest der Kulturen ».
- Saint-Gall : M. Peter Tobler, chargé de mission en matière d'intégration à la ville de Saint-Gall et chef de projet de la manifestation interculturelle « Mitmachen & dabeisein, Begegnungstag ».
- Renens : M<sup>me</sup> Michelle Dedelley, cheffe du Service de la culture et responsable ès fonction de la Fête interculturelle.
- Ecublens : M. Éric Levrat, président de la commission d'intégration et d'échange Suisses-étrangers qui organise la manifestation interculturelle « Le monde se fête à Ecublens ».
- Chavannes-près-Renens : M<sup>me</sup> Sandra Valiante, ancienne conseillère municipale et présidente de la commission consultative Suisses-étrangers qui organise la manifestation interculturelle « d'une rive à l'autre ».
- Vevey : M. Jean-Pierre Boillat, président de l'Association pour une Fête multiculturelle.
- Aigle : M. Serge Paccaud, diacre régional de l'église protestante réformée et coordinateur général de la « Fête des couleurs ».
- Nyon : M. Migjen Kajtazi, mandaté par la Commission fédérale des étrangers et chargé par le Centre social protestant de promouvoir les questions d'intégration pour la région de La Côte. Membre du comité d'organisation de la manifestation « la fête <L'Interculturelle> de Nyon ».

c. Associations et sociétés locales ayant participé à la Fête de Lausanne

- L'Appart, société locale
- Les enfants sous-gare, société locale
- Fuego y Alegria, Association/Ecole de Flamenco
- Colombia Viva, Colombie
- Bolivia Andina, Bolivie
- Association des Equatoriens et amis de l'Equateur
- Association des ressortissants et sympathisants du Sénégal en Suisse
- Urbaine Culture, Congo
- Unidos de Lausanne, Brésil
- O Lusitano, Portugal
- Le Créole, Antilles
- Lautaro, Chili
- Association culturelle Kassai, Zaïre/Congo
- ACA Ilirët, Kosovë

---

<sup>8</sup> Voir annexes.

- d. Associations n'ayant pas participé à la Fête de Lausanne
- Association des Jeunes Eléphants de Suisse, Côte d'Ivoire
  - Association culturelle des Femmes rwandaises
  - Presencia Latino americana, Amérique Latine
  - Crear.ar, Argentine
  - évidence cultural gallega, Espagne
  - Colonia Libera Italiana, Italie
  - Fédération des Associations portugaises de Suisse
  - Association des Etudiants albanais de l'Université de Lausanne
  - Association des travailleurs et culturelle du Kurdistan
  - Association des Turcs de Lausanne
  - Tamilar Illam, Sri Lanka
  - Orient Occident, association transnationale

### Rapport

Membres de la commission : M<sup>me</sup> Nicole Grin (LE), rapportrice, M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), M. Jean-Luc Chollet (UDC), M. Philippe Clivaz (Soc.), M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (LE), M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), M<sup>me</sup> Stéphanie Pache (Soc.), M. Bertrand Picard (LE), M. Yvan Salzmann (Soc.), M<sup>me</sup> Myriam Tétaz (AGT).

Municipalité : M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Nicole Grin (LE), rapportrice** : – La commission qui a étudié le préavis a tenu une séance le 26 mars 2009. Elle était composée de M<sup>mes</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs, Thérèse de Meuron, Stéphanie Pache et Myriam Tétaz (remplaçant M<sup>me</sup> Marlène Voutat), ainsi que de MM. Jean-Luc Chollet, Philippe Clivaz (remplaçant M<sup>me</sup> Caroline Alvarez), Nkiko Nsengimana, Bertrand Picard et Yvan Salzmann. La présidence de la commission était assurée par la soussignée.

Représentaient l'Administration communale, M. le municipal Jean-Christophe Bourquin, M. Nicola di Pinto, chef de projet Marketing urbain au Service développement de la ville et communication, M<sup>me</sup> Gabrielle Amarelle, déléguée à l'intégration, du Bureau pour l'intégration des immigrés. M<sup>me</sup> Rosemarie Lüthi, secrétaire à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, a rédigé le procès-verbal, tâche qui fut compliquée à cause du mauvais fonctionnement de son enregistreur. Qu'elle trouve dans ces quelques lignes les remerciements des membres de la commission pour la qualité de son travail.

Dans la présentation qu'il fit de ce projet, M. le municipal Bourquin insista sur le côté novateur du concept d'animation socioculturelle que constitue la Caravane : destinée à combler le vide laissé par la suppression de la Fête à Lausanne en 2008, la Caravane a pour but premier de rassembler les habitants d'un même quartier, d'amener les habitants à mieux se connaître et surtout de favoriser l'intégration des étrangers établis dans notre cité. Plutôt qu'une manifestation annuelle centralisée faisant converger tous les participants au centre ville, la Caravane qui aura lieu tous les deux ans, se déplacera de quartier en quartier à la rencontre des gens, auxquels elle offrira une gamme d'activités « mobiles » (spectacles, films, expositions, débats, par exemple) en rapport avec un thème général choisi pour chaque édition.

La discussion permit de confronter les opinions divergentes des commissaires et de répondre à certaines de leurs questions. Si certains se déclarèrent enthousiastes face à ce nouveau projet, d'autres manifestèrent leur réticence et leurs doutes. Non convaincus de la nécessité de remplacer la défunte Fête à Lausanne, ils se déclarèrent dubitatifs quant à l'intérêt et quant à la participation des habitants des quartiers à une telle opération.

Il leur a été répondu que les associations de quartiers, les centres socioculturels et les associations d'étrangers ont été

préalablement consultés et qu'ils ont tous manifesté de l'intérêt pour ce projet. Même les anciens organisateurs de la Fête à Lausanne ont eu l'occasion de donner leur avis; ils n'ont manifesté aucune opposition au projet. Le FEEL et le BLI se sont déclarés favorables. Enfin, une étude de faisabilité a été réalisée, dont le rapport a été remis aux membres de la commission.

Il a en outre été précisé que la Caravane n'a rien à voir avec le City Management, dont elle est totalement indépendante. Par ailleurs, si le nom « Caravane » suscite quelques critiques, il évoque exactement les intentions des promoteurs: organiser des spectacles et des animations mobiles, qui voyagent d'un quartier à l'autre, au gré de la collaboration, libre et volontaire des associations actives dans les quartiers.

L'adjectif « interculturelle » a été choisi à dessein, afin de bien démontrer la volonté de créer des échanges entre les cultures, alors que la multiculturalité ne vise qu'à la cohabitation des différentes cultures sans forcément établir des liens entre elles. De toute évidence, la Municipalité souhaite développer une fête interculturelle qui réponde aux critères de partage et d'échanges tels que définis ci-dessus.

A une commissaire qui trouvait le nom « Caravane interculturelle » trop long, il a été répondu que déjà, parmi les milieux associés au projet, on parle tout simplement de la « Caravane ». Ce sera sans doute sous ce vocable que se fera connaître la manifestation, mais cela pourrait également l'être sous un autre nom.

S'agissant de l'organisation et du fonctionnement, une association sera constituée, dont feront partie des représentants des milieux associatifs et des sociétés de quartier. Les décisions se prendront au sein d'un comité qui travaillera avec les personnes impliquées dans chaque quartier à la mise sur pied du programme qui aura été retenu par les organisateurs de la fête, sur place. M. Bourquin a insisté sur la souplesse du mode de fonctionnement et sur la volonté d'un travail participatif, fondé sur les structures et les forces existantes. Les promoteurs de la Caravane n'entendent pas réglementer les quartiers, ni bousculer les activités spécifiques déjà en place.

La responsabilité de l'organisation générale de la manifestation est assumée par l'association (membres du comité) et les collaborateurs de l'Administration qui coordonnent l'action sur le terrain avec les relais dont elles disposent (sociétés locales ou de quartiers).

Une commissaire s'est étonnée de l'absence de pôle central (à la Riponne, à Saint-François ou la Cité); elle a aussi souhaité que des séances d'information soient organisées à Montbenon à l'intention de la population et des sociétés locales. Il lui a été répondu que l'option de la décentralisation constituait le principe essentiel du projet, et qu'il n'était pas question de le remettre en cause. Sur la base du constat du grand nombre de manifestations se déroulant au centre ville, il a été décidé de ne pas en créer une supplémentaire.

La Fête à Lausanne a été supprimée en raison des multiples critiques dont elle faisait l'objet de la part d'un grand nombre d'associations qui y participaient, de la fréquentation en diminution depuis des années et de l'essoufflement de ses organisateurs. La décision a été prise par la Municipalité après discussion avec les organisateurs. Dans la foulée de sa décision, la Municipalité a souhaité créer une autre fête, mais décentralisée. Ceci dit, il n'est pas exclu que la Caravane s'arrête à l'occasion dans un quartier du centre ville (à la Cité, par exemple), pour autant qu'une association le demande et que les habitants soient d'accord.

Quant à l'information, différentes séances ont déjà eu lieu, de manière décentralisée. Lors de ces réunions, plusieurs associations de quartier se sont d'ores et déjà déclarées prêtes à accueillir la caravane.

Pour la déléguée à l'intégration, la Caravane s'inscrit parfaitement dans la logique d'intervention du BLI: les associations actives sur le terrain et la société civile sont mises à contribution, mais elles sont encadrées et appuyées par l'Administration et ses services techniques, qui offrent leurs prestations gratuitement, notamment en ce qui concerne le tri et l'élimination des déchets). Comparable à ce qui se passe lors de la Semaine contre le racisme, le projet bénéficie de son soutien et de ses encouragements.

Certains commissaires ont émis des doutes quant au recrutement de personnes disposées à apporter leur concours à l'organisation, dans les quartiers, des événements proposés par la Caravane. Ces craintes n'ébranlèrent pas la confiance des promoteurs du projet, persuadés que les associations de quartier et les sociétés locales offrent un réservoir suffisant de bénévoles prêts à s'engager.

S'agissant du thème de la manifestation bisannuelle, l'idée est que chaque édition de la fête soit placée sous le signe d'un thème défini par l'association porteuse du projet et déclinée au gré du programme élaboré dans chaque quartier, la possibilité d'avoir également des activités particulières aux quartiers restant ouverte: si la Caravane est associée à une fête de quartier, les animations offertes par la Caravane peuvent constituer le programme de la fête ou le compléter. En outre, le thème peut également être choisi en fonction d'une problématique mise en évidence par d'autres organisations, tel par exemple, l'Office fédéral des étrangers.

Enfin, un commissaire évoqua la possibilité que la Caravane se dote d'un véhicule emblématique destiné à marquer l'identité de la manifestation. Cette idée n'a pas encore été tranchée, mais elle a été jugée intéressante.

Concernant le financement, la manifestation tournera avec un budget de Fr. 300'000.–, réparti sur deux ans. L'année de la manifestation, la Ville inscrira un montant de Fr. 250'000.– au budget et l'année creuse Fr. 50'000.–, somme destinée à couvrir les frais permettant d'assurer la continuité entre deux éditions. En outre, l'année de la manifestation, la Caravane se verra attribuer Fr. 60'000.– du

Fonds culturel afin de subventionner, dans le cadre de la fête, des créations culturelles de communautés étrangères. En associant ces créations à la Caravane, on offre aux associations et aux artistes qui les produisent une plus grande visibilité que par le passé (possibilité d'être vues à plusieurs reprises, dans un contexte plus large que précédemment).

La possibilité d'obtenir un financement supplémentaire n'est pas exclue, mais il devra provenir de fonds privés. Cas échéant, la manne supplémentaire sera bienvenue et considérée comme complémentaire aux fonds versés par la Ville.

Les montants articulés reposent sur l'estimation des coûts d'autres fêtes. Il est d'ailleurs précisé que si l'entier de la somme allouée n'est pas dépensé, l'association peut thésauriser jusqu'à 10% au maximum de la subvention reçue. En revanche, M. le municipal Bourquin a assuré qu'aucun dépassement ne serait toléré et que, par conséquent, il n'y aura pas de demande complémentaire au Conseil Communal.

Un montant de Fr. 20'000.– a été prévu pour une évaluation, qui sera confiée à un organisme extérieur, après la première édition de la fête. Un commissaire s'est étonné que ce bilan soit établi après la première année déjà, estimant plus adéquat de juger des résultats après plusieurs exercices. Il lui a été répondu qu'il ne s'agissait pas d'une évaluation-sanction, mais d'un accompagnement destiné à mettre en lumière le plus tôt possible les forces et les faiblesses du programme mis en place, et, cas échéant, de corriger sans tarder les éventuelles erreurs ou de recadrer le projet. Une éventuelle renonciation à l'expérience ferait l'objet d'une décision politique, soumise au Conseil communal.

Au terme de la discussion, les conclusions ont été soumises au vote. Une commissaire ayant quitté la séance avant la fin de celle-ci, 9 commissaires étaient présents au moment du vote, qui a donné les résultats suivants: les 5 conclusions ont été acceptées par 7 oui et 2 abstentions.

**Le président:** – Madame Grin, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

**M<sup>me</sup> Nicole Grin (LE), rapportrice:** – Non, Monsieur le Président.

**Le président:** – Je vous remercie. Je mets en discussion ce rapport.

*Discussion*

**M. Maurice Calame (LE):** – A l'origine, la Fête à Lausanne était une émanation du Conseil communal. Au début, le comité était composé des membres de la Municipalité, ainsi que des conseillers communaux qui participaient à l'organisation. La fête se voulait une manifestation populaire et permettait des échanges entre les Autorités et la population. Elle était ouverte à l'ensemble des sociétés locales, y compris les cercles étrangers qui, dès le début, ont animé diver-



ses places de notre ville. Chaque année, un hôte d'honneur était invité et animait la place de la Louve. Nous avons eu la chance de recevoir, par exemple, Lucerne, Edimbourg, Barcelone, Evian, Locarno.

La fête de quartier que la Municipalité nous propose n'a rien à voir avec une vraie fête populaire destinée à l'ensemble des citoyens. De plus, le coût de cette Caravane dite «culturelle» est élevé et ne s'adresse pas à tous les Lausannois. C'est pourquoi je vous propose, ainsi qu'une partie de LausannEnsemble, de voter contre ce préavis et de demander à la Municipalité de nous proposer une vraie fête destinée à l'ensemble des citoyens.

**M. Philippe Clivaz (Soc.):** – Pour notre part, nous sommes très contents du travail accompli par le municipal concerné sur le sujet.

Ce projet de manifestation itinérante, au gré des choix des organisations de quartier et de la Ville, est pour une bonne part en harmonie avec le programme du parti socialiste lausannois. Notamment sous l'aspect d'une présence et d'une implication culturelle auprès de la population, et d'une volonté de mixité interculturelle et intergénérationnelle. C'est un concept novateur en termes de mouvement d'animation socioculturelle décentralisée. Cette mise à disposition d'un savoir-faire, de matériel et de capacités organisationnelles servant à épauler des structures qui le souhaitent et, de prime abord, dans un cadre budgétaire strict et raisonnable, incite le Parti socialiste à soutenir le projet. C'est un projet qui devrait emporter l'adhésion de la majorité de notre Conseil, comme il l'a fait en commission.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC):** – J'ai appris quelque chose de la définition de certains mots français, notamment la différence entre le multiculturalisme et l'interculturalisme. Ce n'est pas anodin. Le principe de la Caravane interculturelle – j'allais dire intellectuelle... – repose précisément sur cette différence. Le multiculturalisme, ce sont différentes cultures, ethnies et façons de vivre qui se côtoient, qui peuvent se rejoindre, qui peuvent également s'affronter, mais qui partagent peu. L'interculturalisme est ce à quoi vise la Caravane, c'est une culture partagée, enrichie au contact de l'autre. Cela paraît très théorique, mais ces buts méritent d'être signalés, ce sont précisément ceux de la Caravane.

Toutefois, avant que notre groupe adhère à ce concept, il est nécessaire que notre municipal lève un doute. Est-ce que la Fête à Lausanne est morte de sa belle mort ou est-ce qu'on l'a aidée à mourir pour passer à un autre concept? Sous réserve de cette réponse, notre groupe approuvera les objectifs présentés par ce préavis.

**M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement:** – Sur la question très précise de M. Chollet, la Municipalité a répondu à une interpellation Ghelfi sur ce sujet. Nous avons répondu que la Fête à Lausanne était une manifestation qui avait

connu des hauts et des bas et qui, sur la fin, connaissait plutôt des bas. Il faut le reconnaître: à un moment donné, on arrive au terme de la vie d'une manifestation. C'était le constat de la Municipalité, il a été présenté devant le Conseil communal et il n'est pas contesté.

J'ose dire qu'il n'est pas contesté, parce que, en tant que porteur du projet qui va remplacer la Fête de Lausanne, je n'ai pas reçu la moindre lettre de protestation, le moindre courriel d'un citoyen regrettant vivement que nous ayons supprimé quelque chose auquel il tenait énormément. Il y a eu des interventions devant ce Conseil, parfaitement justifiées, mais il n'y a pas eu de soulèvement populaire contre une décision municipale qui n'a pas été facile à prendre, mais qui a été prise pour le meilleur.

M. Maurice Calame dit que la future fête n'est pas pour tous les Lausannois. Tous les Lausannois peuvent prendre un transport public pour se rendre dans le quartier de leur choix, à la Bourdonnette, à la Sallaz ou Sous-Gare, quand la fête s'y tiendra. Ou ailleurs encore. Il est possible de partager une fête que les sociétés locales appellent de leurs vœux. Je vous remercie de voter pour ce projet.

**M<sup>me</sup> Myriam Tétaz (AGT):** – Ce projet est un projet participatif, où chaque quartier pourra apporter sa touche particulière et ainsi permettre aux Lausannois de connaître mieux la diversité de leur ville. D'autre part, cela permet à la fête de se renouveler, au gré de chaque quartier. A Gauche Toute! soutient ce projet.

**M. Giampiero Trezzini (Les Verts):** – Le groupe des Verts soutient très largement ce projet.

**Le président:** – La discussion continue. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Madame la rapportrice, pouvez-vous nous rappeler les déterminations de la commission?

**M<sup>me</sup> Nicole Grin (LE):** – Au terme des délibérations, il ne restait plus que neuf commissaires présents, l'un d'eux étant parti avant la fin de la séance. Au vote, les cinq conclusions ont été acceptées par 7 oui et 2 abstentions.

**Le président:** – Celles et ceux qui suivent la commission le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires? Merci. Abstentions? Avec une douzaine d'avis contraires, cinq abstentions, vous avez accepté ce préavis. Merci, Madame la rapportrice.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2009/4 de la Municipalité, du 21 janvier 2009;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la création d'une nouvelle manifestation, en remplacement de la Fête de Lausanne: la Caravane interculturelle;
2. d'accepter le principe d'une manifestation décentralisée, qui aura lieu tous les deux ans, la première fois en 2010;
3. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement pour l'exercice 2009 de Fr. 50'000.-, montant à porter en augmentation de la rubrique 6400.365 du Service du travail et de l'intégration, étant entendu qu'un montant de Fr. 250'000.- sera prévu au budget 2010 sous cette même rubrique;
4. d'accepter de porter au budget du Service du travail et de l'intégration (rubrique 6400.365 Subventions) pour l'année 2010 une somme de Fr. 20'000.- destinée à l'évaluation de la première édition de la fête;
5. d'accepter le principe d'une attribution biennale des prix du Fonds culturel des communautés étrangères, en lien avec la nouvelle manifestation.

\_\_\_\_\_

**Le président :** – Nous passons encore à l'urgence... (*Vives protestations.*) S'il vous plaît! Ce sera assez rapide. L'urgence suivante est le point R161, le préavis 2009/15 «Centre Chissiez – Saint-Jacques. Réfection des dalles-toitures et remplacement des barrières garde-corps». Merci à M. Guy Gaudard de nous avoir rejoints si rapidement.

\_\_\_\_\_

## **Centre Chissiez – Saint-Jacques**

### **Réfection des dalles-toitures et remplacement des barrières garde-corps**

#### *Demande de crédit d'ouvrage*

Préavis N° 2009/15

Lausanne, le 1<sup>er</sup> avril 2009

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

#### **1. Objet du préavis**

La Municipalité demande au Conseil communal de lui accorder un crédit de Fr. 820'000.– pour procéder à la réfection des dalles-toitures du complexe de Chissiez – Saint-Jacques. Outre cette remise en état, il s'agira de remplacer les barrières garde-corps de la terrasse qui ne correspondent plus aux normes de sécurité en vigueur aujourd'hui.

#### **2. Historique**

Construit de 1970 à 1972, le complexe de Chissiez – Saint-Jacques a permis d'offrir une réponse aux besoins sociaux et scolaires qui se faisaient toujours plus pressants depuis de nombreuses années.

Dès l'immédiat après-guerre, l'est de la Ville avait en effet connu un rapide accroissement démographique, en particulier au sud dans le secteur Chissiez – Bonne-Espérance et au nord dans celui de la Vuachère et du bas du chemin du Levant.

La paroisse Saint-François, dont le territoire allait du pont Chauderon à la frontière communale avec Pully, ne disposait que d'une petite salle au sous-sol de la chapelle des Mousquines. Elle avait donc créé une association pour étudier la réalisation d'un groupe paroissial sur une parcelle que la Municipalité avait réservée à cet effet, à l'est de la promenade Jean-Jacques Mercier, entre les avenues du Léman et Eugène-Rambert. Ce serait le centre Saint-Jacques.

La construction du pavillon de l'Eglantine n'ayant pas permis de répondre à l'entier de la demande, la Direction des écoles était à la recherche d'un terrain qui pourrait accueillir six à huit classes. La démarche s'avérant ardue, elle avait, en attendant, fait provisoirement transférer un pavillon scolaire d'Entre-Bois à la Perraudettaz.

La simultanéité des besoins et l'opportunité offerte par la parcelle réservée par la Municipalité rendaient la solution évidente: le complexe abriterait non seulement un temple et un centre paroissial, mais aussi un bâtiment scolaire. Le programme comprenait également un appartement pour le concierge chargé d'entretenir l'ensemble du bâtiment, une station électrique et un local pour le Service des parcs et promenades.

Une convention de copropriété a été passée entre la Commune de Lausanne et l'Association de Saint-Jacques et, présentée dans le préavis N° 261 du 23 mai 1969, l'ensemble du projet a été soumis à votre Conseil qui l'a accepté dans sa séance du 7 juillet 1969<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>BCC 1969, pp. 575-596 et 733-740.

### 3. Constat et travaux à entreprendre

La nature de cette réalisation a pour conséquence que les constructions communales et paroissiales sont superposées, voire imbriquées. Ainsi le parvis du temple et la terrasse inférieure, propriété communale et promenades accessibles au public, constituent-ils simultanément le toit du centre paroissial et du bâtiment scolaire. Ce sont ces terrasses-toitures qui ne sont plus étanches aujourd'hui et qui réclament une réfection complète. Au niveau inférieur, il conviendra également de remplacer sans retard les barrières de la terrasse dont la hauteur n'est plus réglementaire. Dès lors que le centre abrite une extension de l'APEMS de Chissiez et accueille chaque jour 48 enfants, ce fait a été relevé par le Service de la protection de la jeunesse (SPJ) dans le cadre de sa mission de surveillance des infrastructures d'accueil extrafamilial. Si cette zone a été interdite aux enfants de l'APEMS, il n'en demeure pas moins qu'elle constitue un prolongement de la promenade Jean-Jacques Mercier et qu'elle est, à ce titre, librement accessible au public. En cas d'accident, la responsabilité de la Commune serait donc engagée.

### 4. Aspects techniques

Les différents sondages effectués sur place ont permis de constater que des infiltrations à travers les différentes couches de matériaux ont atteint les plaques d'isolation qui sont gorgées d'eau. De plus, l'absence totale de barrière de vapeur s'est déjà traduite par des écoulements dans les locaux situés en contrebas où des dégâts importants ont été constatés.

Relevant qu'il n'était pas possible d'envisager une réparation de fortune, les experts ont conclu à la nécessité de procéder, à très court terme, à une rénovation complète de ces terrasses, sous peine, sinon, de nuire à la pérennité du bâtiment.

Ces interventions représentent au total la réfection de près de 1350 m<sup>2</sup> de dalles-toitures et le remplacement de 210 mètres de barrières garde-corps.

### 5. Budget des travaux

Les travaux à entreprendre s'élèvent à Fr. 820'000.–, ainsi répartis :

CFC

223	1. Paratonnerre	5'000.–
225	2. Démolition, étanchéité, ferblanterie, aménagements extérieurs	700'000.–
250	3. Sanitaire	2'000.–
272	4. Balustrades, main courante	80'000.–
285	5. Peinture	5'000.–
366	6. Barrière automatique	10'000.–
421	7. Plantations	3'000.–
443	8. Electricité	5'000.–
600	9. Divers et imprévus	10'000.–
		820'000.–

La somme de Fr. 800'000.– a été inscrite dans le plan des investissements pour les années 2009-2012, les travaux étant agendés, en deux étapes, pour 2012 et 2013. L'aggravation des dommages en particulier au niveau –1 et le risque représenté par des barrières déclarées non conformes ont cependant convaincu la Municipalité d'avancer cette intervention dans le temps, et de la réaliser en 2009. Compte tenu de sa spécificité, le chantier d'une durée prévisible de deux mois devrait pouvoir être ouvert au plus tard à la fin de l'été, pour pouvoir être conduit avant l'arrivée de la mauvaise saison.

### 6. Aspect énergétique

En l'état, les dalles dont la réfection est prévue présentent de graves lacunes d'étanchéité. L'eau s'écoule dans les locaux situés en contrebas et les endommage, non seulement en imbibant les murs, mais en créant un climat d'humidité excessif. Outre un assainissement, ces travaux présenteront également une amélioration thermique incontestable, ce qui correspond aux principes arrêtés au plan communal pour limiter le gaspillage énergétique.

### **7. Aspect économique**

Ces travaux contribueront à la conservation du bâtiment. Ils représentent donc une économie au plan des dépenses d'entretien et assureront une prolongation de l'existence de cet immeuble.

### **8. Aspects financiers**

Les charges financières résultant du présent préavis peuvent être estimées à Fr. 101'100.– selon la méthode de l'annuité fixe, avec un intérêt de 4% et une durée d'amortissement de 10 ans.

### **9. Conclusions**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les dispositions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis 2008/19 de la Municipalité, du 16 avril 2008 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 820'000.– pour la réfection des dalles-toitures et le remplacement des barrières garde-corps du Centre Chissiez – Saint-Jacques ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de Fr. 82'000.– par la rubrique 5002.331 du budget du secrétariat général de la DEJE ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5002.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

*Rapport*

Membres de la commission : M. Guy Gaudard (LE), rapporteur, M. Raphaël Abbet (UDC), M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. Jean-Louis Blanc (LE), M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT), M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE), M. Jean Meylan (Soc.), M. Roland Ostermann (Les Verts), M. Roland Rapaz (Soc.), M. Pierre Santschi (Les Verts).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

**Rapport photocopié de M. Guy Gaudard (LE), rapporteur :** – La séance s'est déroulée sur place de 8h00 à 9h40.

Membres présents : M. Guy Gaudard, rapporteur, MM. Jean-Louis Blanc, Jean-Charles Bettens, Jean Meylan, Roland Rapaz, Roland Ostermann, Pierre Santschi, Raphaël Abbet, M<sup>mes</sup> Françoise Longchamp, Diane Gilliard.

Représentant de la Municipalité : M. Oscar Tosato, conseiller municipal DEJE.

Représentants de l'Administration : M. Patrick Addor, secrétaire général DEJE, M. Olivier Monney, gérant technique en charge du bâtiment, DEJE.

La séance débute par une visite des lieux qui permet de constater la nature des travaux à réaliser, soit réfection de l'étanchéité des dalles-toitures et remplacement partiel des barrières garde-corps du complexe Chissiez – Saint-Jacques. Une documentation était le préavis.

Ces travaux (prévus au plan des investissements 2009-2012) initialement agendés en deux étapes pour 2012 et 2013 devraient être entrepris plus tôt, afin d'éviter une dégradation des dommages actuels causés par les infiltrations d'eau, et surtout de parer à un risque représenté par la hauteur non conforme des barrières actuelles. En effet, en cas d'accident, la responsabilité de la Commune serait engagée. Afin d'anticiper ce risque, l'Administration a lancé un appel d'offres publiques dans la *Feuille des avis officiels (FAO)* du 28 avril 2009.

Plusieurs commissaires regrettent que le remplacement des barrières le long de l'avenue Eugène-Rambert ne soit pas prévu. Un autre doute de la pertinence d'investir Fr. 10'000.– pour une barrière automatique donnant accès au parking de la terrasse supérieure.

Certains commissaires s'interrogent afin de savoir si une partie de cette demande de crédit d'ouvrage de Fr. 820'000.– ne résulte pas d'une malfaçon des prestations fournies lors de la pose de l'étanchéité initiale. Ils insistent sur la nécessité d'avoir une garantie de durabilité sur les travaux futurs, et surtout qu'un entretien régulier soit assuré. Mesure qui nécessitera un crédit annuel.

Il est répondu à plusieurs questions d'ordre technique relatives à l'épaisseur de l'isolation, la hauteur des barrières, ainsi que sur l'avenir de la végétalisation actuelle. La base normative SIA 358 et les directives du BPA sont jointes aux notes de séance.

Une majorité de la commission estime que certains postes évalués au budget des travaux sont modestes. Il s'agit notamment des CFC 250 (sanitaire), 421 (plantations) et 443 (électricité). Un commissaire souligne qu'aucun montant n'est prévu pour la surveillance et la direction des travaux.

M. le directeur répond que le budget a été calculé au plus juste, en tenant compte des indications des entreprises qui pourront soumissionner et précise que la DEJE assurera la conduite du chantier.

A la proposition du soussigné, afin de savoir s'il ne faudrait pas augmenter provisionnellement le poste divers et imprévu pour remédier à une sous-estimation des postes susmentionnés, il est répondu (après consultation des commissaires) par la négative.

Au chapitre 8, Aspects financiers, il est demandé de compléter que « les charges financières peuvent être estimées à Fr. 101'100.– par année ».

Le vote unanime de la commission accepte le préavis 2009/15.

La séance est levée à 9h40.

Avec mes remerciements pour les notes de séance et pour la qualité des discussions.

**Le président :** – M. le rapporteur a-t-il un commentaire éventuel sur son rapport ?

**M. Guy Gaudard (LE), rapporteur :** – La commission a apprécié de tenir sa séance sur place. Elle a également apprécié les informations qui lui ont été transmises avec les notes de séance de la Municipalité.

**Le président :** – J'ouvre la discussion sur ce rapport. Elle n'est pas demandée, elle est close. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous rappeler les déterminations de la commission ?

**M. Guy Gaudard (LE), rapporteur :** – A l'unanimité, la commission a accepté d'octroyer un crédit de Fr. 820'000.– pour la réfection des dalles-toitures et le remplacement partiel des barrières de Chissiez – Saint-Jacques.

**Le président :** – Celles et ceux qui suivent la commission le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? C'est aussi à l'unanimité que vous acceptez ce préavis. Merci, Monsieur le rapporteur.



**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2009/15 de la Municipalité, du 1<sup>er</sup> avril 2009;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 820'000.– pour la réfection des dalles-toitures et le remplacement des barrières garde-corps du Centre Chissiez – Saint-Jacques;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de Fr. 82'000.– par la rubrique 5002.331 du budget du Secrétariat général de la DEJE;
3. de faire figurer sous la rubrique 5002.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1.

\_\_\_\_\_

**Le président:** – Je vous propose de passer à notre pause et de nous retrouver ici à 20h50. Je vous remercie, à tout à l'heure.

\_\_\_\_\_

La séance est levée à 20h20.

*La rédactrice*  
Diane Gilliard  
Lausanne

*Composition*  
Entreprise d'arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Election du  
président

Séance du 30 juin 2009

1<sup>er</sup> tour

Bulletins délivrés : 76 (Demandez le chiffre aux huissiers)  
 Bulletins rentrés : 75

~~12/25~~  
 Bulletins blancs : 6  
 Bulletins nuls : 1 6  
 Bulletins valables : 75

Majorité absolue : 38

(Définition officielle de la majorité absolue : c'est le chiffre immédiatement supérieur à la moitié des suffrages valablement exprimés.)

M Yves-Antoine Carin est élu par 64 suffrages

Obtiennent des voix :

M	<u>Adozindo Da Silva</u>	<u>3</u>	voix
M	<u>Markus Voutat</u>	<u>1</u>	voix
M	<u>Graziella Schaller</u>	<u>1</u>	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix

Total des voix éparées : 5 voix

(qui doit concorder avec le total des bulletins valables.)

Signatures des scrutateurs

*J. M. Dubois*      *Moss Sartorius*

*Thierry Fendlibaut*      *U. Z. Tan*

*N. Auderset*      *Danfean*

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Election du  
1<sup>er</sup> vice-président  
1<sup>er</sup> tour

Séance du 30 juin 2009

Bulletins délivrés :	<u>78</u>	(Demandez le chiffre aux huissiers)
Bulletins rentrés :	<u>75</u>	
<del>A déduire :</del>		
Bulletins blancs :	<u>5</u>	
Bulletins nuls :	<u>1</u>	
Bulletins valables :	<del>73</del> <u>74</u>	
Majorité absolue :	<del>38</del> <u>38</u>	

(Définition officielle de la majorité absolue : c'est le chiffre immédiatement supérieur à la moitié des suffrages valablement exprimés.)

---

M Roland Rappaz est élu par 62 suffrages

---

Obtiennent des voix :			voix
M	<u>Jacques-Etienne Rastorfer</u>	<u>3</u>	voix
M	<u>Blaire-Michel Pitton</u>	<u>1</u>	voix
M	<u>Marie-Ange Brelas</u>	<u>1</u>	voix
M	<u>Jacques Perret</u>	<u>1</u>	voix
M	<u>Ivan Salzmann</u>	<u>1</u>	voix
M			voix
M			voix
M			voix
M			voix
M			voix
M			voix

Total des voix éparées :      voix  
(qui doit concorder avec le total des bulletins valables.)

Signatures des scrutateurs : *[Signatures]*

## CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Election du  
2<sup>e</sup> vice-président  
1<sup>er</sup> tour

Séance du 30 juin 2009

Bulletins délivrés : 79 (Demandez le chiffre aux huissiers)Bulletins rentrés : 78~~A déduire :~~Bulletins blancs : 9Bulletins nuls : 2 76

Bulletins valables : \_\_\_\_\_

Majorité absolue : 39

(Définition officielle de la majorité absolue : c'est le chiffre immédiatement supérieur à la moitié des suffrages valablement exprimés.)

M Claude-Alain Voisblet n' est élu par 35 suffrages

Obtiennent des voix : \_\_\_\_\_ voix

M Denis Pache 24 voixM Jean-Luc Chollet 3 voixM Raphael Abbet 1 voixM Cedric Froehlbach 1 voixM<sup>me</sup> Erthe Saugeon 1 voixM Guy Gaudard 1 voixM<sup>me</sup> Isabelle Mayor 1 voix

M \_\_\_\_\_ voix

M \_\_\_\_\_ voix

M \_\_\_\_\_ voix

M \_\_\_\_\_ voix

Total des voix éparées : 32 voix

(qui doit concorder avec le total des bulletins valables.)

Signatures des scrutateurs :

*(Handwritten signatures of scrutateurs)*

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Election du  
2<sup>e</sup> vice-président  
2<sup>d</sup> tour

Séance du 30 juin 2009

Bulletins délivrés : 81 (Demandez le chiffre aux huissiers)  
Bulletins rentrés : 81  
A déduire :  
Bulletins blancs : ~~4~~ 3 47  
Bulletins nuls : 1 80  
Bulletins valables : \_\_\_\_\_

---

M Claude-Henri Voilet est élu par 41 suffrages

---

Obtiennent des voix :	_____	_____	voix
M	<u>Denis Pache</u>	<u>34</u>	voix
M	<u>Guy Gardad</u>	<u>2</u>	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix
M	_____	_____	voix

Total des voix éparées : 36 voix  
(qui doit concorder avec le total des bulletins valables.)

Signatures des scrutateurs :

*N. Anderset*      *W. Zitar*      *P. P. P. P. P.*  
*H. H. H.*      *B. B. B.*  
*F. F. F.*      *S. S. S.*      *M. M. M.*





CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Election de deux scrutateurs suppléants

Séance du 30 juin 2009

1<sup>er</sup> tour

Bulletins délivrés : 80 (Demandez le chiffre aux huissiers)  
 Bulletins rentrés : 80  
 A déduire :  
 Bulletins blancs : 4  
 Bulletins nuls : 0  
 Bulletins valables : 80

Majorité absolue : 41

(Définition officielle de la majorité absolue : c'est le chiffre immédiatement supérieur à la moitié des suffrages valablement exprimés.)

Sont élu(e)s :

M. <u>Shaller</u>	par <u>70</u>	suffrages
M <sup>lle</sup> <u>Graber</u>	par <u>64</u>	suffrages

Obtiennent des voix :

M. <u>Martin</u>	<u>1</u>	voix
M. <u>Ross</u>	<u>1</u>	voix
M. <u>Hilobrand</u>	<u>1</u>	voix
M <sup>lle</sup> <u>Bielar</u>	<u>1</u>	voix
M. <u>Bielar</u>	<u>1</u>	voix
M. _____	_____	voix
M. _____	_____	voix
M. _____	_____	voix
M. _____	_____	voix
M. _____	_____	voix
M. _____	_____	voix

Total des voix éparses : 5 voix  
 (qui doit concorder avec le total des bulletins valables, s'il n'y a qu'un seul élu.)

Signatures des scrutateurs : 